

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

ENTRE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois

Représentée par Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et maire d'Albi, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021, Ci-après désignée par « la collectivité »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Catherine Ferrier, Préfète du Département du Tarn,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE

Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

Jean-Marc Farre, maire d'Arthès

Philippe Granier, maire de Cambon d'Albi

Eric Guillaumin, maire de Carlus

Patrice Delheure, maire de Castelnau-de-Lévis

Marc Venzal, maire de Cunac

Olivier Oustric, maire de Dénat

Jérôme Casimir, maire de Fréjairolles

Gérard Poujade, maire du Séquestre

Elisabeth Claverie, maire de Lescure d'Albigeois

Anne-Marie Rosé, maire de Marssac-sur-Tarn

Thierry Dufour, maire de Puygouzon

Michel Trebosc, maire de Rouffiac

David Donnez, maire de Saint Juéry

Jean-François Rochedreux, maire de Saliès

Yves Chapron, maire de Terssac

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Albigeois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

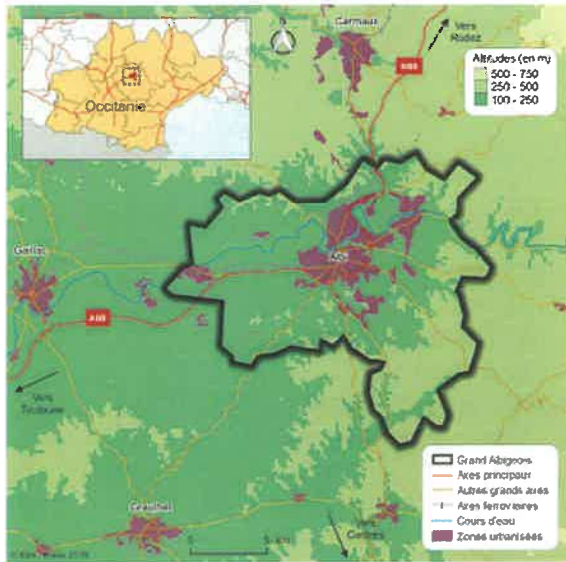
Le comité de pilotage du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Grand Albigeois, réuni le 1^{er} juillet 2021, a acté l'intégration du CTE dans le CRTE. Le périmètre du CTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois correspond à la maille territoriale de référence retenue pour le CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée début 2003 par transformation de deux communautés de communes et se compose aujourd'hui de 16 communes. Préfecture du Tarn, 1^{er} pôle d'attractivité du département, le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois bénéficie d'une position géographique centrale au sein de la grande région Occitanie.



Carte d'identité du territoire

- La superficie de l'agglomération est de **209 km²**.
- Au 1^{er} janvier 2017, l'agglomération albigeoise compte **82 040 habitants**.
- Les **16 communes** qui composent le Grand Albigeois : Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès et Terssac.
- La densité de la population est d'environ **400 habitants/km²**, ce qui est relativement élevé au regard des agglomérations comparables.
- Sur la période 2012-2017, le **taux de croissance démographique annuel moyen de s'établit à +0.3%**, l'accroissement de population ayant bénéficié à toutes les communes du territoire. Cette dynamique démographique n'est pas portée par le solde naturel (-0.1%) mais par un **solde migratoire positif (+0.4%)**.

Le poids de la ville centre dans la démographie du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a progressivement décliné (de 71% en 1975 à 60% en 2017) en lien avec l'expansion des zones péri-urbaines de l'agglomération. Cela implique une forte dépendance à la voiture individuelle dans les trajets quotidiens des Albigeois, avec notamment 67% des actifs qui utilisent leur voiture quotidiennement. Les enjeux en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des habitants induisent la mise en œuvre de projets ambitieux pour développer les modes de déplacements doux et les mobilités en commun. C'est dans cette optique que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a formalisé un Plan de Déplacement Urbain volontaire en 2017.

Traversé par la **rivière Tarn** pour 7 communes sur les 16 qui la composent, la communauté d'agglomération de l'Albigeois porte une attention toute particulière à la préservation de la ressource en eau. Structurant le paysage, le Tarn est un élément essentiel du paysage albigeois et un facteur indéniable de qualité de vie et d'attractivité touristique. Il est à la fois porteur de ressources en permettant l'approvisionnement en eau potable et en fournissant près de 5% des consommations énergétiques du territoire (via l'usine hydroélectrique du Saut du Sabo), mais est également vecteur de risques notamment dans les zones visées dans le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Le Tarn constitue enfin un environnement spécifique pour la biodiversité animale et végétale : il est à ce titre - avec ses affluents - un corridor écologique dont les caractéristiques sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) au titre de la trame verte et bleue, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).



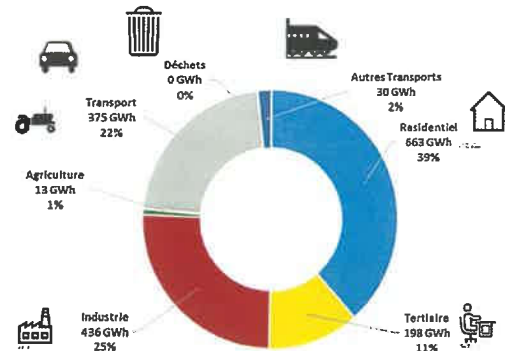
Le **Plan Paysage** la communauté d'agglomération de l'Albigeois (2016) met précisément en avant les spécificités des 4 unités paysagères qui composent le territoire du Grand Albigeois et porte un plan d'action spécifique pour les préserver et les mettre en valeur.

Diagnostic Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) la communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Des consommations énergétiques plus fortes que la moyenne régionale.
- Des émissions de gaz à effet de serre plus faibles que la moyenne régionale.
- Une qualité de l'air qui s'améliore légèrement, sauf pour l'ozone.
- **28 500 teqCO2 sont séquestrés dans les sols chaque année** sur le territoire, en convertissant l'ensemble des terres arables en agroforesterie, cette capacité de séquestration pourrait être multipliée par 5.
- Plus de 150 millions d'euros sont dépensés chaque année pour l'achat d'énergie (particuliers, acteurs économiques, institutions publiques...).
- La production locale d'énergies renouvelables couvre seulement **8%** des consommations énergétiques locales. Elle est portée essentiellement par le bois énergie et l'hydroélectricité.

Des éléments plus détaillés relatifs au diagnostic air-énergie-climat du territoire sont retranscrits en annexe 3.

Bilan des consommations annuelles d'énergie



Le territoire est particulièrement sensible à 5 impacts du climat :

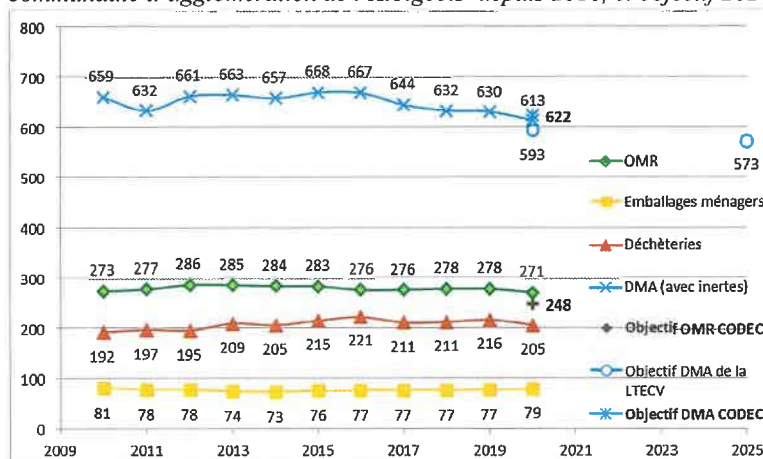
- ressource en eau
- impacts sur les aménagements urbains, notamment les îlots de chaleur
- inondations
- enjeux agro forestiers
- impacts sur les écosystèmes

Une production des déchets en baisse grâce au programme d'économie circulaire

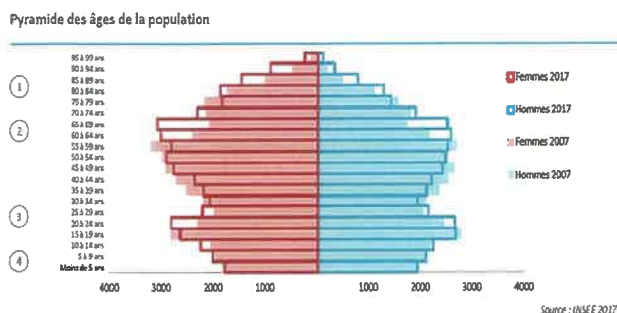
La réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constante depuis 2016 après une hausse importante sur la période 2011 – 2015. Cette baisse de -8,10% par rapport à 2016 coïncide avec la mise en œuvre du programme d'économie circulaire. La promotion de compostage individuel et collectif, et la mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises et administrations y contribuent fortement. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) baissent de -1,8 % et les emballages ménagers progressent de 2,6 %, ce transfert étant notamment imputable à la mise en œuvre de la redevance spéciale.

L'objectif d'infléchir la courbe des DMA, et de réduire les DMA de 45 kg par habitant en 2020, en comparaison de 2016 est atteint et dépassé (-54 kg par habitant et par an réalisé).

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés, en kg par habitant et par an, collectés sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis 2010, et objectif 2020



CODEC : contrat d'objectifs déchets économie circulaire

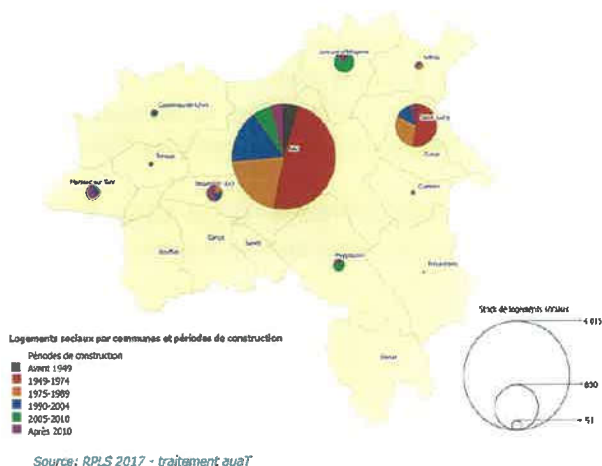


Evolution démographique du territoire

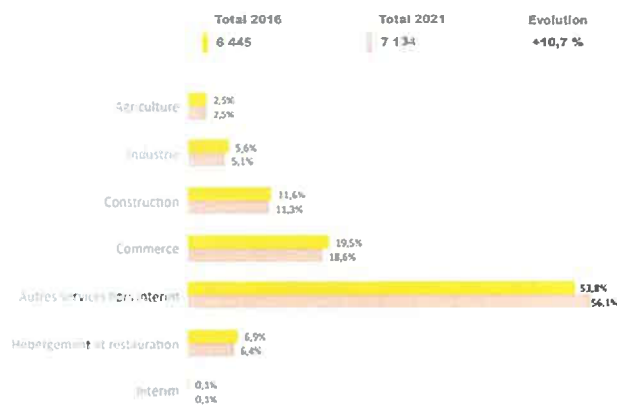
- Un relatif **vieillesse** de la population (31,9% des habitants du Grand Albigeois ont plus de 60 ans en 2018, contre 27,9% en 2008)
- La présence d'une **population étudiante importante** (la tranche d'âge 20-25 ans est sur-représentée par rapport à la moyenne régionale). La population étudiante est en constante progression (+30% soit +2 000 étudiants en 10 ans) : avec plus de 6 500 étudiants, l'Albigeois représente le **5^{ème} pôle Enseignement Supérieur Recherche et Innovation de la région Occitanie** (18 établissements post-bac).
- Un « **creux démographique** » sur les tranches d'âge 30-44 ans : il existe donc un enjeu fort à maintenir les étudiants et attirer de jeunes actifs sur le territoire.

Les caractéristiques du marché de l'habitat en Albigeois

- Un **marché locatif relativement plus cher** en Albigeois que dans le reste du Département du Tarn (9,4€/m² en location d'appartement en moyenne) qui souligne le besoin d'une offre sociale à destination des ménages modestes.
- Une **accession à la propriété qui reste onéreuse** au regard du budget des ménages.
- Une **pression sur le parc social qui se renforce**.
- Un parc immobilier dominé par les maisons individuelles construites avant 1990.



Le tissu économique albigeois est composé essentiellement de TPE-PME. Seules 2,5% des entreprises comptent plus de 50 salariés (source INSEE 2017, hors administrations), l'entreprise privée la plus importante (VOA) comptant environ 300 salariés à ce jour. Fin 2020, le nombre de petites entreprises était de 4,2% en Albigeois, contre 2,9% en Occitanie.



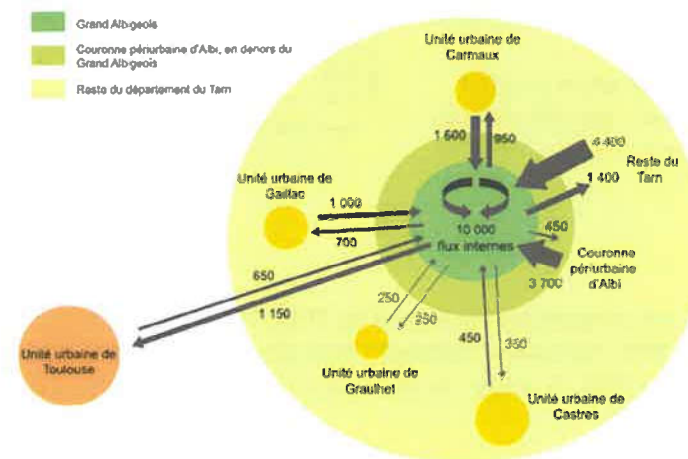
Photographie du tissu économique albigeois

- Avec 37 000 emplois, l'Albigeois regroupe 28% des emplois du Tarn.
- Un territoire marqué par le poids des services.
- Des centres administratifs et de santé importants (hôpital, clinique Claude Bernard, fondation Bon Sauveur).
- La prédominance des centres de décisions locaux : 82% des établissements albigeois sont dits « principaux ».
- Les activités présentielles représentent 80% des emplois du territoire.
- Entre 2016 et 2021, le nombre d'entreprises a cru de 10,7% (source BdF – ACSEL), le secteur des services étant le principal bénéficiaire de cette dynamique.

Le pôle d'emploi de l'agglomération albigeoise est attractif : 1 emploi sur 3 est occupé par un actif habitant hors de l'agglomération, alors que seul 1 actif occupé sur 5 quitte le territoire pour aller travailler. Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est de 1.23 à l'échelle du territoire (source INSEE – dernier recensement intégral), donnée qui traduit le dynamisme de l'Albigeois et caractérise son niveau d'attractivité pour les territoires avoisinants. L'évolution sur les dernières années de l'emploi montre que le territoire surperforme les dynamiques régionales. Ainsi sur l'année 2020, alors que le nombre de demandeurs d'emploi augmentait de 5,2% à l'échelle de l'Occitanie et de 3,1% à celle du Tarn, le nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire albigeois ne croissait « que » de 1,2%.

Le portrait de territoire de l'INSEE "Grand Albigeois, un territoire au cœur de nombreux échanges" paru en mars 2019, met en avant les déplacements entre lieux de résidence et lieux de travail sur l'Albigeois.

Déplacements entre lieu de résidence et lieu de travail autour du Grand Albigeois en 2014



Lecture : 1 150 actifs résidant dans le Grand Albigeois se déplacent pour travailler dans l'unité urbaine de Toulouse, tandis que 650 actifs résidant dans l'unité urbaine de Toulouse travaillent dans le Grand Albigeois.
Source : Insee, recensement de la population 2014

Ces éléments montrent le rôle de centralité joué par l'agglomération albigeoise pour le département du Tarn. Les équipements à vocation économique, sanitaire, sociale et administrative sont amenés à être consolidés pour conforter l'attractivité du territoire.

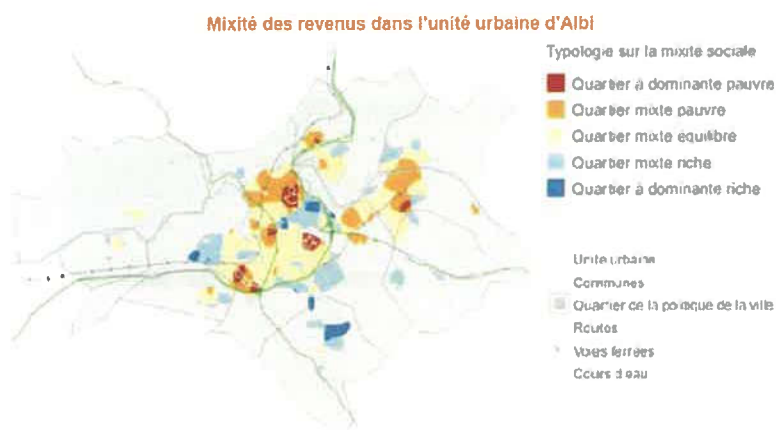
Si le tourisme représente seulement 2,4% des emplois du territoire, le rayonnement culturel et patrimonial de l'Albigeois constitue un atout fort pour le territoire. En 2010, la Cité épiscopale d'Albi a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial. La dynamique touristique qui en a résulté est particulièrement notable. Dans la continuité de cette mise en valeur des éléments d'excellence du territoire, la Mappa Mundi d'Albi (plus ancienne représentation du

monde, VIII^{ème} siècle) a été inscrite sur le Registre Mémoire du monde de l'UNESCO en 2015. Par ailleurs, le **musée Toulouse-Lautrec** (labellisé Musée de France) est l'un des équipements culturels d'Occitanie dont la renommée internationale est la plus affirmée. Albi est donc une destination touristique de premier plan avec environ 1 300 000 visiteurs par an.

L'attractivité économique de l'Albigeois repose également sur l'**accessibilité du territoire** pour les entreprises et les actifs. L'agglomération s'est mobilisée dès sa création pour permettre une connexion efficace des espaces économiques à la métropole toulousaine, infrastructures qui doivent être renforcées dans les prochaines années (pôle d'échange multimodal, sécurisation RN88, amélioration de la qualité de la desserte ferroviaire...).

De nos jours, l'attractivité d'un territoire ne peut toutefois pas se passer de la notion d'**accessibilité numérique** : un territoire numériquement mal desservi est pénalisant pour la compétitivité des entreprises qui y sont implantées et pour le bien-être de ses habitants. Sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, zone conventionnée "AMII" (appel à manifestation d'intention d'investissement), le respect des engagements de couverture de l'opérateur aménageur dans les délais annoncés est nécessaire pour résorber la fracture numérique. La question de l'accessibilité numérique réside également dans la diffusion des usages et le recours aux outils numériques notamment par les acteurs économiques du territoire.

Cette situation économique générale plutôt positive masque cependant des **disparités socio-économiques importantes au sein du territoire**.



Source : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA-Fichiers localisés social et fiscal 2013

Des situations socio-économiques contrastées

- taux de chômage 2018 parmi les actifs de 15 à 64 ans : 10,5%.
- 3 quartiers politiques de la ville et 1 quartier en veille active, dont le quartier de Cantepau classé Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'intérêt régional.
- 15% des ménages albigeois vivent en-dessous du seuil de pauvreté (35% pour les familles monoparentales, 65% à Cantepau).

La richesse du territoire tant sur le plan environnemental, que culturel et économique et la diversité des situations vécues par les habitants de l'Albigeois, constituent la matière à partir de laquelle le projet de territoire du Grand Albigeois se construit. Elles mettent en avant la nécessité de travailler en complémentarité entre les politiques publiques et les initiatives privées pour porter ensemble un projet de territoire englobant et porteur de sens.

Pour répondre à ces enjeux à une échelle intercommunale, l'agglomération a bénéficié de transferts de compétences de la part des communes membres. Les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, tels que délibérés le 17 décembre 2019 (DEL2019_178 mise en œuvre de la loi Notre adoption statuts consolidés), précisent le contour de ces compétences communautaires :

Compétences obligatoires

1. En matière de développement économique
 - actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT (compatibilité avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) ;
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; permettant la mise en œuvre des objectifs du projet de l'Agglomération nécessaires à l'exercice exclusif de la compétence développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (délibération du 27 juin 2006) ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat

- programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- mise en œuvre des actions de compétence communautaire arrêtées dans le programme local de l'habitat et ce pour l'ensemble des compétences décrites en matière d'équilibre social de l'habitat (délibération du 27 juin 2006).

4. En matière de politique de la ville

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5. En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6. En matière d'accueil des gens du voyage

- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000- 614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

8. Eau

9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT

10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT

Compétences optionnelles

11. Création ou aménagement et entretien des voiries; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement

12. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores

13. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

14. Études préalables à la mise en œuvre des compétences nouvelles ou visant à élargir l'intérêt communautaire des compétences transférées

15. Schéma de mise en œuvre et de réalisation de toutes opérations relevant d'une politique contractuelle engagée notamment avec le Département du Tarn, la Région Occitanie et l'Union Européenne en complément des politiques contractuelles communales

16. Contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en Albigeois

17. Gestion d'un chenil-fourrière animale pour l'accueil des chiens et des chats

18. Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnées et de découverte-valorisation du patrimoine de l'agglomération (schémas, chartes, signalétique, promotion)

19. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

20. Éclairage public

21. Nettoyement et balayage, salage et déneigement

22. Relais d'Assistantes Maternelles

23. Incendie et secours

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses communes membres se sont dotés au fil des années d'un certain nombre de documents cadres :

- **Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (2017, SCOT)**

Le SCOT du Grand Albigeois, outil de planification stratégique et intercommunale qui porte sur les territoires couverts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communautés de communes du Centre Tarn et des Monts d'Alban et Villefrancois, a été approuvé en décembre 2017.

Il précise, à l'horizon 2030, les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en termes d'organisation de l'espace.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (2020, PLUi)**

Le PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est entré en vigueur fin février 2020. Après l'élaboration concomitante du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), et l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement dans l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de l'Albigeois s'inscrit dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcées.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois met en exergue les 3 orientations stratégiques suivantes :

- Dessiner le Grand Albigeois de demain, une agglomération dynamique et ambitieuse
- Organiser le Grand Albigeois de demain, une agglomération respectueuse et solidaire
- Assurer le Grand Albigeois de demain, une agglomération durable et engagée

Articulé autour de ces 3 axes majeurs, le projet de la collectivité a pour but de donner au territoire les moyens de ses ambitions, en matière de vitalité démographique, de développement économique, d'aménagement de l'espace, de patrimoine et d'identité, d'habitat, de mobilité, de cadre de vie et d'environnement.

- **Plan Paysage (2016)**

Le plan Paysage de l'Albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois. Il bénéficie du soutien de l'État dans le cadre de la politique des plans de paysage initiée en 2013.

Le plan Paysage met en avant la diversité paysagère du territoire et les enjeux associés à la préservation de ses paysages caractéristiques : préservation des points de vue, qualification des entrées de ville, reconquête des vallons, réappropriation de la rivière Tarn et de ses rives, mise en valeur du patrimoine bâti sont autant de pistes d'action pour valoriser la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

- **Plan Climat Air Énergie Territorial (2021-2027, PCAET)**

Dans un contexte global de réchauffement climatique, et en continuité avec le Plan Climat Énergie Territorial d'agglomération approuvé en octobre 2013, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a finalisé en juin 2021 le projet de PCAET pour la période 2021-2027.

La stratégie du PCAET permet de projeter le territoire de communauté d'agglomération de l'Albigeois dans un scénario de transition énergétique et climatique. Les engagements sont ainsi formalisés dans la trajectoire volontariste, qui est comparée à un scénario tendanciel (sans déploiement d'une politique locale énergie/climat). Cette phase de stratégie a intégré des temps de concertation, auxquels les services des collectivités, les élus et les partenaires extérieurs ont été associés. Ces temps d'échanges ont permis d'alimenter le travail de scénarisation et d'initier le travail de mobilisation des acteurs du territoire.

Cette vision est déclinée en axes stratégiques afin d'articuler les principaux leviers d'actions du territoire dans une approche cohérente.

- Axe 1 : faire de l'Agglomération un territoire économe en énergie et en ressources
- Axe 2 : développer la production d'énergies renouvelables, en priorité les filières solaire, bois-énergie et méthanisation
- Axe 3 : développer une mobilité durable
- Axe 4 : faire de l'aménagement un atout face au changement climatique
- Axe 5 : devenir coordinateur de la transition énergétique

- **Programme Local de l'Habitat (2015-2020, révision en cours, PLH)**

Le 2^{ème} PLH du Grand Albigeois, approuvé en décembre 2016, vise à développer des réponses adaptées aux besoins en logements des habitants actuels et futurs. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les 4 orientations stratégiques retenues dans le PLH 2015-2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont :

- Piloter la politique locale de l'habitat
- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois
- Répondre aux besoins des plus vulnérables
- Répondre aux attentes de qualité du cadre de vie

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois engage la révision du PLH. En cours de définition, le futur PLH devrait en particulier développer les actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat (participation de l'agglomération au dispositif de guichet unique piloté par le Département du Tarn) et étudier les potentialités de densification urbaine.

- **Plan de Déplacements Urbains (2017, PDU)**

Le PDU a été initié de manière volontaire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois dès 2010 pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements de personnes et de marchandises sur le territoire.

Adopté en septembre 2017, le PDU du Grand Albigeois s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Développer les alternatives de mobilité pour une ville multimodale
- Moderniser et dynamiser le système de transport collectif de l'agglomération
- Soulager le cœur de l'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier
- Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité
- Atténuer les nuisances liées au transport de biens
- Accompagner le changement de comportement en matière de mobilité

- **Schéma directeur cyclable (2013, renouvellement en cours) et schéma directeur piéton (en cours d'élaboration)**

Le schéma directeur cyclable de l'agglomération, approuvé dès 2013, organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permet d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances. Les objectifs du schéma directeur cyclable communautaire sont retranscrits dans le PDU de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui prévoit de mettre en place des mesures d'accompagnement (maison du vélo, services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école...) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

En 2021, l'agglomération engage la révision du schéma directeur cyclable communautaire pour une mise en œuvre sur la période 2022-2027. Au 1^{er} trimestre 2021, une enquête grand public en ligne a été mise en œuvre pour enrichir l'élaboration de ce nouveau schéma directeur cyclable (plus de 1 200 contributions recensées). En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, un schéma directeur piéton est également en cours d'élaboration (approbation envisagée en 2021).

- **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018, PLPDMA) et programme d'économie circulaire**

Adopté en juillet 2018, le PLPDMA assure le volet prévention du programme d'économie circulaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Ce dernier a fait l'objet d'une démarche d'élaboration concertée initiée en juin 2017 : près de 90 acteurs (entreprises, associations, structures relais, citoyens...) ont participé à l'étude de préfiguration du programme, et une consultation des citoyens a été mise en œuvre avant l'adoption du PLPDMA en conseil communautaire. Le programme d'économie circulaire du Grand Albigeois comporte trente actions orientées vers trois publics cibles :

- Le premier volet concerne les ménages et comprend la proposition d'alternatives à la mise en ordures ménagères (le compostage individuel ou collectif...), des actions de sensibilisation ou des leviers incitatifs (étude de la tarification incitative) ;
- Le deuxième volet est constitué d'actions intéressant les acteurs économiques : propositions d'alternatives (notamment sur le gisement de la biomasse et celui des matériaux de construction) ainsi que le levier incitatif (étude et mise en place de la redevance spéciale) ;
- Le troisième volet rassemble les démarches d'exemplarité de notre collectivité et de ses communes membres (enjeux environnementaux dans les marchés publics, réduction des déchets verts...).

Le programme d'économie circulaire qui englobe le PLPDMA a déjà permis de réduire de 7% les DMA/hab/an entre 2010 et 2020. Il promeut de nouveaux modèles économiques auprès des entreprises (10 synergies inter-entreprises déjà concrétisées dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale), déploie un large panel de solutions sur les biodéchets et s'engage pour la réduction des déchets du BTP.

Pour sa démarche d'économie circulaire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a obtenu le label "Économie circulaire - Premier palier" de l'ADEME. L'agglomération poursuit son engagement dans un programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique économie circulaire ambitieuse.

- **Schéma directeur assainissement (finalisé et zonages adoptés en septembre 2021)**

L'étude de schéma directeur d'assainissement a permis de définir un programme pluriannuel d'investissement en eaux usées et eaux pluviales en vue notamment d'optimiser le fonctionnement des équipements publics existants, et de prévoir les évolutions liées à l'urbanisation future du territoire. Cette étude vient s'interfacer avec l'étude du PLUi. Elle s'est déroulée de 2018 à 2021 et se décompose en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales. Les préconisations en découlant seront annexées au PLUi, de manière à pouvoir être prises en considération au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme.

De manière plus détaillée, l'étude a porté sur les aspects suivants :

- diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées sur les points de pollution signalés dans les schémas directeurs existants et pour lesquels aucune action n'a été réalisée ;
- diagnostic du fonctionnement des 16 stations de traitement des eaux usées du territoire ;
- diagnostic de l'origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés sur le système de collecte des eaux pluviales, et impacts qualitatifs des rejets sur l'environnement ;
- carte de zonage d'assainissement collectif et non collectif, en cohérence avec les possibilités d'urbanisation future ouvertes dans le PLUi ;
- programme de travaux à horizon décennal de renouvellement des ouvrages réseaux et d'amélioration des unités de traitement des eaux usées ;
- carte de zonage pluvial à l'échelle du territoire de l'agglomération intégrant des prescriptions de volumes de rétention et de restriction de débit de restitution à intégrer aux procédures d'autorisation d'urbanisme ;
- programmes de travaux à horizon décennal d'amélioration de la collecte des eaux de ruissellement sur le domaine public, de leur rétention en lien avec des programmes de mise en place de techniques alternatives et de désimperméabilisation liées aux aménagements urbains ;
- propositions de complément au dispositif d'auto-surveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement pluvial, ainsi que sa gestion patrimoniale.

- **Engagements en faveur de la biodiversité (2021)**

La biodiversité subit sur l'ensemble de la planète une crise due notamment aux activités humaines. Partout les espèces disparaissent, les populations diminuent, les écosystèmes se dégradent et la diversité génétique recule. Cette crise affecte la qualité de vie humaine, directement dépendante du fonctionnement des écosystèmes et des processus qu'ils assurent. Fondamentalement, sans biodiversité, la survie de l'humanité est en jeu. Même si certains aspects de la biodiversité nécessitent une coordination internationale, de nombreuses actions peuvent être réalisées au niveau local. Aussi les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer.

La création en 2020 d'une délégation à la biodiversité au sein de l'exécutif communautaire marque la volonté de l'agglomération d'investir pleinement ces enjeux. L'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de la biodiversité, voté en juin 2021, a été élaboré sur la base d'une démarche participative : ateliers multipartenaires en octobre 2020, groupe de travail interne en mai 2021 et consultation des parties prenantes locales. Il est structuré autour de 3 axes :

- Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire ;
- Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité ;
- S'appuyer sur des Solutions Fondées sur la Nature pour bénéficier des services écosystémiques.

La réussite de cet engagement en faveur de la biodiversité nécessite la coordination avec les acteurs locaux investis sur cette thématique, au premier rang desquels les communes, restant pleinement légitimes à investir ce champ. De plus, afin d'intégrer les apports de la société civile au sein de cet engagement, le conseil de développement serait mobilisé, et l'Agglomération pourrait également rechercher des relais citoyens.

- **CAP Agglo Business (2017) et Plan de relance économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (2020)**

Le développement économique est le point gravitaire des politiques publiques de l'agglomération depuis sa création. La stratégie de développement économique est décrite dans les documents « CAP Agglo Business » et le plan de relance économique délibéré en septembre 2020. Ces deux documents cadres ont fait l'objet d'une co-construction avec les entreprises et les chambres consulaires. En complémentarité avec les dispositifs de la Région, chef de file du développement économique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a développé des dispositifs d'accompagnement qui permettent le développement d'activités innovantes et retranscrivent son engagement pour un développement durable des entreprises du territoire.

- **Albigeois, territoire à économie positive**

L'ambition de l'agglomération est de faire du territoire Albigeois un territoire performant lorsque la croissance est présente, et résilient en période de récession globale. Les stratégies mises en place passent par la réalisation d'actions cohérentes et à fort impact dans les domaines de l'économie productive, l'économie présentielle, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et l'économie d'innovation. Avec une offre globale d'accompagnement de l'entreprise à tous les stades de sa vie.

- **Economie productive**

Au centre de la stratégie territoriale, le développement de l'économie productive a la capacité de diffuser aux autres territoires et est par suite fortement porteuse de croissance. Les programmes d'aides délibérés à l'agglomération, les stratégies foncières et immobilières mises en œuvre accordent une place importante à ce pan de l'économie. Une attention particulière est notamment accordée à la montée en gamme, synonyme le plus souvent d'emplois pérennes en nombre : passage de Très Petite Entreprise (TPE) à Petite et Moyenne Entreprise (PME), passage de PME à Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI).

- **Economie présentielle**

Répondant aux besoins des populations du bassin albigeois, elle fait l'objet d'un accompagnement renforcé. Ainsi, une démarche globale d'adaptation du commerce aux nouveaux enjeux de consommation est menée par l'agglomération : une fois l'analyse des enjeux achevée, la collectivité se dotera des outils réglementaires, d'action foncière, de promotion du territoire à même d'intégrer les nécessaires mutations économiques propres à ce secteur.

- **Economie Sociale et Solidaire**

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite accorder une place plus importante à l'économie sociale et solidaire pour animer son territoire. L'économie sociale et solidaire est un levier de développement à part entière, pourvoyeuse d'emplois d'une grande variété et en quantité. Elle est également une réponse aux attentes d'une partie de la population active quant à leur environnement de travail.

Le plan d'actions économie sociale et solidaire 2020-2026 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, voté en décembre 2020, ambitionne d'œuvrer au service d'un développement économique harmonieux par des actions concrètes selon quatre axes d'intervention :

- Axe 1 - Initier une dynamique partenariale et s'impliquer dans les réseaux d'acteurs
- Axe 2 - Soutenir la création et le développement des activités et de l'emploi sur le territoire
- Axe 3 - Contribuer à la transition écologique et énergétique
- Axe 4 - Investir sur les atouts du secteur agricole et valoriser les circuits courts

- **Economie d'innovation**

Elle vise avant tout à tirer parti d'un atout unique à l'échelle des agglomérations moyennes, le potentiel d'enseignement supérieur, de recherche et de transferts de technologie de l'Albigeois. Sa finalité est de permettre un renouvellement du territoire via le positionnement d'entités, existantes ou en création, sur les marchés de demain grâce à l'innovation. La collectivité a engagé une démarche de création d'un continuum de la création d'entreprise innovante, programme visant à mieux mailler les acteurs locaux (couveuse, incubateur, pépinière structures de financement) en charge de l'accompagnement des entreprises, et à faire rayonner le potentiel local d'innovation à l'échelle régionale. Via la création d'entreprise, il s'agit de renouveler le tissu économique en créant des relais de croissance positionnés sur les marchés de demain. Via le développement de l'innovation dans les entreprises, le territoire contribue à la compétitivité et la pérennité de ses fleurons.

○ **Economie circulaire (2^{ème} programme en cours d'élaboration)**

Fortement contributrice aux objectifs de transition écologique, elle est intégrée comme un fil conducteur transverse aux autres formes précitées d'économie. Elle fait également l'objet d'un programme spécifique qui contient un volet dédié aux entreprises et à l'offre des acteurs économiques (achats responsables et Ecologie Industrielle et Territoriale notamment). Le programme d'économie circulaire 2018-2021 comprenant 30 actions est décrit en annexe 1.

Aujourd'hui, la collectivité poursuit son engagement dans une politique économie circulaire ambitieuse. Elle va réaliser le bilan de trois ans de mise en œuvre de ses actions et engager une nouvelle programmation pour capitaliser les actions réussies, interroger les actions en stand-by et explorer de nouvelles thématiques et modalités d'actions (transversalité, partenariats). Elle a répondu pour ce faire à l'appel à engagement de l'ADEME « Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique économie circulaire ambitieuse ». L'étude doit commencer en novembre 2021 pour un programme d'actions validé en avril 2022. Ces éléments de programme d'action viendront compléter le CRTE du Grand Albigeois.

○ **Accompagnement global**

Parce que l'évolution des entreprises est nécessaire dans le cadre d'une économie aux cycles de plus en plus courts et instables, la collectivité soutient les entreprises du territoire à tous les stades de leur vie :

- En anté-création, via ses structures d'incubation et notamment l'InnoProd Start dont elle assure l'animation et la gestion ;
- En amorçage, via un appui à l'insertion dans le monde économique local et la participation à des structures locales de financement et d'accompagnement ;
- Dans la vie quotidienne, via ses services de voirie, transports, gestion des déchets, urbanisme, éclairage public;
- Au stade du développement, via la proposition de l'offre immobilière globale du territoire, la mise à disposition d'un foncier de qualité à un coût maîtrisé, ou encore l'appui du service économique dans le développement et le financement de son projet ;
- En cas de difficultés conjoncturelles, via le pilotage de programme d'accompagnement des mutations économiques, la mobilisation de programmes d'aides régionaux ou locaux et la mise en œuvre d'opérations «sur mesure» à destination des plus gros employeurs ;
- En cas de transmission/reprise, via une action concertée menée avec les chambres consulaires.

● **Projet scientifique, culturel, éducatif et social du réseau des médiathèques (2018-2022, PSCES)**

Sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic critique relatif à l'offre du réseau des médiathèques du Grand Albigeois, le PSCES de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dresse un programme d'actions portant tout à la fois sur l'identité du réseau, les horaires, les tarifs, les accès, l'accueil, les services (médiabus, boîtes à documents, portage à domicile), les médiathèques comme lieux de liens et de construction du citoyen, les publics cibles et prioritaires, le numérique, l'action culturelle, l'éducation artistique et culturelle, les collections, les projets de rénovation à Cantepau, le patrimoine écrit...

● **Plan de gestion du bien UNESCO Cité épiscopale d'Albi (2010)**

Le bien *Cité épiscopale d'Albi*, dispose d'une « zone tampon » définie autour du périmètre inscrit et d'un plan gestion, en vigueur depuis la décision d'inscrire le bien sur la Liste, prise par le comité du patrimoine mondial en 2010. Il comprend les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre sur le périmètre du bien et sa zone tampon afin de permettre la transmission de la « valeur universelle du bien » aux générations futures. Ce plan présente la gouvernance du bien, à laquelle l'agglomération est associée, et s'appuie sur l'implication des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire pour la préservation et la valorisation du bien. Les enjeux de transition écologique sont retranscrits dans le plan de gestion afin de garantir leurs prises en compte dans les actions et aménagements en découlant.

● **Site patrimonial remarquable et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (décret 1993, actualisation à mener)**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Albi a été instauré par décret du 21 janvier 1993 et la ville d'Albi souhaite que ce plan soit révisé pour l'adapter aux nouveaux projets urbains. En application de l'article R313-15 du Code de l'Urbanisme, la révision d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur est prescrite par arrêté du préfet, sur

proposition ou après accord de l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Elle a lieu dans les formes prévues par les articles R. 313-7 à R. 313-14 du Code de l'Urbanisme.

- **Schéma de mutualisation communautaire (2017, révision 2022)**

Depuis sa création, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a fait le choix d'un développement intégré et ce pour de multiples raisons : sécurisation des dotations de l'Etat, logique de territoire dans le cadre de l'expression du bassin de vie, amélioration du service à l'utilisateur, optimisation de l'organisation et obligation réglementaires liées aux transferts de compétence au niveau intercommunal.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, après avis de ses 16 communes membres, a adopté en décembre 2017 un schéma de mutualisation dessinant le bilan des nombreuses voies de mutualisation existantes et dressant le tableau des travaux à mener dans les prochaines années pour poursuivre cette dynamique.

Ces mutualisations se traduisent d'ores et déjà dans de nombreux aspects organisationnels et fonctionnels : importants transferts de compétence au niveau communautaire, mise en place de services communs et de plateformes collaboratives, développement des groupements de commandes, mises à disposition de personnel, organisation des services opérationnels communautaires en pôles de proximité. Témoin de cette intégration du bloc communal, le coefficient d'intégration fiscale de la communauté d'agglomération de l'Albigeois était en 2020 de 0,53 contre 0,37 en moyenne pour les agglomérations françaises (source DGFIP).

- **Pacte financier et fiscal (2021)**

En 2021, la collectivité s'engage par ailleurs dans la formalisation d'un pacte financier et fiscal. Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'Agglomération. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

- **Collectivité expérimentatrice de la certification des comptes (2017-2023)**

La communauté d'agglomération de l'Albigeois fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes, expérimentation encadrée par les dispositions de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice. Cette démarche de certification permet à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- de consolider les procédures internes déjà mises en place en terme de fiabilité comptable ;
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;
- d'anticiper une possible évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

L'expérimentation est entrée depuis 2021 dans une phase de certification à blanc des comptes annuels de la collectivité et doit s'achever en 2024 par la remise d'un rapport de la Cour des Comptes au Parlement évaluant les tenants et les aboutissants d'une généralisation du dispositif.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambitions du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a voté, en avril 2016, un projet d'agglomération à horizon 2030 intitulé « Grand Albigeois CAP 2030 ». A la suite des élections municipales de 2020, ayant conduit à un renouvellement de plus de 50% des élus du bloc communal, un travail a été engagé pour renouveler ce projet de territoire.

Des ateliers de travail en vue du renouvellement du projet de territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont été initiés en septembre 2021, et les échanges se poursuivent pour formaliser un projet de territoire renouvelé. Parallèlement la communauté d'agglomération du Grand Albigeois s'est engagée dans la définition d'un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'agglomération et les communes membres. Ces deux chantiers structurants sont l'occasion d'échanger de manière approfondie sur les grands enjeux du territoire, et les moyens que les collectivités du bloc communal entendent mettre en œuvre pour y répondre. Les conclusions de ces travaux viendront le cas échéant compléter le CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois par avenant.

Sur le fond, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes qui la composent sont engagées depuis de nombreuses années dans une démarche proactive et fédératrice en matière de transition écologique. Elles s'appuient notamment sur les deux démarches structurantes en matière de transition écologique que sont le Plan Climat Air et Energie Territorial et le programme d'économie circulaire. Le Contrat de Transition Ecologique signé en 2019 a permis par ailleurs d'initier une dynamique partenariale forte en réunissant 16 partenaires signataires, issus des secteurs privé, universitaire, consulaire ou public.

Après 4 années de travail technique, politique et de concertation avec les habitants, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été approuvé par le Conseil Communautaire du 11 février 2020. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Grand Albigeois constitue une expression politique forte en matière d'aménagement du territoire et structure les ambitions du territoire autour de 3 axes stratégiques (dessiner - axe 1, organiser - axe 2, et assurer - axe 3 - le Grand Albigeois de demain). Ce document, en mettant en avant les enjeux de préservation de l'environnement, du cadre de vie et des paysages de l'Albigeois, illustre de manière cartographique les orientations d'aménagement du territoire (l'annexe 5 présente les cartes synthétiques du PADD) et permet une vision synthétique des grands enjeux auxquels le CRTE entend apporter des solutions.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite renforcer son action pour améliorer la qualité de vie des habitants et ainsi d'asseoir son attractivité à la fois résidentielle, étudiante et économique. Cinquième pôle d'enseignement supérieur, recherche et innovation de la région Occitanie, le territoire accueille des dynamiques locales fortes en matière d'innovation technique, économique et sociale (filière hydrogène, fond carbone local...). Les projets inscrits au CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois reflètent les ambitions du territoire pour favoriser un développement économique soutenable et porteur d'innovations, et prendre appui sur les atouts du territoire pour construire un avenir solidaire et respectueux de l'environnement.

Aujourd'hui plus que jamais, les défis posés par le changement climatique nous obligent à l'action. Hier centré sur les énergies fossiles, le territoire s'est réinventé en devenant un lieu d'excellence en matière d'études supérieures pour une agglomération de taille moyenne : l'Ecole des Mines d'Albi en pointe sur l'innovation a vu le jour dans le cadre de la reconversion de l'industrie minière, l'université Champollion en plein essor s'est installée et développée au sein d'une caserne militaire désaffectée. Il s'agit de tirer parti des volontés présentes pour devenir un territoire d'innovation en matière de transition écologique, faire de notre taille moyenne une force pour expérimenter des nouveaux modèles de production et d'action locales.

Les enjeux de transition écologique constituent ainsi le fil rouge du CRTE et le socle commun sur lequel les projets portés au contrat seront évalués. Ils sont pris en compte dans chacune des orientations stratégiques retenues pour le CRTE.

6/ la préservation des ressources en eau et de la biodiversité

- engagement de l'agglomération en faveur de la biodiversité voté en juin 2021
- déploiement d'un opérateur de séquestration carbone au niveau local
- gestion intégrée du grand cycle de l'eau : optimisation de la production, distribution et rénovation des réseaux, assainissement, gestion du pluvial (dont projets de désimperméabilisation des sols)

7/ produire et consommer autrement

- programme d'économie circulaire en cours de rédaction
- action de prévention et d'incitation à la réduction des déchets
- valorisation des circuits courts : écologie industrielle et territoriale, évolution du réseau des déchetteries comprenant la proposition de recycleries intégrées avec la participation des acteurs de l'économie social et solidaire identifiés sur le territoire


Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est engagée contractuellement auprès des partenaires institutionnels depuis de nombreuses années. Ces partenariats, thématiques ou d'application géographique spécifique, permettent de formaliser les engagements de chaque partie, de partager des objectifs communs et d'optimiser les partenariats financiers et techniques pertinents.

Parmi les contrats en cours, certains ont vocation à constituer un sous-ensemble contractuel du présent CRTE.

<p>Contrat de transition écologique 2019-2022</p> 	<p>La communauté d'agglomération de l'Albigeois a signé aux côtés de l'Etat et de 16 autres partenaires un contrat de transition écologique en décembre 2019. Les contrats de transition écologique (CTE) constituent une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.</p> <p>Le CTE 2019-2023 du Grand Albigeois porte sur les 4 axes stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- maîtriser les consommations énergétiques et accompagner la transition vers une économie bas-carbone- développer les mobilités décarbonées pour tous- soutenir le développement de l'économie circulaire et favoriser une gestion responsable des ressources- les partenaires du CTE s'engagent pour la transition écologique <p>Signataires : Etat, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Banque des Territoires, ADEME</p> <p>16 partenaires signataires de la charte d'engagement CTE et porteurs d'actions : chambres consulaires, établissements d'enseignements supérieurs, entreprises, syndicat d'énergie, bailleur social, syndicat professionnel.</p>
--	---

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant à la fois sur le projet de territoire « CAP 2030 Grand Albigeois » approuvé en 2016, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi, et sur les documents cadres présentés en article 1. Le renouvellement en cours du projet de territoire pourra amener à modifier ou préciser ses orientations stratégiques, ces évolutions seront formalisées le cas échéant par avenant au CRTE.

Les trois orientations stratégiques retenues pour le CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont :

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
2. TRANSITION ECOLOGIQUE
3. CADRE DE VIE ET COHESION SOCIALE

Ces orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

Ces orientations répondent aux grands enjeux du territoire en matière de transition écologique, économique et sociale. Les projets qui y sont rattachés illustrent une vision partagée entre les signataires du contrat des enjeux structurants pour le territoire, notamment en matière environnementale.

1/ un aménagement du territoire moins consommateur d'espace

- élaboration d'un PLUi en 2020, qui permet une vision coordonnée à l'échelle communautaire des aménagements fonciers
- intégration d'un volet foncier renforcé (comprenant notamment l'identification des potentialités de densification urbaine) dans le 3^{ième} Programme Local de l'Habitat, en cours de rédaction
- définition d'un périmètre Opération de Revitalisation du Territoire en cœur de ville d'Albi, dans le cadre du programme Action cœur de ville, décliné en conventions spécifiques auprès de l'Etablissement Public Foncier Occitanie et Action Logement

2/ des bâtiments moins énergivores

- participation active au déploiement du Guichet Unique de la Rénovation Energétique, porté par le Département du Tarn, accompagnant les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique
- nombreux projets en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, à l'échelle communautaire et communale

3/ une mobilité décarbonée

- création d'un centre européen des mobilités nouvelles décarbonées
- renforcement de l'intermodalité des transports en commun (pôle d'échange multimodal, parking relais)
- développement des mobilités actives (mise en œuvre des schémas directeurs cyclable et piéton)

4/ le développement des énergies renouvelables

- projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures publiques
- réalisation d'un cadastre solaire et animation
- projets de développement d'installations de géothermie

5/ un nouveau modèle agricole et durable

- projet alimentaire territorial de la ville d'Albi
- accompagnement des exploitants agricoles dans les transitions écologiques par la Chambre d'Agriculture
- activités du EPLEFPA Fonlabour (formation initiale et continue, plateforme de transferts technologiques), partenaire du CTE

Action cœur de ville
2018-2022



En avril 2018, la ville d'Albi a été retenue par le Ministère en charge de la Cohésion des Territoires dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action cœur de ville ». A ce titre, une convention-cadre pluriannuelle a été signée le 17 août 2018 avec l'ensemble des parties signataires.

Le programme Action cœur de ville répond à une double ambition :

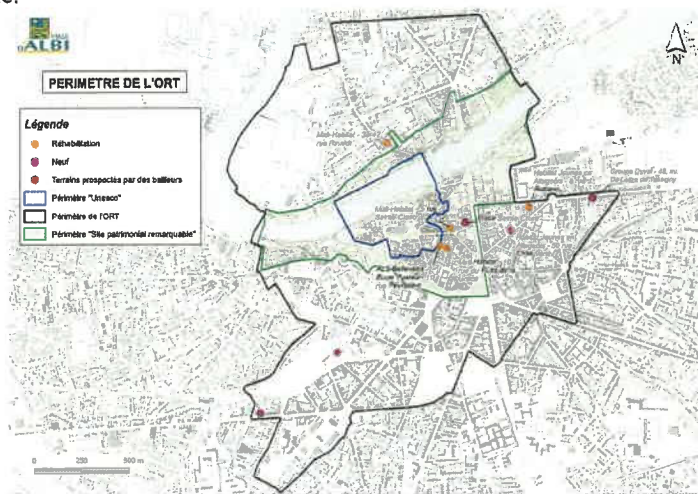
- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Il permet notamment via la définition d'un périmètre dit d'Opération de Revitalisation du Territoire (loi ELAN) de favoriser les mutations immobilières en cœur de ville et ainsi d'accompagner l'implantation d'habitants, de commerces et d'équipements de centralité pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La convention Action cœur de ville d'Albi se décline en 5 axes d'intervention :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

L'avenant à cette convention cadre, signé en février 2021, a permis de définir un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Des conventions spécifiques ont également été signées auprès d'Action Logement et de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

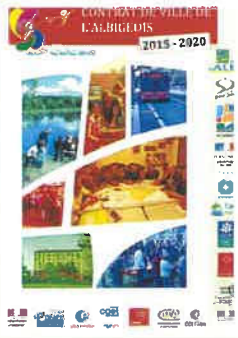



Sa définition permet de renforcer les dispositifs existants sur le périmètre proposé et de mobiliser notamment :



- le droit de préemption sur les fonds artisanaux et les fonds de commerce ;
- le permis d'aménager multi-site ;
- l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale pour les commerces s'implantant dans un secteur d'intervention incluant le centre-ville ;
- l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale pour les opérations immobilières « mixtes » logements/commerces (1/4 maximum de surfaces dédiées aux commerces) sur le même périmètre d'intervention ;
- la suspension de projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT par décision préfectorale.

Signataires : ville d'Albi, communauté d'agglomération de l'Albigeois, Etat, Région Occitanie, Caisse des dépôts et consignations, CCI du Tarn, CMA du Tarn, Action Logement, ANAH.



D'autres contrats sont ici mentionnés à titre indicatif et dans un souci de clarté, sans qu'ils ne soient formellement intégrés dans le périmètre du CRTE. Les grands enjeux couverts par ces contrats sont mentionnés dans le CRTE dans le cadre des volets thématiques (annexe 1), et les maquettes annuelles du CRTE (annexe 2) pourront reprendre les projets structurants qui en découleraient.

<p>Contrat de ville 2015-2020/2022</p> 	<p>Succédant au contrat urbain de cohésion sociale, le contrat de ville du Grand Albigeois porte sur la période 2015-2020 les ambitions du territoire en matière de dynamisation des 3 quartiers prioritaires de la ville sur la commune d'Albi (Cantepau, Veyrières-Rayssac, Lapanouse-Saint Martin) et d'un quartier en veille active sur la commune de Saint Juéry (Pratviel-les Rosiers-la Moussetié).</p> <p>Le contrat de ville du Grand Albigeois a été prorogé par avenant pour la période 2020-2022 et sera renouvelé à l'échéance 2022. Il pourrait alors intégrer pleinement le CRTE, tout en conservant une gouvernance opérationnelle propre.</p> <p>Sur la base des éléments relevés dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020, l'avenant 2020-2022 réaffirme la volonté initiale d'une démarche de développement des quartiers de la politique de la ville et de veille active, visant à l'intégration sociale et économique des habitants de ces quartiers. Les 4 piliers du contrat de ville sont réaffirmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohésion sociale - citoyenneté et valeurs de la République - emploi et développement économique - cadre de vie et renouvellement urbain <p>Signataires : ville d'Albi, ville de Saint Juéry, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Etat, Département du Tarn, Tarn Habitat, CAF, Région Occitanie, académie de Toulouse.</p> <p>Partenaires : Union Européenne (programme FSE), Pôle Emploi, Etat et ses agences opérateurs (ANCT, ARS, Banque des Territoires), CMA, CCI.</p>
<p>Convention territoriale globale (en cours d'élaboration)</p> 	<p>Les Contrats enfance jeunesse (CEJ) sont des contrats d'objectifs et de financement entre la CAF et ses partenaires visant à développer et à optimiser l'offre d'accueil de la petite enfance, enfance et de la jeunesse. Le CEJ d'agglomération 2018-2021 va être remplacé, à partir de 2022, par une Convention Territoriale Globale (CTG). Il s'agit d'un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la CAF sont mobilisés afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire. La CTG s'étend à d'autres champs d'intervention que la petite enfance, enfance, jeunesse : logement, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale et parentalité. Les CTG contribuent aux projets de territoire en s'appuyant sur des enjeux communs et en mobilisant des ressources et des moyens.</p> <p>Au titre de 2021, la CAF dispose de fonds supplémentaires dans le cadre du «Plan Rebond»; ils permettent, notamment, de relever les montants planchers des bonus calculés à partir des montants CEJ en cours pour les structures petite enfance. L'Agglomération a validé en juin 2021 une première délibération au titre du «Plan Rebond» de la CAF; avec signature d'un acte d'engagement, mécanisme financier améliorant les financements 2021 des structures petite enfance et préservant ceux à venir à partir de 2022.</p> <p>Signataires : communauté d'agglomération du Grand Albigeois, CAF, communes.</p>

La ville d'Albi porte également en propre des contrats de partenariats auprès de l'Etat sur des thématiques particulières :

<p>Contrat local de santé 2019-2024</p> 	<p>Signé en avril 2018 entre la ville d'Albi et l'Agence Régionale de Santé, le contrat local de santé de l'Albigeois élargi le champ d'action du Contrat Local de Santé Mentale mis en place dès 2013 en structurant l'action autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - santé mentale : inclusion dans la cité - favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics qui en sont les plus éloignés - bien vieillir en Albigeois - favoriser le bien-être et prévenir les conduites à risques chez les jeunes <p>Il se fonde sur un diagnostic large sur l'état de santé des habitants du territoire et les modalités d'accompagnement actuellement proposés pour répondre aux problématiques qui peuvent se poser.</p> <p>Signataires : ville d'Albi, ARS</p>
<p>Projet alimentaire territorial</p> 	<p>Dès 2014 , face aux enjeux liés au développement durable, la ville d'Albi s'est engagée dans une réflexion sur l'autosuffisance alimentaire de son territoire. Cette démarche a mené la collectivité à conduire une politique en faveur d'une agriculture de proximité. De nombreuses actions ont été mises en place pour permettre l'appropriation et le développement de cette démarche sur le territoire albigeois.</p> <p>Consciente que ce projet ambitieux ne pouvait aboutir qu'avec l'association des forces vives du territoire et afin de faire grandir et perdurer cette dynamique territoriale, la ville d'Albi a impulsé la mise en place d'une démarche partenariale concrétisée par l'élaboration d'un Projet alimentaire Territorial (PAT) en 2018, labellisé en 2021.</p> <p>Les objectifs du PAT de la ville d'Albi sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à une alimentation locale, saine et de qualité ; - renouer le lien entre l'urbain et le rural, entre les producteurs et les consommateurs ; - réintroduire la production vivrière en ville. <p>Il se structure autour de 5 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éduquer, sensibiliser, informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social ; - Relayer les actions de communication pour amplifier leur impact auprès de la population ; - Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locales, poursuivre la structuration de filières ; - Installer des maraîchers sur des structures économiques viables et vivables afin de satisfaire l'alimentation de proximité quel que soit le circuit de distribution (direct ou indirect) ; - Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produit sélectionné.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est signataire de contrats de partenariat auprès de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

<p>Contrat Atouts Tarn</p> 	<p>Le contrat Atouts-Tarn 2018-2020, qui devrait être renouvelé en 2022, formalise le partenariat de projet entre le Département du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Il regroupe les projets des collectivités sur le territoire albigeois en terme de solidarités territoriales et de solidarités humaines.</p> <p>Signataires : Département du Tarn, communauté d'agglomération de l'Albigeois</p>
<p>Contrat Territorial Occitanie</p> 	<p>Le contrat territorial Occitanie 2019-2021, qui devrait être renouvelé en 2022, a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le Département du Tarn et la Région Occitanie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi du bassin de vie du Grand Albigeois ; - encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional ; - accompagner et fortifier l'offre de services et l'attractivité de l'agglomération albigeoise dans plusieurs domaines tels que le développement économique et la qualité de vie. <p>Il se décline également de manière territorialisée via le contrat Grands Sites Occitanie « Albi, la vallée du Tarn » et les contrats Bourgs Centres (4 contrats signés à la fin 2021 : Castelnau-de-Lévis, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Saint Juéry).</p> <p>Signataires : Région Occitanie, communauté d'agglomération de l'Albigeois, Département du Tarn.</p>

Enfin des conventions opérationnelles sont ici à mentionner :

- **Convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain »**

Le programme d'intervention et la convention financière pluriannuelle du projet « Cantepau demain », approuvés à l'été 2019, détaillent les travaux à mener et les engagements financiers des partenaires.

Cette démarche de projet a été menée :

- en collaborant étroitement avec les services de l'Etat, l'ANRU et Action logement ;
- en impliquant les partenaires pertinents : Conseil départemental du Tarn, Conseil Régional d'Occitanie, Banque des Territoires, CCI du Tarn, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn, Caisse Familiale du Tarn...
- en associant les habitants et les acteurs du quartier selon différentes modalités : ateliers publics (restitution en janvier 2018 des études du protocole, co-construction de l'aménagement du square Augereau avec chantier d'insertion...), marche exploratoire avec les femmes, ateliers de réalité virtuelle avec des jeunes du quartier, organisation de permanences, présentation du projet en conseil citoyen et en conseil de quartier, exposition itinérante dans les équipements du quartier et diverses actions d'information et de participation pendant « le printemps des cultures »,...

- **Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn pour une relance durable (2020-2023)**

Afin de consolider la reprise d'activité, l'Agglomération et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn (CMA) se sont engagées dans le cadre d'une convention triennale pour soutenir le tissu économique albigeois. Un tissu économique durablement dynamique passe en effet par la présence sur son territoire d'un artisanat diversifié, positionné sur les secteurs actuels comme sur les futurs relais de croissance, intégrant les nouvelles technologies du numérique et engagé dans la transition énergétique.

La convention triennale validée en juillet 2020 porte sur les thématiques du développement économique artisanal, de l'économie circulaire, et de la transition énergétique. Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux locaux de relance de l'activité en lien étroit avec la CMA du Tarn, partenaire clé de notre territoire.

- **Protocole de territoire auprès de l'Établissement Public Foncier Occitanie (2020-2025)**

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans leurs politiques d'aménagement en matière de création de logements, de réhabilitation et de renouvellement urbain des centres bourgs et centres villes, de développement de l'activité économique, de restructuration/reconversion de friches, de préservation de l'environnement et de mise en œuvre de tout projet structurant pour renforcer l'attractivité du territoire. Le protocole de territoire, conclu entre l'EPFO et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la période 2020-2025, porte sur l'intégralité du territoire. Il vise à définir les priorités d'interventions foncières et d'études à mener.

L'intervention foncière sur les secteurs identifiés comme étant stratégiques fait l'objet de conventions spécifiques - conventions pré-opérationnelles et/ou conventions opérationnelles - entre l'EPFO, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes intéressées. Ces conventions permettent de procéder à des acquisitions foncières et opérations immobilières, afin de faciliter les opérations d'aménagement et de contribuer au développement de l'habitat et de l'activité économique.

A ce jour, trois conventions opérationnelles ont été formalisées :

- Zone d'Activité de Cantepau, signé par l'Agglomération, la ville d'Albi et l'EPFO en octobre 2019 ;
- 3 secteurs du périmètre « Action cœur de ville » (centre ancien, Madeleine et secteur Cordeliers-Universités), signé par l'Agglomération, la ville d'Albi et l'EPFO en février 2020 ;
- convention de carence en logements sociaux de la commune de Lescure d'Albigeois au regard des objectifs de la loi SRU, signé en avril 2021 par l'Agglomération, la ville de Lescure d'Albigeois et l'EPFO.

- **Contrat d'Objectif Territorial auprès de l'ADEME (2022-2026, COT)**

Validé en septembre 2021, le contrat d'objectif territorial de la communauté d'agglomération de l'Albigeois entrera en vigueur au printemps 2022. Le contrat d'objectif territorial proposé par l'ADEME est un contrat pluriannuel de financement conditionné à l'atteinte d'objectifs pré-identifiés. Ces derniers sont calculés en fonction du niveau de l'agglomération dans deux référentiels thématiques : référentiel Climat Air Energie et référentiel Economie Circulaire. Le financement octroyé in fine à l'agglomération dépendra des progrès effectués dans le cadre de ces deux référentiels.

Des objectifs régionaux complémentaires seront également choisis sur une liste d'indicateurs proposée par l'ADEME et négociés en fonction des actions prévues dans chaque programme d'actions (PCAET et Economie Circulaire).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (annexe 3).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats intégrés dès la signature du CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont :

- Contrat de transition écologique 2019-2022
- Action cœur de ville 2018-2022

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Grand Albigeois, territoire de vie cohérent, solidaire et fortement intégré, situé sur un axe de communications important, fort d'un rayonnement culturel et patrimonial national et international est ouvert à son environnement.

En ce qui concerne la coopération intercommunale, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a impulsé des collaborations avec les territoires voisins, dont les principales sont présentées ci-dessous. Elles permettront d'accompagner les territoires les moins bien dotés financièrement afin d'assurer les services publics attendus par les citoyens. A titre d'exemple, des contacts sont déjà noués avec certaines communes en dehors du périmètre de l'agglomération pour resserrer les liens sur certains sujets (autorisation droits des sols par exemple).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois travaille ainsi depuis 2005 au sein d'un syndicat mixte avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et celle de Centre Tarn dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois. Le SCOT 2017-2030, approuvé en décembre 2017, est opposable depuis février 2018 notamment aux PLUi, PDU et PLH de l'agglomération.

Dans la ligne des orientations de son projet de territoire, l'agglomération veillera à conforter et développer des relations de coopération et de complémentarité avec les autres intercommunalités de la zone d'emploi d'Albi, les structures intercommunales mitoyennes (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – PETR - Albigeois & Bastides, communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet notamment) et au-delà l'ensemble du département du Tarn. En fonction des projets, des modes de coopération pourront être recherchés pour conforter le développement cohérent de ces espaces. A titre d'exemple, les échanges n'étant pas tous au même degré de maturité, les thématiques de travail suivantes pourraient être particulièrement intéressantes à travailler de façon conjointes : mobilité, emploi et formation, transition écologique, tourisme.

Ainsi, dans le secteur du tourisme, le contrat Grand Site Occitanie signé auprès de la Région Occitanie porte sur le périmètre « Albi, la vallée du Tarn » les contacts noués avec le PETR Albigeois et Bastides mettent en avant la volonté conjointe de concevoir des offres complémentaires pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et promouvoir la destination nord-tarnaise en général.

A noter également que le territoire, par l'inscription au patrimoine mondial de la *Cité épiscopale d'Albi*, conduit des actions de coopération internationales avec d'autres biens inscrits (site des palais royaux d'Abomey au Bénin, vieille ville de Lijiang en Chine) et fait partie du réseau des Biens français inscrits au patrimoine mondial, dont la ville d'Albi assure la vice-présidence.

En matière de transition écologique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois travaille dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) en coopération et par délégation aux travaux d'amélioration des cours d'eau et de gestion des inondations avec le Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Aval et auprès des autres partenaires du syndicat : Département du Tarn, communauté de communes Val 81, communauté de communes Monts d'Alban et du Villefrancois, communauté de communes Carmausins Ségala, communauté de communes Centre Tarn, communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, communauté de communes Tarn Agout, communauté de communes du Réquistanais (Aveyron) et communauté de communes de Coteaux et Plaine du Pays Lafrançaisin (Tarn-et-Garonne).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois participe par ailleurs à la mise en œuvre d'une réponse concertée et solidaire pour l'accueil des grands passages dans l'arrondissement nord du Tarn, et s'implique dans les dispositifs d'accompagnement des ménages en faveur de la rénovation de l'habitat (guichet unique de la rénovation énergétique porté par le Département du Tarn).

Dans le cadre de la mobilité, la mise en place par la Région Occitanie de comités de bassin sera l'occasion de renforcer la coopération interterritoriale existante en partageant davantage les enjeux et projets avec les territoires avoisinants.

En matière économique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois échange avec les communautés d'agglomération de Castres-Mazamet et de Gaillac-Graulhet sur des enjeux économiques partagés, et porte l'ambition, notamment en cohérence avec le périmètre d'action des pôles de compétitivité et dans une logique de mise en réseau, de nouer ou renforcer les liens avec les autres agglomérations de la région Occitanie.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'inscrit également positivement dans la dynamique métropolitaine toulousaine et participe à ce titre à l'association du dialogue métropolitain qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse. Ce dialogue institutionnalisé entre la métropole toulousaine et les villes d'équilibre régional permet de renforcer la coopération entre nos territoires au bénéfice de tous.

L'alliance et la coopération entre les territoires sont particulièrement utiles en Occitanie, dans une région composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle révèle encore plus les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales. C'est avec cette ambition collective que les EPCI membres du dialogue métropolitain de Toulouse ont la volonté de renforcer, à partir d'un recensement objectif et structuré des enjeux communs portés par les villes d'équilibre – dont Albi - et la métropole toulousaine, les projets communs à mettre en œuvre à cette échelle reconnue comme pertinente par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Occitanie 2040 ».

L'Etat partage, en objectif et méthode, ces orientations et coopérations territoriales. Il examinera avec attention les demandes de financement des collectivités au bénéfice des actions de développement qui seraient co-construites dans le cadre et en appui à la mise en œuvre concrète de ces alliances. L'accompagnement de l'État s'exprimera également au travers des actions déjà engagées, notamment avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse (AuaT), contribuant à l'identification objective et documentée des interactions entre la métropole et ses territoires périphériques (flux de personnes, d'échanges économiques, de gestion des ressources, de flux financiers, de services,...).

Parmi les nouvelles coopérations territoriales qui pourraient se former dans les prochaines années, les plus structurantes pourront être mentionnées dans le CRTE par avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : l'Etat au travers de ses services déconcentrés, de ses agences (ANCT, ADEME) ou d'opérateurs comme la Banque des territoires mais aussi les agences techniques départementales, le CAUE... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier, l'ADEME apporte un appui à travers un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) sur la durée du contrat et intervient en soutien de certaines opérations du CRTE. L'agglomération s'engage à travers ce contrat à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés (référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire et objectifs régionaux).

Par ailleurs :

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) etc.

6.4. Engagements de la Région Occitanie

La Région Occitanie pourra apporter un appui financier, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, aux opérations inscrites au CRTE.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département du Tarn

Le Conseil Départemental du Tarn soutient le développement des territoires.

Le Conseil départemental, en tant que partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, s'engage auprès des collectivités tarnaises afin de les aider à réaliser des projets, qui participent tous à l'attractivité et au dynamisme du territoire.

Le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire Tarnais : les collèges, la voirie et les infrastructures numériques.

Le Conseil départemental est également un partenaire financier des territoires. Il interviendra au titre de ce présent contrat en mobilisant l'ensemble de ses dispositifs d'intervention et plus particulièrement son Fonds de Développement Territorial (FDT).

Au titre du FDT, le Conseil départemental a créé le dispositif « contrat Atouts Tarn » afin de soutenir les opérations d'investissement portées essentiellement par les communes de plus de 2 000 habitants et les structures intercommunales.

A travers le dispositif « contrat Atouts Tarn », le Département souhaite agir de manière durable sur nos territoires et à

favoriser le développement économique et l'emploi.

Les financements apportés par le Département auront pour objectifs de répondre aux enjeux de :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité
 - santé avec le développement d'une offre de soins de proximité avec l'aide à la création de maisons de santé,
 - actions en faveur des plus jeunes (soutien à la création de crèche),
 - et de nos aînés (soutien à la création d'habitat partagé et aux aménagements d'accessibilité),
- Attractivité territoriale :
 - aménagement et rénovation du cadre de vie (requalification des traverses de centre bourg, aménagement des espaces publics et de mobilité (dont aires de co-voiturage, des réseaux d'eau potable), et des places de village lieux de convivialité, rénovation des salles municipales, de salles associatives, soutien aux projets culturels et touristiques).
 - dans le cadre du schéma numérique : soutien à la création de tiers-Lieux accueillants des espaces collaboratifs, de formation (de professionnels et de scolaires) et d'échanges intergénérationnels. Aide à la création de médiathèques.
- Adaptation des territoires aux changements climatiques :
 - développement des aménagements cyclables dans le cadre du Plan Vélo,
 - soutien aux créations de jardins familiaux respectueux de l'environnement
 - aménagement des Espaces Naturels Sensibles,
 - rénovation énergétique des bâtiments,
 - des actions en faveur du changement climatique : lutte contre l'artificialisation des sols.
 - mise en place du Guichet Unique : service public de la rénovation énergétique
 - lutte contre la déforestation : Plantation d'arbres et création d'ilots de fraîcheur.

Afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter une aide en matière d'ingénierie territoriale.

Le Département offre un appui aux communes et EPCI (Communauté de communes ou communauté d'agglomération) en matière d'ingénierie publique. Les domaines traités sont : eau, assainissement, environnement, solidarité territoriale (aide aux montages de dossiers et de plans de financement), voirie, archives, musée, lecture publique, projet culturel, sports et jeunesse.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La charte interministérielle de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, socle encadrant l'exercice de formalisation du présent CRTE, pose 10 principes dont le point VII porte sur « une participation renforcée des citoyens et une association des forces vives du territoire ». Ce principe a pour objectif de faire partager les ambitions du CRTE et de faire vivre ce contrat avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Dans cette optique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois conduira le renouvellement de son Conseil de Développement (CODEV), instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales créée en 2005, et s'appuiera sur cette instance de concertation pour partager et échanger sur un certain nombre de projets inscrits au CRTE. Les éléments relatifs à l'articulation entre CRTE et CODEV seront inscrits par avenant au CRTE.

En parallèle, certains projets de l'agglomération ont pu être soumis à une large consultation publique afin de recueillir les avis de chacun. C'est le cas par exemple pour la révision du schéma directeur cyclable réalisée en 2021: pour la préparation du nouveau plan d'action, les habitants de l'agglomération ont été invités à renseigner en ligne un

questionnaire et une carte collaborative portant sur leurs habitudes de déplacements et leurs attentes en matière d'aménagements. Cette enquête a suscité beaucoup d'intérêt avec 1 200 réponses et 550 contributions à la carte collaborative. Des initiatives de concertation ciblée de cette sorte pourront se renouveler.

Par ailleurs, les communes membres de l'agglomération portent à des degrés divers des actions d'implication des habitants (consultation, concertation...). La ville d'Albi en particulier, donnant suite aux conseils de quartier, formalise en 2021 des outils de « démocratie active » : la mise en place d'un conseil consultatif Albigeois, et la création d'un budget participatif.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Les maquettes financières annuelles du CRTE sont intégrées au CRTE (annexe 3) après validation en comité de pilotage du CRTE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler avec les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de représentants de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, ainsi que de représentants des collectivités départementales et régionales en qualité de partenaires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ainsi que des représentants des cosignataires du contrat. Il est chargé de suivre l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services du Grand Albigeois, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, et d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE le cas échéant, ainsi que de représentants des collectivités départementales et régionales en qualité de partenaires.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au Préfet de Département, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le CLCT.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. En particuliers le tableau de bord (volet transition écologique) sera enrichi des indicateurs des référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie déployés par l'ADEME au travers du Contrat d'objectif Territorial (COT).

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés dans chacune des fiches thématiques inscrites en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 - développement économique et attractivité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de projets innovants accueillis à un instant t dans les structures albigeoises	Technopole Albi-Innoprod (suivi des projets accompagnés)	Mesurer le potentiel d'innovation du territoire
Nombre d'hectares de zones d'activités réhabilitées ou créées	Données internes	Accueillir les projets d'implantation ou d'extension d'entreprise
Nombre d'entreprises	Données internes	Accompagner les entreprises dans

accompagnées/financées par les outils de co-investissement mis en place		leurs développements
Taux de vacances des cellules commerciales	Etude commerce	Mesurer la vacance commerciale
Evolution du nombre d'étudiants sur les sites albigeois	2020 : 6 500 étudiants Données établissements d'enseignement supérieur	Evaluer l'attractivité d'Albi comme site universitaire d'équilibre
Taux d'insertion dans l'emploi des étudiants du Grand Albigeois, à l'échelle départementale	Données des établissements d'enseignement supérieur	Mesure l'ancrage territorial des étudiants sur le territoire
Nombre de personnes suivies par les parcours insertion	Données internes (bilan FSE)	Accompagner les personnes éloignées de l'emploi
Evolution du taux de chômage de longue durée.	Données INSEE	Evaluer le taux de chômage de longue durée
Nombre de nuitées touristiques	Données Office du Tourisme	Mesure l'attractivité touristique du territoire

Orientation 2 - transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Part modale des déplacements domicile-travail	INSEE, enquête annuelle de recensement, distancier Métric. Indicateur PDU.	Suivre l'évolution de la mobilité décarbonée, notamment pour les déplacements courts (évolution de la marche et du vélo)
Linéaire de voirie aménagée pour le vélo	Base de données SIG pour le linéaire total de voirie, recensement des réalisations pour les voiries aménagées pour les vélos. Indicateur PDU	Suivre la réalisation des infrastructures favorables aux usagers du vélo
Consommation finale brute par filière d'énergie (dont énergie décarbonée) et secteurs d'activité	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire Données locales d'énergie	Suivre l'évolution totale des consommations d'énergie, la consommation par habitant (pour appréhender la sobriété énergétique), et la part des énergies carbonées dans le total
Puissance d'énergies renouvelables raccordées aux réseaux, dont puissance installée sous obligation d'achat	Gestionnaires des réseaux et transport d'énergies renouvelables	Suivre la contribution du territoire à la production d'énergies renouvelables, au moins sur certaines filières d'énergie électrique clefs : solaire photovoltaïque, éolien...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable	S'assurer de l'amélioration de la connaissance patrimoniale des réseaux
Taux de conformité de l'eau distribuée au titre du contrôle sanitaire	Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable	Apprécier la qualité de l'eau potable distribuée
Rendement du réseau de distribution de l'eau potable	Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable	Apprécier l'efficacité de la distribution de l'eau potable, et notamment suivre les actions en faveur de la résorption des fuites réseaux.

Quantité totale de déchets évités ou détournés	Données issues du PLDMA	Apprécier le niveau de réduction des déchets à la source
Produits bio et locaux en restauration collective	Données issues des cantines scolaires, et si possible élargissement aux autres restaurants collectifs (collèges, lycées, professionnelle). Définition des « produits locaux »: Ecocert. Lien avec le PAT	Appréhender le niveau d'engagement du territoire dans une agriculture et une alimentation durables en ciblant une population à fort potentiel d'entraînement
Implantation de nouveaux exploitants agricoles (dont nombre de maraîchers et transmission/reprise)	Chambre d'Agriculture	Suivre la vitalité du secteur agricole et notamment la problématique des transmissions-reprises.

Orientation 3 - cadre de vie et cohésion sociale

Indicateur	Référence	Objectif
Couverture médicale du territoire	Agence Régionale de Santé	Suivre l'évolution de l'accès aux soins pour les habitants
Fréquentation des équipements sportifs et culturels	Données transmises par les communes Données internes pour les équipements aquatiques et le réseau des médiathèques	Appréhender l'opportunité des investissements consentis en matière d'infrastructures de sport et de loisirs
Equipements en faveur des personnes seniors	Données transmises par les communes	Appréhender l'opportunité des investissements consentis en faveur des personnes seniors
Capacité d'accueil petite enfance et scolaire	Données transmises par les communes	Appréhender l'opportunité des investissements consentis en matière de petite enfance, enfance et jeunesse. Mesurer la vitalité démographique du territoire et anticiper les besoins à venir de la population.
Nombre de logements créés par communes (dont logements sociaux)	Données suivies dans le cadre du PLH	S'assurer du respect de la trajectoire de construction de nouveaux logements, dans le cadre des objectifs fixés par le PLH.
Nombre de permis de construire délivrés	Données ADS	Evaluer le volume de nouvelles constructions (et leurs typologies)
Amélioration de l'état de la chaussée (voirie) et projets d'aménagements urbains	Données internes agglomération, étude patrimoniale 2021-2022	Contrôler et améliorer l'état des voiries

Ces indicateurs de suivi et de résultats du CRTE sont ceux retenus pour le Contrat de Transition Ecologique du Grand Albigeois, enrichis d'indicateurs relatifs aux 2 autres piliers du CRTE que sont l'attractivité et le développement économique d'une part, le cadre de vie et la cohésion sociale d'autre part. Ils pourront être précisés par avenant dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de l'évaluation des politiques publiques. Dans ce cadre, l'appui que la communauté d'agglomération de l'Albigeois recevra de la part de l'ADEME dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la transition » permettra notamment d'affiner les indicateurs relatifs à la politique énergie-climat et économie circulaire.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

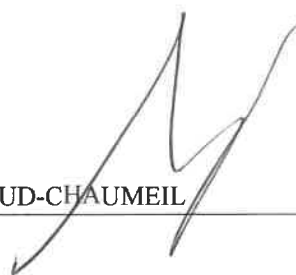
Signé à Albi, le **16 DEC. 2021**

La Préfète du Département du Tarn,



Catherine FERRIER

La Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,



Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquettes financières annuelles

Annexe 4 - Diagnostic du Plan Air-Energie-Climat du Territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Annexe 5 - Cartes synthétiques des enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ANNEXE 1 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

- 1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
 - 1.1.1. Création d'entreprises innovantes
 - 1.1.2. Filières d'avenir
 - 1.1.3. Offre immobilière économique
 - 1.1.4. Outils de co-investissement
 - 1.1.5. Offre de commerces de proximité

1.2. Accessibilité du territoire

1.3. Site universitaire albigeois

1.4. Offres de formation et transitions professionnelles

1.5. Attractivité culturelle et touristique

2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2.1. Mobilités

2.2. Transition énergétique

2.3. Ressources en eau

2.4. Biodiversité

2.5. Économie circulaire

2.6. Circuits courts alimentaires

3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE

3.1. Équipements structurants

3.2. Quartiers prioritaires de la politique de la ville

3.3. Habitat

3.4. Cohésion sociale

3.5. Sécurité et efficacité des services publics

3.6. Aménagements des espaces publics

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
Sous-thématique du CRTE	1.1.1. Création d'entreprises innovantes
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le Grand Albigeois est la 2^{ème} agglomération française de moins de 100 000 habitants pour son offre de formation supérieure et ses incubateurs (Palmarès l'Entreprise « les meilleures villes pour entreprendre en France en 2016 »).</p> <p>Mais dans le même temps, les plus belles entreprises issues du continuum (Leyfa, Hycco, ...) quittent le territoire en phase d'amorçage. La mise en réseau des structures (incubateur, couveuse, pépinière) apparaît encore comme perfectible, tant pour attirer que pour retenir les meilleurs projets.</p> <p>A noter que l'association Albi Innoprod, candidate au label IP+, a pour objet de favoriser la création d'entreprises innovantes sur le territoire et porte notamment une couveuse innovation hébergée au sein de l'hôtel d'entreprise Innoprod.</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p>Technopole Albi Innoprod Région Occitanie Etablissements d'enseignement supérieur</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Objectifs de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régénérer le tissu économique albigeois par la création d'entreprises innovantes sur le territoire, - Maximiser le taux de pérennité et le niveau de développement des start up à 5 ans, - Limiter les risques de départ des entreprises nouvellement créées vers d'autres territoires, - Accroître le nombre de projets en lien avec la transition écologique, comme par exemple les low tech, - Renforcer l'image innovante du territoire albigeois et de ses acteurs. <p>Contenu la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail associant les acteurs de l'Enseignement Supérieur Recherche, du financement, économiques, institutionnels - Etablissement d'un référentiel/parcours de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes sur le territoire; - Réalisation d'outils/campagnes de promotion de ce référentiel/parcours auprès du public cible de façon à attirer ainsi davantage de porteurs de projets et de start up - Regroupement, si pertinent, des acteurs de l'anté-crétion et de la post-crétion en un même lieu physique avec mise à disposition, voire construction, de locaux adaptés <p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : élaboration du référentiel - 2022 -2024 : mise en place des infrastructures
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets innovants accueillis à un instant t dans les structures albigeoises - Taux de pérennité des structures créées à 5 ans - Taux de rétention des entreprises créées en Albigeois à 5 ans - Nombre de projets de création d'entreprises en lien avec les thématiques de la transition écologique <p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référentiel commun validé par les participants au groupe de travail

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
Sous-thématique du CRTE	1.1.2. Filières d'avenir
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Terre d'innovation, l'Albigeois souhaite s'inscrire de manière dynamique dans le soutien aux filières d'avenir et notamment de la filière hydrogène.</p> <p>Fort de la complémentarité des compétences et des infrastructures existantes que sont l'aérodrome, le circuit automobile, la société SAFRA et la SEM Eweer'Hy'Pôle et les acteurs de la formation au premier rang desquels l'IMT Mines d'Albi, l'Albigeois s'engage dans la création à Albi d'un Centre européen support des nouvelles mobilités innovantes et des infrastructures H2 « zéro émission ».</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p>Les financements sollicités s'inscriront en cohérence avec les dispositifs prévus par l'Union Européenne, l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn. Une inscription du projet au CPER 2021-2027 au titre du volet « innovation » est sollicitée.</p> <p>La Banque des territoires a donné son accord pour financer 20 % du projet total, ce qui correspond un emprunt de 2 070 000 €.</p> <p>Le pôle albigeois est ainsi le socle d'un écosystème particulièrement remarquable associant des collectivités, un site et des infrastructures existantes et futures, des partenaires économiques, universitaires et scientifiques tels que l'école des Mines et l'université Champollion.</p> <p>Il s'inscrit pleinement dans les objectifs européens, nationaux, régionaux et départementaux de décarbonisation de la mobilité.</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Le projet vise à mettre en place le centre support de la filière hydrogène appliqué à la mobilité, structuré autour d'infrastructures existantes (aérodrome, piste automobile, station de ravitaillement électrique et hydrogène) et à venir (infrastructures immobilières nouvelles à vocation technique et de formation).</p> <p>L'objectif est de créer un outil territorial qui s'articule sur 3 axes majeurs afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accompagner tous les constructeurs français ou étrangers qui veulent créer des installations fixes de production ou de distribution d'hydrogène, - de permettre aux constructeurs de véhicules à hydrogène de venir faire leurs essais et de se faire certifier à Albi, - de former les professionnels et futurs professionnels de la filière sur toute la chaîne de compétences de la filière hydrogène. <p>Le projet prévoit la création de deux structures spécifiques, dont les principes de création ont été actés par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Société d'Economie Mixte qui aura pour objet de porter juridiquement et financièrement les investissements du centre européen support des nouvelles mobilités, et mettrait contractuellement à disposition des acteurs locaux et autres, la jouissance des infrastructures, la mise à disposition des équipements, ainsi que les infrastructures permettant la fourniture de combustible - une association de portage du projet de « campus H² » qui aura pour finalité de développer sur le territoire albigeois des formations initiales et continues dans le domaine de l'hydrogène mobilité (du niveau CAP/BEP au Master 2), en lien avec les besoins de compétences exprimées par les industriels du secteur. <p>Le projet consiste à réaliser un ensemble cohérent d'actions et d'investissements permettant la tenue de formations, le ravitaillement de flottes privées et publiques en combustible décarboné (H²) et la réalisation d'opérations d'ingénierie et de tests sur l'Albigeois.</p>

	<p>Le chiffrage prévisionnel des investissements envisagés est estimé à fin 2021 à 10 350 000€HT et comprennent les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction de bureaux (~ 1 500m²) - construction d'ateliers (~1 200m²) - travaux de raccordement des bâtiments - aménagement des pistes et stands - équipements bancs d'essai TP - équipement et aménagements sécuritaires pour les ateliers - bancs d'essai R&D et formations opérationnelles - achats de véhicules H2 pour la formation - production et distribution hydrogène (100kg/jour) - borne de recharge électrique pour la qualification des démonstrateurs
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
Sous-thématique du CRTE	1.1.3. Offre immobilière économique
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	La poursuite de l'objectif de « zéro artificialisation nette » implique de trouver des voies pour densifier et revaloriser les fonciers artificialisés existants. Afin de ne pas grever les possibilités d'accueil ou d'extension des entreprises sur le territoire, le Grand Albigeois portera des projets de requalification et de densification des zones d'activité.
Principaux partenaires mobilisés	Une convention entre l'Agglomération et l'EPFO spécifique sur le projet de requalification de la ZA de Cantepau a été signée en octobre 2019. La Région Occitanie est également un partenaire clé pour les projets cités.
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Objectifs de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la consommation d'espaces en densifiant les zones d'activités par renouvellement urbain ; - Disposer d'un parc d'activités qualitatif à vocation industrielle et artisanale sur les flancs Sud et Est de l'agglomération ; - Accroître les capacités de location de bureaux tertiaires <p>Calendrier 2022- 2025 : mise à niveau de 100 hectares de zones industrielles, artisanales et de service</p> <p>Les principaux projets à date sont :</p> <p>- Requalification de la ZA Albi-Montplaisir Le projet vise à requalifier le parc d'activités de Montplaisir situé sur les communes d'Albi et St Juéry. Montplaisir est le parc d'activités industriel originel de l'Albigeois et également, avec ses 105 hectares et ses 135 entreprises, le plus important du territoire de l'agglomération.</p> <p>La requalification du site s'inscrit dans un lien étroit entre l'appréciation des besoins des entreprises de manière large et les ajustements qu'ils induisent en matière d'aménagement : amélioration des dessertes/voies, de la visibilité du site, de l'insertion paysagère, des espaces publics, mais aussi de certains espaces privés (friches, dents creuses, bâtiments dégradés). A ce titre, l'agglomération étudie la possibilité de se doter d'une foncière immobilière, dont une vocation sera d'acquérir des bâtiments et des terrains en vue de leur réhabilitation, leur adaptation ou transformation.</p> <p>Les éléments à réaliser et les financements associés pour cette zone ont été établis au travers d'un diagnostic exhaustif réalisé par le cabinet Immergis et concernent la mise à niveau des infrastructures et équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des chaussées : 850 000 € - Réhabilitation des trottoirs : 205 000 € - Réhabilitation des bordures et caniveaux : 130 000 € - Mise à niveau de la signalétique intra-zone : 30 000€ <p>Ces aménagements seront réalisés dans une logique d'urbanisme durable : désimperméabilisation des sols, réintégration de la qualité urbaine et paysagère. Les dents creuses feront l'objet d'un traitement particulier de façon à faciliter leur résorption. <i>MO Grand Albigeois, 1 215 000€HT</i></p> <p>- Réhabilitation et redynamisation de la ZA Cantepau Adjacent au quartier Cantepau classé en périmètre ANRU, la zone d'activités éponyme est en pleine mutation, avec la fermeture successive de</p>

	<p>la quasi-totalité des enseignes présentes (Hyper Casino, Norauto, VédiMarché, Poivre rouge). Via l'EPFO et dans le prolongement des résultats d'une étude prospective réalisée par le cabinet Pivadis, l'Agglomération a engagé des démarches d'acquisition foncière. Des investisseurs privés sont également sollicités afin d'envisager un traitement global de cet espace.</p> <p>- Extension de l'hôtel d'entreprise Innoprod Le projet consiste à accroître les capacités d'accueil des entreprises tertiaires sur le territoire (+ 3000m² de bureaux et espaces partagés) dans un bâtiment à haute performance environnementale et situé au cœur de la ZA Innoprod tournée vers l'innovation. <i>MO Grand Albigeois, 2023, 10 000 000€HT</i></p> <p>Par ailleurs, des réflexions sont engagées pour appuyer la requalification de la zone du Saut du Sabo, en lien avec les communes de Saint Juéry et d'Arthès. Les études de définition et d'opportunité pour la valorisation des sites du Saut de Sabo et du Saut du Tarn doivent s'engager en 2022. Ces échanges doivent permettre de définir les objets de cette requalification.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateur de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre supplémentaires de m² commercialisables disponibles <p>Indicateur de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares de ZA/ZI réhabilités - Bilan global d'opération

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
Sous-thématique du CRTE	1.1.4. Outils de co-investissement
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	A l'occasion de la tenue des « Comités de relance » en 2020, une majorité des acteurs économiques et institutionnels a mis en avant l'intérêt à disposer d'outils de financement territoriaux pour une relance durable et incité l'agglomération à favoriser le co-investissement privé/public.
Principaux partenaires mobilisés	Banque des Territoires
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Objectifs de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir investir, à différents stades de cycle de vie de l'entreprise, dans des acteurs économiques locaux ; - Créer un contexte de pleine confiance dans le développement local en associant durablement acteurs privés et publics à son financement - Bénéficier d'outils capables de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs via la réalisation d'acquisitions foncières/immobilières - Comblent les difficultés pour les entreprises à accéder aux outils de financement de l'immobilier <p>Contenu de la mesure :</p> <p>La mesure vise à se doter d'outils territoriaux de financement de l'économie, dans lesquels participerait l'agglomération via des participations au capital de sociétés, voire la création de fonds dédiés.</p> <p>Critères de sélection des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - viabilité économique des outils proposés, explicitée à travers une analyse stratégique et financière - impact sur le tissu économique <p>Calendrier : 2021-2023</p> <p><u>Projet de foncière économique territoriale</u> qui a pour objet de . revitaliser durablement les centres villes et centres-bourgs en réalisant des acquisitions foncières et en remettant sur le marché (location voire achat) des immeubles dans des conditions compatibles avec les possibilités des commerces et services . effectuer du portage d'immobilier économique au profit d'entreprises du territoire Ce projet fait actuellement l'objet d'une étude associant l'agglomération à la CDC afin d'en déterminer la faisabilité et la viabilité.</p> <p><u>Projet de société de prise de participation</u> Cet outil vise à accroître durablement les fonds propres d'entreprises albigeoises, afin de permettre leur développement et en s'intéressant plus particulièrement à deux stades du cycle de vie de l'entreprise : « amorçage » et « transmission-reprise ».</p> <p><u>Appel à candidature « projets dormants »</u>, visant à déceler les projets d'entreprises en émergence et les accompagner avec un réseau d'experts pour faciliter leur mise en œuvre (1^{er} appel à projet : été 2021).</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du business plan de la structure créée - effet de levier de l'outil sur les entreprises accompagnées (chiffre d'affaires, marge brute, emplois,...) - montant des financements privés levés pour financer les projets <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées/financées

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du modèle d'affaire de la structure créée- Capacité à lever des fonds auprès des intermédiaires financiers afin de réaliser les opérations
--	---

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.1. Attractivité économique de l'Albigeois
Sous-thématique du CRTE	1.1.5. Offre de commerces de proximité
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	Le maintien d'une économie de proximité est un des enjeux forts que doivent relever les communes de l'agglomération. La crise Covid va de surcroît accélérer certaines mutations qu'il va falloir accompagner, voire anticiper.
Principaux partenaires mobilisés	Chambres consulaires EPFO Banque des Territoires
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Objectifs de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les commerces de proximité dans les communes de l'agglomération - Favoriser la vitalité commerciale en cœur de ville/bourg - Soutenir les projets communaux visant au maintien, à la création et au développement des activités commerciales en zone rurale - Structurer l'adaptation des centres-villes/bourgs aux nouveaux modes de consommation, les rendre plus dynamiques grâce à des mesures incitatives et parfois prescriptives - Rendre la stratégie territoriale en matière de commerce lisible pour les investisseurs, les foncières commerciales, les porteurs de projets <p>Contenu de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de construction, rénovation, acquisition de locaux commerciaux - accompagnement à la création, la reprise de commerces - amélioration du zonage économique par typologie d'établissement - création ou mobilisation d'outils de portage immobilier et d'aménagement économique <p>Critères de sélection des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerce de proximité n'existant pas ou plus à l'échelle de la commune - Périmètre géographique d'implantation ou de réhabilitation des commerces - Contribution à la mise en œuvre de la stratégie commerciale de l'agglomération <p>Calendrier : 2021-2025</p> <p><u>Création d'une foncière de revitalisation commerciale</u> dédiée à l'acquisition de bâtiments, en vue de leur mise en location à des officines correspondant à la cible définie, ou leur remise sur le marché une fois les adaptations/transmutations réalisées.</p> <p><u>Elaboration d'une stratégie intercommunale d'aménagement commercial</u> (à lancer à 2021). Sur la base d'un diagnostic étayé, les élus et les acteurs associés pourront s'approprier les grands enjeux et définir ensemble une charte d'aménagement au communautaire. Cette charte s'inscrira dans les objectifs du futur Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du SCOT, et pourra être traduite dans les documents d'urbanisme de l'agglomération.</p> <p><u>Appels à projet reprise des locaux vacants</u> Accompagnement des porteurs de projets à reprendre des commerces existants ou en implanter dans des locaux vacants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention locaux vacants permettant de prendre en charge 50 % du loyer les trois premiers mois d'occupation - Location de locaux commerciaux vacants par la collectivité pour favoriser l'implantation de secteurs d'activité prioritaires en diminuant le coût du loyer la première année.

	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de redynamisation commerciale dans les communes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Réhabilitation en commerce de la maison des associations (<i>Carlus</i>) o Rachat d'une licence 4 (10 000€) pour maintenir un commerce de débit de boisson en cœur de village (<i>Lescure</i>) o Etude commerces et marché de plein vent (<i>Saint Juéry, ANCT sollicitée</i>) o Appui aux collectifs de commerçants : professionnalisation, animation, transition numérique... (<i>Saint Juéry</i>)
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de vacances des cellules commerciales <p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observatoire des dynamiques et équilibres commerciaux

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.2. Accessibilité du territoire
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>La prolongation de l'autoroute Albi-Marssac et le doublement de la rocade entre Le Séquestre et Lescure d'Albigeois ont constitué des objectifs prioritaires dans la mesure où la RN88 a vocation à relier 5 préfectures (Albi, Rodez, Mende, Le Puy et Saint-Etienne) et 2 capitales régionales (Toulouse et Lyon). Il constitue par ailleurs un axe transversal majeur de désenclavement du massif central.</p> <p>L'itinéraire constitue également un axe économique drainant une population de plus d'un million d'habitants, sans compter les métropoles de Toulouse et Lyon. La RN 88 joue donc un rôle important dans le maillage du territoire.</p> <p>Depuis l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la rocade d'Albi, la quasi-totalité de la RN88 dans le Tarn a le statut de voie express. La traversée de Lescure d'Albigeois fait l'objet d'un projet distinct d'aménagement de sécurité sur 3 km : inscrit au CPER 2015-2020, ce projet est en cours de réalisation et sa poursuite est inscrite dans le CPER 2021-2027.</p> <p>Ces travaux de sécurisation de la RN88 aux droits de Lescure ne permettront cependant pas de répondre à l'accroissement prévisionnel des flux nationaux de circulation sur cet axe. Une étude globale sur les usages, notamment urbains, est demandée par l'Etat et permettrait l'engagement des études d'opportunités d'évolution de la RN88 pour le Tarn Nord dans le CPER 2021-2027 afin d'aboutir à des scénarii permettant d'apprécier les coûts, les impacts et les délais de réalisation associés et ainsi de proposer aux élus locaux des solutions opérationnelles pour répondre sur le long terme aux enjeux de circulation sur cet axe majeur.</p> <p>Concernant les dessertes ferroviaires du territoire albigeois, l'amélioration de la desserte par le rail entre Albi et Toulouse fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agglomération, considérant que cet aspect permet d'encourager l'attractivité albigeoise, de favoriser l'accès ferroviaire de Toulouse (en lien notamment avec le projet Grand Projet Sud-Ouest) et de favoriser l'ouverture nationale et internationale du territoire albigeois.</p> <p>Les voies d'amélioration de la desserte ferroviaire d'Albi, par des travaux d'aménagement des voies entre Saint Sulpice et Albi notamment, devront être étudiées. Le projet de création d'un Pôle d'Echange Multimodal à la gare Albi Ville, et le développement des parkings relais sur le territoire, seront également propices à développer l'intermodalité et à favoriser l'essor des déplacements collectifs (voir partie intermodalité).</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat et Région Occitanie, notamment dans le cadre du CPER 2021-2027
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><u>Poursuite des travaux de sécurisation de la RN88 dans la traversée de Lescure d'Albigeois et étude d'opportunité Tarn Grand Ouest</u></p> <p>Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, vise à sécuriser la circulation sur la route nationale 88 dans la traversée de la commune de Lescure d'Albigeois au nord de l'Agglomération. Il s'agit de la continuité du projet financé en partie par le PDMI 2009/2014 puis par le CPER 2015/2020 en cours.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en 2x2 voies de la RN88 ; - La suppression des tourne à gauche ; - La création de contre-allées pour desservir les propriétés riveraines ;

	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des transports en commun ; - La sécurisation des modes doux ; - La sécurisation des carrefours. <p>Son coût est évalué par l'Etat à 15M€HT.</p> <p>Ces travaux ne devraient cependant pas permettre de régler les points de congestion au droit de la commune de Lescure d'Albigeois liés aux flux de circulation sur l'axe Lyon – Toulouse qui s'accroissent avec l'ouverture successive des nouveaux tronçons de l'A68 situés en amont. Les difficultés croissantes de circulation pénalisent notamment les territoires du nord du département du Tarn et de l'Aveyron.</p> <p>Les études souhaitées par l'Etat devront permettre d'analyser les scénarii d'évolution, d'en vérifier la faisabilité technique et environnementale, d'en préciser les coûts et les délais afin que les élus locaux puissent s'engager sur le choix d'un scénario réaliste.</p> <p><u>Amélioration de la desserte ferroviaire du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de principe de l'agglomération du Grand Albigeois pour participer financièrement au Grand Projet Sud-Ouest (délibération du 28 septembre 2021) <p>Considérant que le projet GPSO représente un atout pour le développement économique de la Région Occitanie dans son ensemble, et permet d'améliorer la desserte ferroviaire entre Toulouse et Bordeaux et d'accroître la qualité des dessertes ferroviaires du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est favorable au principe d'une participation financière au projet sous réserve de clarifier le plan de financement de l'opération et de l'engagement des autres parties prenantes que sont le Conseil Régional d'Occitanie et l'Etat dans des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire entre Saint Sulpice et Albi. L'engagement financier prévisionnel de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le projet serait de 14,59M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité et de péages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'opportunité et de faisabilité d'une desserte du territoire en fret ferroviaire - Pôle d'échange multimodal à la gare d'Albi ville (projet phare de l'axe « mobilité » du CRTE, action n°1 du plan de déplacements urbains – PDU- du Grand Albigeois)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des travaux de sécurisation RN88 en traversée de Lescure - Création d'un pôle d'échange multimodal

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.3. Site universitaire albigeois
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le triptyque Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI), levier indispensable et indissociable de l'économie de la connaissance, constitue un axe stratégique majeur pour le développement du territoire dont le poids est déterminant pour l'Albigeois (avec un ratio de 7% nombre d'étudiants par nombre d'habitants du Grand Albigeois, de 10% pour la Ville d'Albi et une croissance continue des effectifs de +30%, soit + 2 000 étudiants en 10 ans).</p> <p>L'élaboration du SRESRI 2016-2021 par la Région Occitanie a permis de fixer les grands enjeux et les perspectives d'actions pour la période en concertation avec les acteurs concernés et les collectivités, au premier rang desquelles les intercommunalités. La démarche de coordination de la politique de site ESRI se poursuit dans le cadre de la nouvelle gouvernance locale instaurée à travers l'Assemblée régionale des sites universitaires et matérialisée par des comités opérationnels et comités de pilotage de site, avec une co-animation par un binôme Agglomération / Etablissements (réfèrent désigné par la ComUE).</p> <p>5^{ème} pôle ESRI de la Région Occitanie en termes de nombre d'étudiants, le site albigeois doit pouvoir disposer d'un appui renforcé de la part de l'Etat et de la Région Occitanie afin de jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre, de « site intermédiaire ».</p> <p>Objectifs de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'Albigeois comme pôle universitaire d'équilibre - Poursuivre les investissements en faveur de la qualité de vie et de travail des étudiants et des chercheurs - Former des apprentis capables d'alimenter rapidement et durablement le bassin économique local (métiers en tension)
Principaux partenaires mobilisés	Etat et Région Occitanie, dans le cadre notamment du CPER 2021-2027. Département du Tarn via notamment le syndicat mixte Sup'Albi Tarn.
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Learning center Projet porté par IMT Mines Albi avec pour objectif de construire un nouveau bâtiment à hautes performances énergétiques pour accompagner le développement de l'école et l'accroissement du nombre d'étudiants qui passerait à 1250, contre 1013 actuellement. Il sera équipé d'espaces de travail dotés de mobiliers et d'équipements numériques performants, adaptés aux pédagogies innovantes et aux nouveaux modes de collaboration émergents. <i>MO IMT Mines d'Albi, 2022-2023, 4 200 000€HT</i> - Réhabilitation de la résidence étudiante Nobel Projet porté par le CROUS Toulouse-Occitanie avec pour objectif de réhabiliter et mettre aux normes la résidence qui accueille à ce jour une majorité d'étudiants boursiers albigeois (exclusivement de l'INU Champollion, du fait de la proximité géographique avec l'établissement). <i>MO CROUS, 2022-2023, 1 920 000€HT</i> - Fab&Carac 4.0 Projet porté par IMT Mines Albi et l'ICA (université Paul Sabatier) avec pour objectif d'investir dans des équipements scientifiques pour la fabrication et la caractérisation avancées de matériaux hétérogènes issus de différentes filières pour des applications énergétiques et environnementales. <i>MO IMT Mines d'Albi, 1 000 000€HT</i>

- BIOTECH PRO

Projet porté par l'INSA Toulouse (avec les partenaires CNRS, INRA, INPT, IMT Mines Albi, Université Paul Sabatier) avec pour objectif d'investir dans des équipements afin de créer de nouvelles filières ou produits éco conçus avec une synergie des acteurs et actions sur un triptyque Recherche, Transfert Industriel et Formation. Coût de l'opération totale : 11 492 k€ (HT), coût de l'opération pour les équipements d'IMT Mines Albi : 600k€ (HT).

Ces 4 projets sont inscrits au CPER Occitanie 2021-2027 au titre du volet ESRI. Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Nature des projets	en k€ HT				
				Coût total	Financements Etablissements ou organismes	CPER Etat / Région	CDB1	Grand Albigeois
IMT Albi	Learning center	Albi	Immobilier	4200		3150	525	525
CROUS	Résidence Nobel	Albi	Immobilier	1920	1344	384	96	96
INSA	Biotechpro	Albi	Equipements	600		400	100	100
IMT Albi	Fab&Carac4.0	Albi	Equipements	1000		660	170	170

- Extension de l'URMA (CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, site de Cunac)

Projet de construction d'un bâtiment de 500m² permettant d'élargir la capacité des pôles « beauté », « restauration » et « viandes » de l'URMA et d'accueillir + 182 élèves (+12,7% par rapport à la capacité d'accueil actuelle)

MO CMA Tarn, 2021, 3 780 000€HT (soutien de l'Agglomération à hauteur de 5% du coût total du projet, soit 189 000€)

- Extension du campus de formation par alternance de Cantepau (CFA Purple Campus In&Ma)

Projet de construction d'un bâtiment de 2 100m² permettant d'élargir les capacités de formation liées au « commerce/management » (CFA) et à la « production industrielle » (In&Ma) pour le site de Cantepau. Le projet permettra d'accueillir +200 élèves (+50% par rapport à la capacité d'accueil actuelle).

MO CCI Tarn, 2021, 5 100 000€HT (soutien de l'Agglomération à hauteur de 5% du coût total du projet, soit 255 000€)

- Extension, voire relocalisation, du CFA Emile Pezous, actuellement situé sur la ZAC Fonlabour à Albi

Indicateurs de suivi et de résultat

- Réalisation des projets ESRI inscrits au CPER 2021-2027
- Evolution du nombre d'étudiants sur les sites albigeois
- Taux d'insertion dans l'emploi des étudiants du Grand Albigeois, à l'échelle départementale

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.4. Offres de formation et transitions professionnelles
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>L'Agglomération souhaite renforcer son action en faveur de l'accompagnement des transitions professionnelles et de l'insertion par l'activité économique.</p> <p>Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est depuis longtemps une terre d'insertion socioprofessionnelle qui compte plus d'une douzaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique avec des statuts divers : Associations Intermédiaires, Ateliers Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire en Insertion. L'ensemble de ces structures représente entre 150 et 180 postes équivalents temps pleins d'insertion par an. Ce sont donc plus de 250 personnes éloignées de l'emploi qui bénéficient de ces accompagnements.</p> <p>De plus, l'Agglomération développe son propre plan d'accompagnement socioprofessionnel des publics éloignés de l'emploi, avec le soutien de financements du Fonds de Solidarité Européen (FSE+). Elle cofinance aussi plusieurs actions du contrat de ville ainsi que des chantiers d'insertion et vient de s'engager sur le «Pass Numérique» pour lutter contre l'illectronisme des plus fragiles et sur la rédaction d'une charte locale d'insertion. Par ailleurs, le territoire bénéficie d'un maillage important d'équipements publics destinés à la population.</p> <p>Le Contrat de Transition Ecologique du Grand Albigeois met également en avant l'enjeu de formation des professionnels en matière de transition écologique. Plusieurs actions sont d'ores et déjà inscrites sur ces thématiques et de nouvelles collaborations sont en cours de définition sur les thématiques de rénovation énergétique du bâti et de gestion des déchets de chantier.</p> <p>L'Agglomération s'engage par ailleurs pour une prise en compte renforcée des clauses environnementales et sociales dans le cadre de ses achats. Afin de faciliter l'accès à la commande publique et permettre la montée en compétences des entreprises du territoire sur ces thématiques, un travail sera mené pour former les professionnels concernés, en lien avec les partenaires du Contrat de Transition Ecologique.</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p>Etat et Région Occitanie</p> <p>Département du Tarn, notamment en tant que gestionnaire des fonds FSE+ et dans le cadre du Pacte Territorial Insertion (2019-2024)</p> <p>L'ensemble des acteurs de la formation, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles dans le cadre de leurs actions de formation initiale et continue.</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Objectifs de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion par l'emploi - Accompagner les transitions professionnelles <p><u>Déploiement du dispositif « Transitions collectives » du plan France Relance</u></p> <p>L'Agglomération a manifesté son intérêt pour être intégrée dans les territoires de déploiement du dispositif « transitions collectives » proposé par l'Etat afin de renforcer l'accompagnement des personnes en reconversion professionnelles.</p> <p><u>Inscription dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD)</u></p> <p>Le Grand Albigeois reste marqué par des situations persistantes de pauvreté qui se</p>

	<p>traduisent par une surreprésentation de foyers bénéficiaires du RSA et un chômage de longue durée qui augmente. Il y a aussi une tranche importante de publics quinquagénaires qui se retrouve aujourd'hui au chômage ; ces publics sont de potentiels chômeurs de longue durée compte tenu de la situation générale de l'emploi aggravée par la crise sanitaire.</p> <p>Dans ce contexte, devenir un Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) apparaît donc comme une opportunité complémentaire dans notre offre globale d'insertion socioprofessionnelle pour nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi.</p> <p><u>Accompagnement des entreprises du territoire dans la transition écologique</u> via notamment l'animation du volet Transition Ecologique du CRTE (ancien CTE) et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - groupes de travail spécifiques sur les formations proposées aux professionnels du bâtiment - Intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et accompagnement des entreprises (dans le cadre notamment de la démarche de labellisation « économie circulaire » auprès de l'ADEME) - Chambre Agriculture : Accompagner les exploitants agricoles dans la transition énergétique et climatique - Chambre des métiers et de l'artisanat : Formation Praxibat parois opaques, Plateau Praxibat : réaliser une installation de ventilation performante, développer les actions EcoDéfis/Réparateurs/entreprises Zéro Déchets - Chambre de commerce et d'industrie : visite énergie en entreprises - Office du Tourisme : création d'une charte d'engagement écoresponsable applicable à tous les acteurs touristiques, valorisation des écolabels <p><u>Programme insertion par l'activité économique porté par l'Agglomération (programme FSE+ 2021-2027)</u></p> <p>La communauté d'agglomération de l'Albigeois entend poursuivre le "Programme Local d'Accompagnement Global professionnel" comprenant désormais 3 actions et étant susceptible d'être cofinancée par le FSE+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une action d'ingénierie : "Appui, animation, coordination, développement de l'offre d'insertion" - une action d'accompagnement : " Parcours individualisés pour l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées du marché du travail" - une action spécifique de lutte contre l'illectronisme : " Pass numérique pour les jeunes 16-25 ans et les personnes en parcours d'insertion" (en complément des crédits ANCT reçus) - <p><u>Soutien financier annuel aux chantiers et opérateurs d'insertion sur le territoire (subventions ou prestations de service).</u></p> <p><u>Actions territorialisées sur le territoire du Grand Albigeois retranscrits dans le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2024 du Tarn</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'offre d'apprentissage de la langue - cartographier et développer la médiation vers le numérique à des fins d'accès aux droits - cartographier l'offre mobilisable en matière d'insertion par l'activité économique - développer la clause insertion dans les marchés publics - renforcer l'accès des personnes en insertion à l'offre de formation - créer une équipe pluridisciplinaire pour le suivi des parcours complexes - développer l'accès à des modes de garde adaptés - lutter contre les freins à la mobilité - mettre en place une offre coordonnée de découverte des métiers
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies par les parcours insertion existants et à mettre en place, et nombre de personnes ayant obtenu un emploi à la suite de ces parcours. - Evolution du taux de chômage de longue durée. - Nombre d'entreprises impliquées dans des actions de réduction de leurs empreintes environnementales.

Orientation du CRTE	1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
Thématique du CRTE	1.5. Attractivité culturelle et touristique
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>En 2020, la Cité Episcopale d'Albi a fêté ses 10 ans ! Grâce aux deux classements par l'UNESCO obtenus pour la Cité Episcopale en 2010, puis pour la Mappa Mundi, inscrite au registre « Mémoire du monde » en 2015, mais aussi par l'influence internationale du musée Toulouse-Lautrec, la présence d'une Scène nationale, d'un centre d'art contemporain labellisé (Le Lait) et d'un centre national de création musicale (GMEA), sa vie culturelle intense marquée par la présence de nombreux festivals et la présence d'une vie associative particulièrement importante, la ville d'Albi est aujourd'hui le 3^{ème} site le plus visité de la Région Occitanie derrière le Pont du Gard et l'aire du Viaduc de Millau. Fort de ces constats, l'Office de Tourisme d'Albi a clarifié et structuré son action touristique à court et moyen terme.</p> <p>Le schéma directeur 2018-2022 de l'Office du Tourisme d'Albi identifie 2 enjeux majeurs pour le développement touristique de l'Albigeois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Albigeois est une destination touristique d'exception pour les clientèles qui souhaitent profiter d'un territoire attractif où la nature et le patrimoine sont uniques et qui souhaitent également rayonner sur des sites touristiques de proximité. Il convient de conforter cette attraction et de la renforcer au travers d'une politique de promotion/communication et de commercialisation forte, en articulation avec les destinations tarnaises qui constituent des complémentarités incontournables pour une offre nature et patrimoine. - Il convient de développer l'accompagnement et l'animation de réseaux que ce soit pour les professionnels du tourisme, les commerçants ou les habitants, afin de mobiliser l'ensemble de ces partenaires pour faire du territoire albigeois une destination d'accueil d'excellence. <p>Il s'articule autour de 5 grands axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 - Développer un accueil d'excellence - Axe 2 - Affirmer le positionnement de Destination Albi - Axe 3 - Développer l'animation et la coordination des acteurs du tourisme, des partenaires et des habitants - Axe 4 - Une destination numérique et connectée - Axe 5 - Développer et diversifier l'activité commerciale <p>Cette feuille de route se décline en un programme de mesures et d'actions concrètes et opérationnelles pluriannuelles. Il sera renouvelé dans les prochains mois.</p> <p>Des actions en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine sont par ailleurs portées par les autres communes de l'agglomération et permettent de mettre en valeur un cadre de vie préservée.</p> <p>Le Plan Paysage de l'Agglomération, voté en 2016, porte également des actions ambitieuses pour préserver et promouvoir la diversité des paysages du Grand Albigeois. Des itinéraires de découverte du territoire sont ainsi prévus pour rendre accessibles à tous une découverte paysagère de notre territoire.</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p>Région Occitanie, notamment dans le cadre du contrat Grand Site Occitanie Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles Département du Tarn</p> <p>En termes de compétences, si l'agglomération porte dans ses statuts la compétence de promotion du tourisme il est important de noter que le classement de la ville d'Albi en station touristique de catégorie I implique que l'Office du Tourisme reste du ressort des compétences</p>

	de la ville centre. Par ailleurs, le syndicat mixte du Palais de la Berbie est administré à part égale par la ville d'Albi et le Département du Tarn.
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Des projets d'ampleur sont aujourd'hui portés pour rénover le patrimoine historique de la cité épiscopale (ex : cathédrale Saint Cécile, palais de la Berbie, collégiale Saint Salvi, pont Vieux...) et pour dynamiser l'attractivité culturelle de l'Albigeois (ex : GMEA-Le Lait, partenariat avec le musée de la Marine en vue de la création d'un espace dédié au navigateur Lapérouse...).</p> <p>Par ailleurs, des réflexions sont engagées pour mettre en valeur le site du Saut du Sabo, hier bastion industriel du territoire, aujourd'hui site hétérogène accueillant une station hydro-électrique, une zone d'activité industrielle et artisanale, et le musée du Saut du Tarn.</p> <p>Les projets suivants, classés par ordre alphabétique du maître d'ouvrage, peuvent être recensés à ce jour (entre parenthèse : calendrier et chiffrage prévisionnel le cas échéant) :</p> <p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de 3 chapelles du bas-côté sud de l'église Saint Salvy d'Albi (2021, 355k€, CPER 2021-2027) - Mise en valeur du cœur de ville (mapping, évènements...) - Programme de subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture en secteur patrimonial remarquable - Confortement et mise en sécurité de l'église Saint Joseph (2021, 162 000€) - Restauration des peintures du chœur de l'église de la Madeleine (2021, 58 000€) - Projet de centre culturel et scientifique autour du navigateur albigeois Lapérouse (partenariat scientifique avec le musée national de la Marine) Ce projet a pour dessein de créer, dans la ville natale de Lapérouse, le premier lieu de référence sur ce grand navigateur et son expédition. Par son envergure et les objectifs poursuivis, il a vocation à fédérer autour de lui de nombreux acteurs (institutionnels, centres de recherche, entreprises, associations...) <p><i>Arthès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation intérieure de l'église (25 000€) <p><i>Castelnau de Lévis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la toiture de l'église Saint Barthélémy, de la tour de l'horloge et des couloirs d'accès (2022) <p><i>Département du Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du centre d'art Le Lait (1 200 000€, CPER 2021-2027) <p><i>Etat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration du grand chœur de la cathédrale Saint Cécile d'Albi (plan cathédrale, 600 000€) - restauration des trésors et mise aux normes électriques de la cathédrale Sainte Cécile d'Albi (730 000€, CPER 2021-2027) <p><i>Grand Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration du Pont Vieux d'Albi (2022, 3 500 000€) - actualisation du plan de gestion Unesco (60 000€) - révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable d'Albi (80 000€) - création d'un circuit touristique « Albigeois par monts et par vaux » (2021, 170 870€) - prolongement de la voie verte Albi-Castres - édition d'un plan guide de la rivière Tarn (action inscrite au Plan Paysage) - <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la tour Louise (2021-2024, 166 500€) - Gros entretien de la chapelle Saint Michel (2022-2023, 33 000€) - Remplacement des vitraux de la chapelle Saint Michel (2023, 15 000€)

	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des vitraux de l'église Saint Pierre (40 000€) <p><i>Marssac-sur-Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuit de découverte de la commune, incluant du mobilier urbain et une application smartphone <p><i>Office du Tourisme d'Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - refonte du site internet de « destination Albi » - mutualisation d'un guide de voyage de la destination « Albi, Vallée du Tarn » (Mutualisation des OT d'Albi + celui de la Vallée du Tarn dans la prospective de la valorisation du Grand site), nouveau document d'appel créé dans la mouvance de la refonte des guides touristiques des Offices de tourisme du Tarn. - développement d'une offre de visites interactives du patrimoine albigeois par le biais de technologies numériques (drone, réalité augmentée ou virtuelle, ludification, etc.) - création d'une marque « Albi » et développement d'une gamme de produits identitaires et originaux inspirés des principaux attraits de la ville. - création d'un centre d'interprétation - développement de la navigabilité du Tarn avec l'ajout de nouveaux débarcadères et d'une flotte de navettes fluviales. <p><i>Puygouzon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti aux abords de l'église de Creyssens <p><i>Saint Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des potentialités de valorisation touristique et des synergies avec la vallée du Tarn, notamment dans le cadre du contrat Grand Site Occitanie - Valorisation des potentialités du Saut du Sabo et Saut du Tarn (étude de définition et d'opportunité pour la valorisation des sites), en lien avec le Plan Paysage et comprenant l'amélioration des liaisons cyclables Arthès-Saint Juéry (partenariat Agglomération) - Rénovation de l'église des Avalats - toiture et déshumidification (86 884 €) - accessibilité église Saint Georges Saint Juéry (8 089€) - restauration des tableaux des églises - Programme patrimoine et mémoire urbaine (rénovation lavoirs des Avalats, circuit découverte de la ville en cours d'élaboration - aménagement centre ancien (Saint Juéry le haut) - mise en valeur des berges du Tarn <p><i>Syndicat Mixte du Palais de la Berbie (actions inscrites au CPER 2021-2027)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - économie d'énergie par le remplacement des luminaires des salles d'exposition du musée Toulouse Lautrec (2021, 442 000€) - travaux de réfection des peintures des voûtes et modification du traitement d'air des salles 111 et 112 du musée Toulouse Lautrec (2021, 57 928€) - révision des couvertures des bâtiments Metge et Bastion (2021, 28 848€) - réfection des parquets classés salle 112 (affiches) du musée Toulouse Lautrec (2021, 95 974€) - travaux complémentaires du donjon Saint Michel - charpente et couverture (2021, 45 000€) - remplacement de la centrale incendie du palais de la Berbie (2021, 79 560€) - installation traitement d'air au palais de la Berbie (2021, 71 760€) - réfection des toitures (tuiles et ardoises) aile des suffragants et pavillon Metge du palais de la Berbie (2021-2027, 607 000€) - travaux de reprise des façades (2021-2027, 300 000€) - rénovation des vitraux (2021-2027, 28 000€) - mise en lumière du centre ancien - dont cathédrale Sainte Cécile et mapping (2021-2027, 423 000€) - mise en sécurité du musée Toulouse Lautrec afin de proposer aux visiteurs un circuit de visite passant par le chemin de ronde (2021-2027, 615 000€) - diagnostic de restauration des remparts, dont sécurisation du chemin de ronde (2021-
--	---

	2027, 615 000€)
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs qui seront précisés dans le document de stratégie de l'Office du Tourisme d'Albi - Nombre de nuitées touristiques

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.1. Mobilités
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>En 2020, encore 70% des déplacements quotidiens des grands albigeois étaient effectués en voiture individuelle alors même que les distances à parcourir sont parfois courtes (50% des trajets domicile-travail font moins de 10 km). L'analyse des déplacements quotidiens sur l'agglomération montre par ailleurs des échanges importants avec les territoires voisins ou plus lointains comme l'aire métropolitaine toulousaine. Ainsi selon l'INSEE, 1/3 des emplois sur l'agglomération sont occupés par des actifs résidant en dehors de l'agglomération et 1/5 des habitants actifs de l'agglomération quitte le territoire pour aller travailler.</p> <p>La formalisation d'un Plan de Déplacements Urbains, de manière volontaire, en 2017 marque la volonté de l'agglomération de développer une véritable politique de mobilité à l'échelle du territoire.</p> <p>Par ailleurs la définition en 2021 d'une marque intégratrice des solutions de mobilité proposées aux habitants – LibéA - permet de coordonner les offres de mobilité pour favoriser l'intermodalité et les rendre plus visibles. En mettant l'accent sur des solutions de transport moins polluantes que la voiture individuelle, telles que les bus et les services de transport à la demande (TAD), le covoiturage et le vélo, l'Agglomération souhaite aussi à travers LibéA promouvoir une mobilité responsable et durable.</p> <p>Au-delà de l'offre de transports urbains (11 lignes régulières, 17 lignes périurbaines et TAD), l'Agglomération développe l'offre cyclable et piétonne par des aménagements de cheminements et des services associés (cours de vélos, arceaux sécurisés, signalétique...) et une offre de stationnement favorable au développement de l'intermodalité (parking relais notamment). Les aménagements ferroviaires sont également une préoccupation importante et le projet de création d'un pôle d'échange multimodal demeure un projet phare du PDU du Grand Albigeois.</p> <p>La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est dotée depuis 2013 d'un certain nombre de schémas encadrant la planification de ses actions en matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schéma directeur cyclable 2013, renouvelé en 2021 - plan de déplacement urbain 2017 - schéma directeur piéton 2021 <p>Enfin, la communauté d'agglomération du Grand Albigeois entend soutenir le développement des filières de motorisation décarbonées via le soutien au déploiement de bornes de recharge électrique ou hydrogène et l'acquisition, lorsque cela est économiquement pertinent, de véhicules à motorisation bas carbone. Cette préoccupation rejoint celle de soutien au développement d'un écosystème hydrogène sur le territoire (soutien aux acteurs industriels de la filière, développement d'un « campus H² »...).</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p>Région Occitanie, notamment dans le cadre de l'animation à venir d'un « bassin de mobilité »</p> <p>Caisse des Dépôts</p> <p>Etat</p> <p>Département du Tarn, notamment via le plan Tarn Vélo</p> <p>Comité des partenaires de la mobilité</p>

<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Les objectifs poursuivis par les projets listés ci-dessous sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'usage des transports en commun ou partagés - Améliorer les coordinations entre les réseaux de transport régional, interurbain et urbain - Développer les intermodalités entre transports collectifs, vélo et marche - Augmenter la fréquentation du réseau de bus - Requalifier le secteur de la gare Albi-ville via notamment le réaménagement des espaces dédiés aux transports urbains et interurbains sur la place Jean Jaurès - Renforcer la sécurité des piétons et des vélos <p><u>Principaux projets à réaliser sur 2021-2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare Albi Ville et projet d'aménagement urbain en liaison avec le centre-ville <p>Projet phare du PDU du Grand Albigeois, le projet de création d'un PEM à la gare Albi Ville bénéficie d'un protocole d'intention signé en 2019 par les partenaires du projet (Agglomération, Région Occitanie, SNCF, ville d'Albi). <i>MO Grand Albigeois, budget prévisionnel 5M€HT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des schémas directeurs cyclable et piéton votés en 2021 <p>Les objectifs majeurs du schéma directeur cyclable communautaire portent sur le développement des continuités cyclables en traversée d'agglomération, et notamment les liaisons Est-Ouest (Marssac-Saint Juéry) et Nord-Sud (liaison chemin des mineurs – chemin des droits de l'Homme), ainsi que le renforcement des aménagements cyclables en cœur de ville pour favoriser les déplacements actifs au quotidien et faciliter l'accès aux équipements structurants du territoire. Le projet d'une « voie express » vélo et la poursuite des travaux de continuités cyclables le long de la rocade d'Albi sont également envisagés. L'agglomération collaborera également avec le Département du Tarn dans le but d'harmoniser la signalétique des cheminements cyclables sur le territoire tarnais (étude portée par le Département dans le cadre du plan Tarn Vélo, à l'échelle départementale, en 2021-2022). <i>MO Grand Albigeois, budget prévisionnel de mise en œuvre du schéma directeur cyclable 2022-2027 estimé à 15 M€ HT.</i></p> <p>En 2021, la communauté d'agglomération du Grand Albigeois s'est dotée pour la première fois d'un schéma directeur piéton dont les objectifs sont d'une part de sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public, et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante (centres villes, centres-bourg,), et d'autre part de développer la part de la marche à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et mode complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des « services vélo » <p>Parallèlement à la réalisation d'aménagements cyclables, l'Agglomération souhaite développer des services afin d'accompagner les usagers dans leur changement de comportement de mobilité au profit du vélo : vélo-école, prêt de vélos auprès des étudiants et du grand public, déploiement de dispositifs pour le stationnement des vélos... Cela correspond à l'action 6 PDU du Grand Albigeois en faveur de l'accompagnement des changements de comportement de mobilité au profit des modes alternatifs à la voiture et notamment le vélo. A noter que l'agglomération et certaines communes (Puygouzon en 2021), accompagnent financièrement les habitants souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique.</p> <p>La création d'une Maison du vélo en cœur d'agglomération permettrait de rassembler sur un même lieu les services et informations à destination des usagers, et de fédérer les acteurs des mobilités douces sur le territoire. Ces actions d'accompagnement constituent un complément indispensable à la réalisation d'aménagements cyclables.</p>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de parking relais et de covoiturage Afin de favoriser le report modal, l'agglomération souhaite poursuivre le développement des parking-relais et de covoiturage sur le territoire. Ces aménagements seront pensés en adéquation avec les objectifs de transition écologique, notamment en favorisant au maximum les aménagements favorables à un écoulement des eaux pluviales. <ul style="list-style-type: none"> ○ Parking relais et de covoiturage P+R Mézard <i>coût prévisionnel 850k€HT (2021 - 2022)</i> ○ Extension parking relais Caussels (2023 - 2025) ○ Parking relais Bouteiller (2023 - 2025) ○ Parking relais et de covoiturage Gaillaguès (2023) • Actions en faveur des mobilités décarbonées Le Grand Albigeois est inséré dans des politiques de déploiement de bornes de recharge pour des véhicules moins émetteurs de CO2 (stratégie de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques porté par TE81 dans le cadre du CTE, corridor hydrogène soutenu par la Région Occitanie...). En parallèle, l'agglomération poursuit sa politique d'évolution de la motorisation de son parc automobile (bus, engins de chantier, véhicules légers, bennes à ordures ménagères...) pour favoriser autant que possible l'utilisation d'énergie décarbonée. (action inscrite au PCAET), par exemple hydrogène. • Développement de nouveaux services de transport en centre-ville d'Albi Le programme Action cœur de ville prévoit l'expérimentation d'une offre de transport fluvial du quotidien sur le Tarn. Le Grand Albigeois souhaite également développer un service de navette dans le centre-ville d'Albi (modalités de portage à confirmer) et prévoit en 2022 l'acquisition de 2 navettes électriques. Les objectifs poursuivis par ce projet sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Répondre aux enjeux du PDU en rééquilibrant la place de la voiture en ville ○ Compléter l'offre de transport public en desservant le centre historique d'Albi et ses principaux points d'intérêt : marchés, commerces, patrimoine ○ Contribuer à l'attractivité du centre-ville : tourisme, commerces ○ Relier le cœur de ville aux parkings péricentraux et à la gare SNCF en complément des lignes de bus ○ Renforcer l'image du territoire en proposant un véhicule adapté, moderne et silencieux • Accompagnement à l'émergence de solutions pour favoriser les mobilités partagées Dans le cadre du PCAET et du plan d'action ESS voté en 2020, l'agglomération souhaite soutenir les actions favorables au développement des mobilités partagées : covoiturage, auto-partage, accompagnement à l'émergence de plans de mobilité employeurs, projet de SCIC mobilité. • Etude de programmation urbaine « attractivité et cadre de vie du bourg centre de Saint Juéry » - volet mobilité et déplacements Au regard des problématiques identifiées dans la commune, en complémentarité avec le volet mobilité du CRTE et PDU du Grand Albigeois, la ville de Saint Juéry a sollicité l'appui de l'agence Nationale de Cohésion des territoires afin de conduire une réflexion approfondie sur les mobilités et le stationnement dans le périmètre du bourg -centre et leurs impacts sur le commerce.
Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Part modale des déplacements domicile-travail - Linéaire de voirie aménagée pour le vélo - Fréquentation du réseau de bus

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.2. Transition énergétique
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>La stratégie du territoire en faveur de la transition énergétique est inscrite comme un axe fort du PCAET du Grand Albigeois. Elle est cohérente avec les objectifs nationaux et régionaux (REPOS).</p> <p>Cette stratégie amplifie les ambitions du territoire, notamment récompensées par la sélection dans les premières vagues de contractualisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (contrat cadre entre l'Agglomération et l'Etat signé en juillet 2016, et renouvelé par avenant en février 2017), en posant comme objectif de diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.</p> <p>Facture annuelle du territoire pour les consommations énergétiques estimée dans le cadre du PCAET à 154M€/an, dont 40% pour la fourniture en électricité. Le secteur résidentiel est le premier poste de dépense énergétique du territoire, suivi par le secteur des transports.</p> <p>La production totale d'énergie sur le territoire représentait en 2014 seulement 10% de ces consommations énergétiques avec un potentiel d'augmentation de cette production de +16% selon le diagnostic du PCAET (essentiellement porté par un potentiel de développement du photovoltaïque).</p> <p>La stratégie du PCAET 2021-2027 du Grand Albigeois pose des objectifs ambitieux en matière de maîtrise des consommations énergétiques et développement de la production énergétique à partir de sources renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations énergétiques divisées par 2 en 2050 (base 2014) - Production d'énergie à partir de sources renouvelables multipliée par 5 en 2050 (base 2014)
Principaux partenaires mobilisés	<p>Etat Région Département (Guichet Unique de la Rénovation Energétique) TE81 Organismes de formation</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><u>Maîtriser les consommations énergétiques</u></p> <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au déploiement du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (piloté par le Département du Tarn). • Le PLH révisé pourra également comprendre des mesures spécifiquement en faveur de la rénovation thermique et/ou de la lutte contre la précarité énergétique <p>Équipements et bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de renouvellement de l'éclairage public dont installations de candélabres solaires et extension des zones d'extinction nocturne, notamment en lien avec la trame noire. • Création de bâtiments communautaires de haute qualité environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ○ construction d'un centre technique communautaire à Lebon (<i>MO Grand Albigeois, 2022, 8,1M€</i>) ○ extension de l'hôtel d'entreprise Innoprod (<i>MO Grand Albigeois, 10M€</i>) • Rénovation énergétique des campus et résidences étudiantes (projets soutenus par le plan France Relance ou inscrits au CPER 2021-2027) <ul style="list-style-type: none"> ○ amélioration de la performance énergétique INU Champollion

	<p>Albi (MO INU Champollion, 2022, 400 000€)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ rénovation thermique de 2 résidences étudiantes d'IMT Mines Albi (MO IMT, 2022, 1,9M€) ○ rénovation énergétique du campus d'IMT Mines Albi (MO IMT, 2022, 13.5M€) ○ modernisation des systèmes d'éclairage dans le bâtiment principal d'IMT Mines d'Albi (MO IMt, 2021, 83 000€) <ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation de bâtiments et équipements publics: <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation des bâtiments scolaires Curveillère et Herriot (MO Albi, 2021 2,2M€) ○ Optimisation énergétique de la médiathèque Pierre Amalric (MO Grand Albigeois) ○ éclairage performant - salles de spectacle (MO Albi, 2021, 620 000€) ○ Optimisation de la dépense en électricité et en équivalent carbone dans les 17 sites de traitement des eaux usées (dont objectif de faire de la STEP Albi Madeleine une station à énergie positive) – MO Grand Albigeois, 2021-2025, 500 000€ ○ Salle des fêtes de Rouffiac (MO Rouffiac, 2022, 21 000€) ○ Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Dénat (MO Dénat, 2021, 29 000€) ○ Rénovation énergétique du dojo de Puygouzon (MO Puygouzon, 2021, 37 000€) ○ Rénovation énergétique de la salle dite « de l'atelier » du bourg de Labastide-Dénat (MO Puygouzon) ○ Désamiantage et isolation de la toiture du préau de Terssac (MO Terssac, 2022, 60 000€) ○ Rénovation de la toiture de l'école de Terssac (MO Terssac, 2021, 26 000€) ○ Rénovation énergétique des 4 logements sociaux communaux (MO Saliès, 2022) ○ Isolation thermique de l'immeuble Lestieux (MO Castelnau-de-Lévis, 2021-2022, 50 000€) ○ Rénovation énergétique des 2 écoles d'Arthès (MO Arthès) ○ Climatisation et isolation de la salle de loisirs (MO Arthès, 2021) ○ Rénovation des logements sociaux communaux (MO Cambon) ● Accompagner le passage à l'acte <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des communes pour formaliser des projets de rénovation des bâtiments publics (co-financé par le programme ACTEE 2) ○ Groupe de travail sur les formations des professionnels du bâtiment (action CTE pilotée par le Grand Albigeois) ○ Schéma directeur immobilier et patrimonial (2021-2022, Saint Juéry) ○ Visite énergie en entreprise (CCI) ○ Eco-défis (CMA, 2021-2023) ○ Inciter à la réalisation d'habitations neuves vertueuses sur les propriétés communales (écoquartier, cahier des charges d'aménagement, préconisations de pré-végétalisation) (action 5 du PCAET) <p><u>Augmenter les capacités de production en énergie renouvelable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement durable et énergies renouvelables INU Champollion Albi (MO INU Champollion, 2022-2023, 4M€) ● Projets de production géothermique : Lebon, hôtel d'entreprise Innoprod (MO Grand Albigeois, pour Lebon 950k€) ● Installation de panneaux photovoltaïque (mairie, salle des fêtes, école, logements sociaux - autoconso) (MO Saliès, 2022, 128 000€) ● Développement photovoltaïque sur toiture publique (MO Lescure d'Albigeois, 200 000€)
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de panneaux photovoltaïque sur le nouveau bâtiment de l'école élémentaire de Puygouzon (<i>MO Puygouzon, 2022</i>) • Projet de halle avec couverture photovoltaïque à proximité de la gare (<i>Saint Juéry</i>) • Couverture photovoltaïque sur bâtiments Albaret, ateliers municipaux, groupe scolaire Marie Curie (<i>Saint Juéry</i>) <p><u>Sensibilisation / action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants à la maîtrise des consommations et au potentiel de développement EnR (TE81) • Soutien aux développements de EnR sur toitures publiques ou friches (ex. centrale PV au sol) et étude cartographique des opportunités de développement du photovoltaïque au sol (action 17 du PCAET) • Étude d'opportunité de réseaux de chaleur et de froid (<i>Albi, 2021</i>) • Étude d'opportunité réseau de chaleur (<i>Saint-Juéry, 2021</i>) • Accompagnement à la mise en place d'une SCIC Energie citoyenne (Grand Albigeois, plan d'action ESS) • étude sur le potentiel de développement du PV en toiture sur les bâtiments publics (<i>Albi, 2021</i>) • Étudier le potentiel de création et de développement de la filière bois-énergie (RAGT Énergie) • Étudier le potentiel de développement photovoltaïque en ombrières et sur bâtiments publics (TE81) • Accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur le territoire (opérateurs « chaleur renouvelable » missionnés par la Région Occitanie dans le département du Tarn : Tryfil et CCI) • Groupe de travail sur le déploiement des énergies renouvelables rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire pour favoriser une dynamique collective. (action CTE pilotée Grand Albigeois). • Déploiement d'un opérateur de compensation carbone local qui permettra aux entreprises de compenser volontairement leurs émissions carbone
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - consommation finale brute par filière d'énergie (dont énergie décarbonée) et secteurs d'activité - consommation finale brute d'énergie par filière d'énergie renouvelable (part des énergies renouvelables dans consommation énergétique) - puissance énergies renouvelables raccordée aux réseaux, dont puissance installée sous obligation d'achat - surfaces de plancher réhabilitées (habitat et bâtiments publics) - proportion des points lumineux de l'agglomération sur lesquels l'extinction en cœur de nuit est appliquée

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.3. Ressource en eau
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>«Prélever à bon escient et rendre à la nature une eau de la meilleure qualité possible : tel est l'objectif de l'Agglo et de ses 16 communes».</p> <p><u>Assainissement collectif et non collectif</u> La communauté d'agglomération de l'Albigeois est pleinement compétente en matière d'assainissement collectif, non collectif et de gestion des eaux pluviales depuis 2010.</p> <p>Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes depuis sa création le 31 décembre 2005. Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière.</p> <p>La population totale desservie par le réseau public d'assainissement est évaluée à 72 298 habitants et la population totale dépendant du service d'assainissement non collectif est évaluée à 12 382 habitants.</p> <p>La collectivité recherche la maîtrise des dépenses d'exploitation tout en maintenant la qualité de service. Les indicateurs révèlent des résultats bien au-dessus de la moyenne avec une progression, des systèmes de traitement tous conformes à la réglementation et ce, sans augmentation de dépenses de fonctionnement.</p> <p>Le renouvellement des réseaux est constant de manière à maintenir un âge moyen des réseaux de 50 ans. Les systèmes d'épuration sont sans cesse améliorés. Enfin, un travail important sur la maîtrise des dépenses énergétiques a été amorcé dès 2016 et il s'est poursuivi les années suivantes.</p> <p>On notera l'opération importante engagée en 2018 de création d'une unité de traitement et d'injection de biogaz par la station d'épuration Albi-Madeleine au réseau de gaz de ville qui permet de restituer 87% de l'énergie totale consommée par l'usine. En 2019 encore, près de 85 000 kWh ont été économisés sur les stations et réseaux grâce à l'optimisation du fonctionnement de certains équipements électromécaniques énergivores.</p> <p>Le schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération toute entière a eu pour premiers effets concrets une évolution des cartes de zonages d'assainissement collectif/non collectif et de gestion des eaux pluviales en 2021. Ce schéma pose un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales. Les préconisations, annexées au PLUi, seront prises en considération au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme.</p> <p><u>GEMAPI et gestion des eaux pluviales</u> Depuis 2017, le service exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations) et à ce titre doit répondre au double enjeu d'amélioration de la qualité des cours d'eau et du milieu environnant, tout en maîtrisant les inondations dans les secteurs identifiés du territoire. Ce travail s'effectue en partenariat avec le Syndicat Mixte de Bassin Versant Tarn Aval.</p> <p><u>Eau potable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le service public d'eau potable défini par la compétence eau, transféré à l'Agglomération le 1^{er} janvier 2020, comprend deux missions :

	<ul style="list-style-type: none"> - la distribution de l'eau potable aux usagers, - la production, le transport et le stockage de l'eau potable en amont de sa distribution. <p>Dans le Grand Albigeois, ces missions sont gérées par 3 acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La régie communautaire d'eau potable pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry, • Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou pour les communes de Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Le Séquestre, Puygouzon, Rouffiac, Saliès, Terressac. • Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn. <p>Chacun assure la production et la distribution de l'eau potable sur son secteur ainsi que la gestion des abonnements.</p> <p>La régie communautaire d'eau potable du Grand Albigeois assure chaque étape du cycle de l'eau potable, de son pompage dans le milieu naturel, le Tarn, jusqu'aux compteurs des abonnés. La desserte en eau potable est assurée par les réservoirs et le réseau de distribution dont les communes sont propriétaires. Ses activités se déclinent en trois entités : la production, la gestion technique et la gestion clientèle.</p> <p>Depuis 2020, la station de production d'eau potable mutualisée alimente en eau plus de 63 500 habitants d'Albi, Saint-Juéry, Lescure et Arthès. La nouvelle station telle qu'on peut la découvrir, située au bord du Caussels, s'insère bien dans son cadre naturel. Cet équipement structurant a été conçu pour une cinquantaine d'années.</p> <p>Le Programme Pluriannuel d'Investissement de la régie de l'eau de l'Albigeois (créée le 01 janvier 2020) définit un programme d'investissements sur les 10 prochaines années afin d'assurer la gestion de ses infrastructures et améliorer le service rendu à l'utilisateur.</p> <p>Ce programme répond aux orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'eau distribuée - Garantir la quantité d'eau nécessaire - Optimiser les coûts et le prix de l'eau - Améliorer la sécurité et anticiper les risques potentiels - Rationaliser les infrastructures et la gestion de l'eau - Accompagner le développement de l'urbanisation - Améliorer l'exploitabilité et la sécurité des ouvrages.
<p>Principaux partenaires mobilisés</p>	<p>Agence de l'Eau Adour Garonne, Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval, Département du Tarn (Schémas départementaux des milieux naturels sensibles et d'adduction eau potable) Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux 2022-2027 (Agence de l'Eau Adour Garonne)</p>
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p><u>Assainissement collectif et non collectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération de mise à niveau de la desserte et du traitement des eaux usées, hameau des Avalats à Saint-Juéry : création réseaux + STEP (2M€ eaux usées, 0,4 M€ eaux pluviales, 1 M€ eau potable, de 2021 à 2026) + mise en conformité de la séparation des eaux usées /eaux pluviales par les particuliers (jusqu'à 0,2 M€ euros pour 144 branchements particuliers) <i>MO Grand Albigeois, 2021-2026, 3 600 000€HT</i> - Optimisation du fonctionnement des postes de relevage (74 au total) par temps de pluie ou nappe haute : mise en place d'une smart technologie fondée sur l'utilisation de capteurs de niveau permettant de mieux sectoriser et de suivre le fonctionnement de ces postes par temps de pluie en vue d'un gain énergétique et financier.

MO Grand Albigeois, 2021-2023, 150 000€HT

- **Entretien des ouvrages extensifs d'épuration (lagunages, surface autour des filtres plantés de roseaux) en éco pâturage.**

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 25 000€HT/an

- **Renforcement de la gestion patrimoniale des réseaux** : réalisation d'intervention télévisuelle à raison de 50 km par an pour bénéficier d'une connaissance exhaustive très précise de la qualité intrinsèque des réseaux principaux et branchements associés. Intégration au SIG.

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 2 000 000€HT

- **Renouvellement et entretien des réseaux**

MO Grand Albigeois, 2021-2026, entre 2 500 000€HT et 3 500 000€HT/an

Gestion des eaux pluviales

- **Accompagnement technique des communes dans le cadre des opérations de bourg centre et autres opérations d'aménagement pour renforcer la désimperméabilisation** (revêtements poreux, noues, espaces verts infiltrants,...)

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 300 000 à 600 000€HT/an

- **Désimperméabilisation des sols**

Ex. chemin de la Gardié (Le Séquestre) et secteur Bouteiller/Broucounies (Albi), MO Grand Albigeois, 2021, 576 351€HT

- **Réalisation de 8 bassins de retenue d'eau et de plaines d'inondations en protection d'Albi et du Séquestre** secteur de Mézard, Ranteil à Albi et en amont à Puygouzon.

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 3 500 000€HT

- **Extension de zones humides à usage de bassins de rétention des eaux pluviales** : 16 400 m3 secteur de Bellevue à Albi et 18 600 m3 à Puygouzon secteur La Rouquette en protection des secteurs situés à l'aval dont la ZA Albitech.

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 700 000€ à 1 000 000€HT

- **Renforcement de la prévention en matière de gestion des eaux de pluie via le zonage d'assainissement pluvial** permettant de préconiser de manière précise le dimensionnement des imperméabilisations nouvelles tant sur le domaine public que privé. Réalisation d'une **notice d'utilisation à l'usage du grand public et des aménageurs** (plaquette info + page spéciale internet). Renforcement du suivi de réalisation effective des travaux tels que préconisés.

MO Grand Albigeois, 2021-2026, 40 000€HT/an

GEMAPI

- **Travaux de confortement des berges du Tarn - secteur chapitre :**

MO Albi, 2021, 540 000€HT

- **Protection des zones humides existantes et du milieu naturel en tête de bassin versant du Tarn** en partenariat avec le Syndicat Mixte de Bassin Versant Tarn Aval

MO Grand Albigeois en partenariat avec SMBVTav, 2021-2022 et poursuite, 50 000€HT pour 2021-2022

- **Restauration de la continuité écologique du Caussels et renaturation du Séoux** - appel à projet AEAG 2021 "renaturation des cours d'eau"

MO SMBVTav, 2021-2026

Eau potable

Le **programme d'investissement pluriannuel** est évolutif. Il sera consolidé par la réalisation d'un schéma directeur. A ce jour, il représente un montant de **30,5 M€ HT**

	<p>sur la période 2021-2030 réparti selon les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la relation usagers <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de nouveaux outils de gestion à l'attention des usagers de l'eau potable (mise en oeuvre d'un portail usager) <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 500 000€HT</i> • Modernisation des locaux d'accueil du service eau potable : accueil, services techniques, administration <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 1 500 000€HT</i> - Démarche d'amélioration continue sur la connaissance patrimoniale et la modernisation des infrastructures via des études de diagnostic, des études prospectives en lien avec les évolutions réglementaires, environnementales et sociétales <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 500 000€HT</i> - Travaux d'entretien, de réhabilitation et de modernisation des infrastructures de production et de stockage de l'eau <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 4 000 000€HT</i> - Renouvellement et optimisation des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • À partir d'une connaissance améliorée des réseaux, définir le juste équilibre entre renouvellement, entretien et rénovation avec un taux de renouvellement adapté <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 20 000 000€HT</i> • Extension de réseaux pour accompagner l'urbanisme <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 1 000 000€HT</i> • Création d'interconnexion pour sécuriser l'approvisionnement en eau <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 2 000 000€HT</i> • Mise en place d'équipements de surveillance pour pré-localiser les fuites <i>MO Grand Albigeois, 2021-2030, 500 000€HT</i> • Rénovation des réseaux « en plomb » (rapport annuel 2020 : 32% des branchements présentent une proportion de plomb supérieure à 10µg/L)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p><u>Assainissement</u> (données indiquées pour 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées P202.2B (d'après l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel imposant aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance) 101 points sur 120 points possibles attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau - 227 201 m3 d'eau dépolluée réutilisée pour les besoins de l'unité de traitement et notamment la pompe à chaleur qui chauffe le digesteur - 198 285 Nm3 de biométhane produit et injecté dans le réseau de gaz de distribution ce qui correspond à 2 133 035 kwh soit 73.5 % d'énergie restituée par rapport à l'énergie consommée sur le site de la station Albi-Madeleine. <p><u>Eau potable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux de conformité de l'eau distribuée au titre du contrôle sanitaire - le rendement du réseau - le prix de l'eau

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.4. Biodiversité
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Sur le territoire de l'Albigeois, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés autour du réseau hydrographique - les vallées alluviales du Tarn et de l'Assou et la ripisylve qui leur est associée - ainsi que sur les milieux ouverts et semi-ouverts de plaine. Les zones de falaise que l'on observe au long de la vallée du Tarn sont également des habitats abritant une faune et flore à fort enjeu et constituent notamment des sites de nidification privilégiés pour certains rapaces.</p> <p>Le territoire est concerné par cinq des enjeux prioritaires indiqués dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique Midi-Pyrénées (SRCE), publié en 2015 et désormais intégré au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable d'Occitanie (SRADDET), publié en 2020 : la conservation des réservoirs de biodiversité, la préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau, la continuité longitudinale des cours d'eau, l'amélioration des déplacements des espèces en zone de plaine (et notamment des espèces nocturnes) et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées.</p> <p>Les activités humaines impactent la biodiversité via deux facteurs principaux : l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles, conduisant à une fragmentation et une fragilisation des espaces. L'évolution de la biodiversité du territoire dépend de la capacité à maîtriser et concentrer l'artificialisation des sols et à reconstituer les fonctions écologiques assurées par les milieux agricoles. En plus de ces deux pressions, les corridors écologiques sont aussi fragilisés par l'existence d'obstacles physiques (routiers, aquatiques, mitage forestier).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atlas de Biodiversité Communal de la ville d'Albi (2021) - Programmes d'actions Territoires Engagés pour la Nature (Albi, Saliès) - Engagements de l'Agglomération en faveur de la biodiversité (2021-2026) - Trames verte et bleue du PLUi - Plan Climat Air Énergie Territorial (projet adopté en 2021) <p>L'engagement en faveur de la biodiversité de l'Agglomération de l'Albigeois est structuré autour de trois axes, qui correspondent aux objectifs opérationnels de l'Agglomération, et auxquels seront rattachés les différentes actions portées au plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire ; - Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité ; - S'appuyer sur des Solutions Fondées sur la Nature pour bénéficier des services écosystémiques. <p>Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « gestion d'un chenil », la communauté d'agglomération de l'Albigeois projette de rénover l'équipement aujourd'hui très vétuste ce qui permettra d'améliorer la qualité de service rendu et le bien-être des animaux recueillis.</p>
Partenaires mobilisés / gouvernance des projets	<p>Office Français pour la Biodiversité Département du Tarn Réseaux de partenaires locaux importants : Arbres & Paysages Tarnais, Ligue de Protection des Oiseaux, CPIE, OPIE...</p> <p>Les communes mobilisent des moyens parfois importants pour préserver la biodiversité, la valoriser et sensibiliser les publics.</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création au sein du centre équestre de Lavazière d'une zone humide alimentée par la récupération d'eau de pluie (action Territoire Engagé pour la Nature) - Création d'une mare pédagogique dans le bois de Jarlard avec un espace dédié à la biodiversité (action Territoire Engagé pour la Nature)

	<ul style="list-style-type: none"> - Création et ou la restauration de haies champêtres dans le périmètre communal (action Territoire Engagé pour la Nature) - Suivi des actions inscrites à l'atlas de biodiversité communal (2021) <p><i>Cambon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'une parcelle communale (14 700m²) avec plantations d'arbres et arbres fruitiers et d'un parcours de découverte. Projet mené en partenariat avec le lycée Fonlabour (convention 2021-2022). <p><i>CEMEX</i> (actions biodiversité inscrites au CTE)</p> <p><i>Chambre d'Agriculture du Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de lutte contre l'érosion des sols (en partenariat avec l'agglomération du Grand Albigeois, action CTE) <p><i>Conservatoire botanique Pyrénées-Midi Pyrénées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire botanique général, 2021-2022 <p><i>EPFLPA Fonlabour</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation autour de la gestion écologique des eaux de surface (site de démonstration), action CTE <p><i>Grand Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>É</u>laboration d'un Atlas de Biodiversité Intercommunal - Actions de sensibilisation aux enjeux de biodiversité : évènement grand public, programmes de sciences participatives... - Adhésion au réseau des gestionnaires d'espaces naturels (ARB Occitanie) - Action sur l'éclairage public en faveur de la trame noire - Identification des zones de reconquête de la biodiversité et propositions d'action - Aménager et entretenir de façon raisonnée les zones d'activité - <u>É</u>laborer une charte environnementale de l'aménagement urbain - Préserver la biodiversité des fossés en augmentant les hauteurs de coupe sur les fauchages - Favoriser la plantation de végétaux (valorisation via un dispositif local de compensation carbone notamment) - Mise en place d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes respectueuses de l'environnement (solutions fondées sur la nature) - Réhabilitation d'ampleur du chenil animal <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - plantation d'une haie champêtre (2021) - opération « 1 arbre, 1 naissance » (une trentaine d'arbres fruitiers plantés en 2021) <p><i>Puygouzon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d' éco-pâturage (4 chèvres naines) pour l'entretien d'espaces verts communaux (bassin de rétention, talus école) - création d' un espace dédié à un jardin pédagogique au sein de la nouvelle école <p><i>Saint Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'une manifestation annuelle aux Avalats autour de l'eau et de la biodiversité - Etude de définition et d'opportunité pour la valorisation des sites du Saut de Sabo et du Saut du Tarn - volet biodiversité et paysages, qualité de la ressource en eau, énergie hydraulique renouvelable (valorisation des partenariats : EDF Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Aval) - Etude de programmation urbaine « Attractivité et cadre de vie du bourg centre de Saint-Juéry - volet cadre de vie : qualité des espaces publics et maintien de la
--	---

	<p>biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un sentier d'interprétation des fontaines pour la biodiversité (valorisation des points de vue, réappropriation des berges du Tarn) – <i>partenariat CPIE, 16 200€</i> <p><i>Saliès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un éco-pâturage (action Territoire Engagé pour la Nature), 2020-2022, 5 362€ - installation de 8 ruches (action Territoire Engagé pour la Nature), 2020, 1 700€ - Amélioration du fonctionnement des espaces publics dans le sens du développement durable : rétablissement des continuités écologiques entre cours d'eau et espaces boisés, végétalisation des espaces publics, installations pédagogiques sur cours d'eau et espaces humides... (action Territoire Engagé pour la Nature), 2020-2022 <p><i>Syndicat Mixte Bassin Versant Tarn Aval</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de protection des zones humides existantes et des espaces naturels en tête de bassin versant du Tarn (programmation 2021-2026 en cours d'élaboration) <p><i>Terressac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projets en faveur de la biodiversité (animations, jardin pédagogique, verger)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres/arbustes/m linéaire de haies champêtres plantés sur le territoire via le dispositif de compensation carbone - Evolution du nombre de points lumineux nocturnes - Nombre de refuge LPO

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.5. Économie circulaire
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>En 2015, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs nationaux de réduction et de valorisation des déchets. Ils ont été renforcés en 2020 par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. La CA de l'Albigeois, en charge des compétences « développement économique » et « gestion des déchets », a décidé d'apporter une contribution locale à l'atteinte de ces objectifs nationaux.</p> <p>Ainsi la CA de l'Albigeois a répondu en 2017 à un appel à projet de l'ADEME «Territoires économes en ressources » qui lui permet d'engager un projet ambitieux et réaliste d'économie circulaire sur son territoire pour générer moins de déchets et gaspiller moins de ressources.</p> <p>Dans le cadre de cet appel à projet « Territoires économes en ressources » de l'ADEME Occitanie, la collectivité a souhaité franchir un cap en termes de prévention des déchets et intégrer directement les 7 piliers de l'économie circulaire en travaillant sur la prévention en direction des particuliers et des entreprises mais également en interrogeant les modes de production et de consommation.</p> <p>Une étude préfiguration a été réalisée fin 2017. A cette occasion, plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire ont été rencontrés et 3 ateliers participatifs thématiques (biodéchets, échanges entre entreprises, BTP) ont permis de définir les grandes lignes du territoire et de dessiner une stratégie. Elle a permis de construire un programme d'économie circulaire de 30 actions couplé à un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés reprenant une partie de ces actions.</p> <p>Les 30 actions du programme d' économie circulaire 2018-2021 de la communauté d' agglomération de l' Albigeois sont :</p> <p><i>Animation d'une dynamique multi-acteurs</i> Action 1 : Gouvernance du programme Action 2 : Coordination du programme d' actions Action 3 : Construction d' une stratégie Réemploi</p> <p>Le programme d' économie circulaire porte sur trois grands publics-cibles : les ménages, les acteurs économiques et la collectivité elle-même.</p> <p>1/ Les ménages Pour accompagner les ménages vers l' économie circulaire, la collectivité va réaliser les actions suivantes.</p> <p><i>Propositions d' alternatives</i> Gisement biomasse Action 4 : Amplifier le compostage individuel Action 5 : Déployer le compostage collectif Action 6 : Proposer un service de broyage Action 7 : Etudier la collecte et la valorisation des biodéchets Gisement papier Action 8 : Réduire les imprimés non-sollicités Gisement plastique Action 9 : Distribuer la carafe l' Albigeoise</p>

	<p><i>Actions de sensibilisation</i></p> <p>Action 10 : Sensibiliser les scolaires</p> <p>Action 11 : Organiser des temps forts en direction des habitants (Foire à la récup' , opération « Familles Zéro Déchet », semaine européenne de la réduction des déchets etc...)</p> <p>Action 12 : Sensibiliser les adultes du territoire - Présence physique lors des évènements (stands)</p> <p><i>Leviers incitatifs</i></p> <p>Action 13 : Etude de la tarification incitative</p> <p>2/ Les acteurs économiques</p> <p>La collectivité souhaite réaliser un ensemble d'actions qui amènent les acteurs économiques vers l'économie circulaire.</p> <p><i>Proposition d' alternatives</i></p> <p>Gisement biomasse</p> <p>Action 14 : Accompagner 15 établissements de restauration collective pour prévenir et valoriser les biodéchets</p> <p>Action 15 : Réduire les invendus alimentaires dans le secteur de la distribution (Fiche action 7 : Inclusion des gros producteurs de biodéchets dans l'étude de collecte des biodéchets)</p> <p>Gisement matériaux de construction</p> <p>Action 16 : Etudier la création de plateforme de matériaux de construction</p> <p>Action 17 : Encourager la démarche « Chantiers propres et réemploi dans le secteur du BTP »</p> <p>Gisements divers</p> <p>Action 18 : Accompagner 120 entreprises vers le tri et la prévention</p> <p>Action 19 : Mobiliser les entreprises vers l' Ecologie Industrielle et Territoriale</p> <p><i>Actions de sensibilisation</i></p> <p>La sensibilisation portera trois messages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur les actions portées par la collectivité - Obligations réglementaires - Promotion des entreprises engagées dans des actions d'économie circulaire <p>Action 20 : Organisation de temps d'échange thématiques</p> <p>Action 21 : Diffusion d'information par les outils de communication de la collectivité</p> <p>Action 22 : Les entreprises témoins - Stratégie presse en faveur des entreprises engagées dans l'économie circulaire</p> <p><i>Leviers incitatifs</i></p> <p>Action 23 : Etude puis instauration de la Redevance Spéciale (mise en œuvre à partir de janvier 2021)</p> <p>3/ La collectivité elle-même</p> <p>La collectivité va viser faire progresser son éco-exemplarité dans le domaine de l'économie circulaire, en réalisant les actions suivantes.</p> <p>Action 24 : Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics</p> <p>Action 25 : Eco-exemplarité : Réduire la vaisselle jetable</p> <p>Action 26 : Eco-exemplarité : Réduire et valoriser les déchets de l'administration</p> <p>Action 27 : Eco-exemplarité : Développer le compostage sur les sites administratifs</p>
--	--

	<p>Action 28 : Réduire les déchets verts des communes de l'Agglomération Action 29 : Tenir à jour un registre des filières</p> <p><i>Plan de communication</i> Action 30 : Sensibiliser les adultes du territoire - Plan de communication</p> <p>Ainsi, la mise en œuvre d'un programme d'économie circulaire couplé à un plan de prévention a structuré les actions et efforts de la collectivité en impulsant une démarche territoriale.</p> <p>A ce jour, une bonne part des objectifs qui ont fait l'objet d'une contractualisation avec l'Ademe ont été atteints, notamment grâce à la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale et la mise en place de la Redevance Spéciale.</p> <p>Pour sa démarche d'économie circulaire, le Grand Albigeois a obtenu le label "Économie circulaire - Premier palier" de l'ADEME.</p>
<p>Principaux partenaires mobilisés</p>	<p>ADEME Région Occitanie</p>
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Aujourd'hui, la collectivité poursuit son engagement dans une politique économie circulaire ambitieuse. Elle va réaliser le bilan de 3 ans de mise en œuvre de ses actions et engager une nouvelle programmation pour capitaliser les actions réussies, interroger les actions en suspens et explorer de nouvelles thématiques et modalités d'actions (transversalité, partenariats...).</p> <p>Elle a répondu pour ce faire à l'appel à engagement « Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique économie circulaire ambitieuse ».</p> <p>L'étude doit commencer en novembre 2021 pour un programme d'actions validé en avril 2022. Ces éléments de programme d'actions viendront compléter le CRTE du Grand Albigeois.</p> <p>Le programme portera notamment sur les opérations emblématiques soutenant les efforts de prévention et de réduction des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compostage individuel ; - Compostage partagé ; - Service de broyage des déchets verts à domicile ; - Finalisation de l'étude biodéchets, mise en œuvre de l'expérimentation et mise en place des dispositifs de collecte ; - Réduire les imprimés non-sollicités ; - Continuer à promouvoir l'usage de l'eau du robinet et diminuer l'usage des bouteilles plastiques ; <p>Les leviers incitatifs continueront d'être exploités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevances spéciale (mise en place en 2021): optimisation de l'outil pour accroître la prévention et la valorisation des déchets des entreprises ; - Etude (lancement fin 2021-début 2022) et mise en place le cas échéant de la tarification incitative ; <p>L'optimisation du service de gestion des déchets proposera une évolution du service déchetteries prenant en compte le réemploi dès l'accueil des déchetteries :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet @évolution du service déchetteries comprenant la modernisation des outils et la proposition de recycleries intégrées avec la participation des acteurs de l'économie social et solidaire identifiés sur le territoire. <p>Las actions de sensibilisation continueront à être déployées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation scolaire avec renforcement du pôle animation de la collectivité ; - Poursuite de l'organisation de temps forts sur le territoire ; - Sensibilisation des adultes du territoire en recherchant des modes alternatifs de communication. <p>L'économie de la fonctionnalité ainsi que l'écologie industrielle et territoriale seront particulièrement investiguées pour développer le pilier de l'économie circulaire concernant l'offre des acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les exemples locaux d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ; - Faire émerger un réseau d'entreprise mobilisée sur l'écologie industrielle et territoriale. <p>La communication et l'identité visuelle seront particulièrement travaillées pour rendre la politique de la collectivité visible par l'ensemble des acteurs.</p> <p>D'autres actions seront étudiées et élaborées dans le cadre de l'étude en cours à l'automne 2021.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Les indicateurs pertinents au regard des actions retenues seront définis à l'issue de l'écriture du programme d'action, en avril 2022.</p> <p>Cependant les indicateurs classiques de la gestion des déchets tels que le volume de Déchets Ménagers ou Assimilés/hab/an, le volume d'Ordures Ménagères Résiduelles /hab /an, ou encore le taux de valorisation par exemple continueront à être suivis dans le cadre du rapport annuel d'activité du service notamment.</p>

Orientation du CRTE	2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Thématique du CRTE	2.6. Agriculture durable
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Les zones agricoles représentent 58% du territoire de l'agglomération. Les enjeux de gestion de ces espaces sont nombreux : préservation des capacités productives des terres, évolution des pratiques agricoles dans le sens d'une optimisation des capacités de la ressource à long terme, dynamisme de la demande en produits locaux...</p> <p>La question de l'alimentation est également au centre de préoccupations sur la santé, « <i>prévenir c'est guérir</i> ». Les circuits de production à la commercialisation sont complexes mais le rôle de la commande publique et des régies (cuisines centrales dans différentes communes) est essentiel.</p> <p>Les partenaires locaux sont parties prenantes du Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par la ville d'Albi (labellisé niveau 2 par la DRAAF en 2021). Les objectifs stratégiques du PAT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à une alimentation locale, saine et de qualité ; - renouer le lien entre l'urbain et le rural, entre les producteurs et les consommateurs ; - réintroduire la production vivrière en ville.
Partenaires mobilisés / gouvernance des projets	<p>Partenaires du PAT : la ville d'Albi, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le lycée agricole Fonlabour, l'IMT Mines d'Albi, l'INU Champollion, les Incroyables Comestibles Albigeois, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Société d'Aménagement Foncier d'Établissement Rural (SAFER) et l'Association Solidaire des Structures d'Insertion par l'Économie du Tarn (ASSIET).</p> <p>Signataires du CTE : la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le lycée agricole Fonlabour, l'IMT Mines d'Albi, l'INU Champollion</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eduquer, sensibiliser et informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social (PAT Albi, action 39 du PCAET) Ex. poursuite de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, développement du compostage des biodéchets, ateliers grand public et animations pédagogiques - Développer et organiser l'offre agricole et alimentaire locale (PAT Albi, action 40 du PCAET) Ex. marché de producteurs du Castelviel, promotion des circuits courts, speed-meeting entre agriculteurs et artisans, installation de casiers de retrait, étude d'opportunité d'une unité de transformation à l'intention des producteurs locaux, installation de jardins familiaux - Installer des maraîchers sur des structures économiques viables et vivables afin de satisfaire l'alimentation de proximité (PAT Albi, action 41 du PCAET) Ex. aménagements de la zone de Canavières (hangar agricole) - Identifier la production locale, identifier les flux de commercialisation et connaître les besoins pour un panel de produits sélectionnés (PAT Albi, action 42 du PCAET) Ex. enquête départementale portée par la Chambre d'Agriculture sur la production de fruits et légumes

	<p><i>Chambre d'Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'approvisionnement local des cuisines centrales : collèges, lycées, cuisine centrale d'Albi... (action CTE) - Accompagner les exploitants dans l'évolution des pratiques agricoles (action CTE, PAT Albi), la gestion des eaux pluviales et la lutte contre l'érosion des sols (dont le programme « plantons des haies ») <p><i>Castelnau-de-Lévis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un marché gourmand <p><i>Fréjairolles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un marché gourmand - Réflexions sur l'approvisionnement alimentaire des écoles <p><i>Grand Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les circuits courts alimentaires via des événements annuels (« Fermes en ville ») - Sensibilisation des élus aux achats publics durables (action CTE) - Projet de SCIC Agricole (plan d'action ESS) <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de renouvellement de l'offre de restauration scolaire (2021-2022, 140 000€) <p><i>Lycée Fonlabour</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - formations professionnelles, chantier d'insertion, actions CTE <p><i>Saint Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de la restauration scolaire (approvisionnement et fonctionnement) - Développement des filières courtes et des débouchés locaux de l'agriculture, développement du maraîchage (les Avalats), développement du marché gourmand en lien avec le marché de plein vent <p><i>Saliès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le maraîchage communal - Projet de relocalisation et équipements de la cantine municipale
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles impliquées dans la démarche (approvisionnement des cuisines) - Evolution de la quantité de nourriture gaspillée, valorisation des biodéchets - Nombre de personnes accueillies en formation à Fonlabour - Nombre de personnes suivies dans le cadre de chantiers d'insertion agricoles - Implantation de nouveaux exploitants (dont nombre de maraîchers et transmission/reprise) - Nombre de producteurs locaux sur les marchés et fréquentation

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.1. Equipements de centralité
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>La qualité de vie en Albigeois se mesure notamment en termes de disponibilité des services sur le territoire : infrastructures sportives, local associatif, salle des fêtes, lieux d'accueil petite enfance, infrastructures de santé ... Ce sont des projets essentiels pour offrir aux habitants un cadre de vie adapté à leurs besoins.</p> <p>Concernant les infrastructures sportives, Albi porte des projets ambitieux répondant aux exigences du label Terres de Jeux 2024 et à son statut de ville hôte d'équipe olympique. Des équipements de rayonnement régional ou territorial sont également portés par l'Agglomération et les communes membres. Au niveau communautaire, on peut noter le projet de rénovation des équipements aquatiques.</p> <p>En matière de santé, les indicateurs d'offre de soins de premier recours sur l'Albigeois sont relativement satisfaisants même si on note un vieillissement des professionnels de santé (diagnostic du contrat local de santé de l'Albigeois, 2017). Ainsi, d'ici 2025-2027, 25 à 28 % environ des généralistes dans le Tarn pourront prétendre à la retraite. Il apparaît ainsi important de poursuivre la réflexion engagée sur l'évolution de la démographie médicale et l'attractivité du territoire pour les nouveaux praticiens. Albi dispose également d'établissements hospitaliers et de santé structurant pour l'ensemble du département (notamment l'hôpital public d'Albi, fondation Bon Sauveur, clinique Claude Bernard...) dont l'attractivité tant pour les praticiens que pour les patients doit être consolidée.</p> <p>Les espaces culturels font également l'objet de projets, tant au niveau communautaire (réseau des médiathèques) que communales (salles associatives et culturelles).</p> <p>Enfin les capacités d'accueil petite enfance, scolaire et péri-scolaire sont consolidées et/ou les équipements rénovés.</p>
Principaux partenaires mobilisés	<p><u>Equipements structurants</u> Inscription dans des dispositifs contractuels favorisant le renforcement des centralités : Action cœur de ville pour Albi, contrats Bourg Centre auprès de la Région Occitanie (Département également signataire) pour Saint Juéry, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon et Castelnau-de-Lévis (et réflexions en cours pour Lescure d'Albigeois et Cunac).</p> <p><u>Santé</u> Le Contrat local de santé signé par la ville d'Albi 2019-2024 auprès de l'ARS poursuit la dynamique engagée en 2013 par le Contrat local de santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - santé mentale : inclusion dans la cité - favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics qui en sont éloignés - bien vieillir en Albigeois - favoriser le bien-être et prévenir les conduites à risque chez les jeunes <p>Le Plan Tarn Santé, porté par le Département, soutient également la dynamique à l'échelle départementale.</p> <p><u>Sport</u> Label Terres de Jeux 2024</p> <p><u>Enfance-Jeunesse</u> Convention Territoriale Globale en cours de rédaction</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><u>Equipements structurants</u> <i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - reconversion de l'école Pasteur (2021-2023)

<p><i>Cambon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancienne école en locaux pour la mairie (2024-2025) - Réhabilitation du CLAE actuel en locaux pour les associations <p><i>Castelnau-de-Lévis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Immeuble Lestieux Aménagement d'une salle de réunion plurigénérationnelle en rez de jardin.(2021-2022, 100 000€) - réhabilitation d'un ensemble immobilier en « maison pour tous » (étude 2021) - Déconstruction et reconstruction immeuble maison des associations, bibliothèque, restaurant scolaire, garderie (2021-2022, 1 500 000€) <p><i>Fréjairrolles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de la salle polyvalente : isolation, chauffage et sols (2022) <p><i>Le Séquestre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de rénovation de la salle des fêtes du Quartz (2021, 316 205€) <p><i>Marssac-sur-Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la salle polyvalente en salle des fêtes <p><i>Saint-Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une MJC <p><u>Santé</u></p> <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une maison de santé pluri-professionnelles (2021, 600 000€) <p><u>Equipements sportifs</u></p> <p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restructuration du stadium d'Albi - Réfection de la piste d'athlétisme du stadium - Plaine des sports, terrain synthétique et vestiaires (2021, 1 530 000€) - Plaine des sports, parcours de cyclo-cross/de running/d'orientation (2021, 58 000€) <p><i>Arthès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de la salle de sport (2021, 450 000€) - création d'un city stade <p><i>Cunac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un city park (2025) - aménagement du bois avec des agrès sportifs <p><i>Débat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une aire de jeux et rénovation du city stade <p><i>Fréjairrolles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un city stade (2022) <p><i>Grand Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation des équipements aquatiques 2030 - Atlantis et Taranis <p><i>Le Séquestre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un city stade (2022) - réfection du sol souple du complexe omnisport (2022, 100 000€) - création d'un house club au complexe sportif <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une aire de jeux (2021, 75 672€) - Rénovation des vestiaires du stade Jean Vidal à Lescure d'Albigeois - tranche 1 (2023)

	<ul style="list-style-type: none"> - Création de 2 city stade, village et Najac (2022-2025, 140 000€) - Réfection du cours de tennis municipal (50 000€) - Aménagement de l'aire de loisir de Coules (2021-2022, 50 000€) <p><i>Marssac-sur-Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des équipements sportifs de proximité : tribune et vestiaires du stade, terrain synthétique, city stade et skate park , parcours d'agès <p><i>Puygouzon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une piste d'athlétisme (2021, 80 308€) - Réhabilitation du stade d'honneur (2020, 110 209€) - Extension et aménagement du gymnase - Création d'un city park <p><i>Rouffiac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un city park (2022-2023, 80 000€) <p><i>Saint-Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme sport, loisirs et nature pour tous : création d'équipements de proximité (aires de jeux pour enfants, équipements mobiliers des parcs et espaces de verdure partagés), création d'un terrain de sport synthétique, création d'un lieu de pratique alternative (skate Park, pumptrack), plateforme fitness, aménagement équipements de chemins de randonnée - Rénovation du Gymnase de Salengro - Création d'une « Maison du sport <p><i>Terressac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parcours santé (2021, 51 000€) <p><u>Scolaires et petite enfance</u></p> <p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Halte-garderie Négrouillères à Cantepau (2022, 1 092 000€) <p><i>Cambon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un centre de loisirs sans hébergement (2022) <p><i>Fréjairolles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un complexe enfance (cantine, ALAE, crèche) <p><i>Grand Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en lien avec la Convention Territoriale Globale (en cours d'écriture) <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de rénovation de l'école et équipements matériels (2021-2025, 125 000€) <p><i>Marssac-sur-Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des anciens locaux de l'école élémentaire <p><i>Puygouzon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition et reconstruction de l'école élémentaire (2021-2022, 5 082 500€)
Indicateurs de suivi et de résultat	Couverture médicale du territoire Fréquentation des équipements sportifs et culturels Capacité d'accueil petite enfance et scolaire

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.2. Quartiers prioritaires de la politique de la ville
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le territoire albigeois a depuis longtemps été identifié dans divers dispositifs relatifs à la politique de la ville. Au fil des années, cette politique partenariale a su fédérer des acteurs issus de multiples secteurs pour apporter des réponses aux habitants concernés. Pour le Grand Albigeois, les dispositions de la politique de la ville concernent les quartiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la commune d'Albi : Cantepau (quartier politique de la ville d'intérêt régional), Lapanouse-Saint Martin et Veyrières-Rayssac - 1 quartier en veille active sur la commune de Saint Juéry : Pratiel-Les Rosiers-La Mouyssetié <p>L'avenant au contrat de ville 2015-2020 du Grand Albigeois, le prolongeant jusqu'en 2022, porte protocole d'engagements renforcés et réciproques et a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.</p> <p>Le contrat de ville Albigeois, porté par la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre de sa compétence statutaire politique de la ville, a été signé le 09 juillet 2015 pour une période de 6 ans. Ce contrat s'articule autour des 4 piliers de la politique de la ville : la citoyenneté et les valeurs de la République, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, et le cadre de vie et renouvellement urbain. Des axes transversaux portant sur la jeunesse, l'égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations viennent compléter ces orientations. Dans le cadre du renouvellement de ce contrat de ville, une attention sera portée aux enjeux du territoire aujourd'hui en « veille active » sur la commune de Saint Juéry.</p> <p>L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de l'Albigeois a permis de mobiliser les partenaires et de faire émerger les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt d'une démarche concertée et globale sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, - L'utilité de faire évoluer la gouvernance du contrat de ville de l'Albigeois pour plus de réactivité et d'efficacité, - L'importance de se doter d'indicateurs de suivi communs pour évaluer l'atteinte des objectifs inscrits au contrat de ville, - La nécessité de prendre en compte le resserrement des crédits du droit commun en général et affectant aussi ceux de l'Etat, - Le besoin de redéfinir les modalités de travail avec les conseils citoyens et favoriser l'implication des habitants, - Le rééquilibrage des piliers du contrat de ville à opérer en faveur des axes emploi-insertion-développement économique et cadre de vie-renouvellement urbain. <p>Le quartier Cantepau (Albi) fait par ailleurs l'objet d'un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU). Le projet « Cantepau Demain » et ses objectifs opérationnels ont été validés par le comité de pilotage partenarial du 8 avril 2019, co-présidé par la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, maire d'Albi et par le préfet du Tarn, délégué territorial de l'ANRU qui réunit les partenaires et acteurs du quartier dont notamment les représentants du conseil citoyen. L'ensemble du programme d'intervention et des objectifs opérationnels, ainsi que les orientations prospectives à long terme sur le quartier, sont retranscrits dans la Convention pluriannuelle signée en 2019 qui engage les nombreux</p>

	partenaires du projet à horizon 2025.
Principaux partenaires mobilisés	<p>Partenaires du contrat de ville de l'agglomération de l'Albigeois</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'État - la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - la commune d'Albi - la commune de Saint-Juéry - le Département du Tarn - la Région Occitanie - la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn - la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn - Tarn Habitat - le procureur de la République d'Albi - L'agence régionale de santé - La DIRECCTE - Caisse de dépôts et consignations - Pôle emploi - l'éducation nationale-Académie de Toulouse <p>Signataires du protocole ANRU Cantepau demain</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - la commune d'Albi - Tarn Habitat - L'Etat - La Région Occitanie - Le Département du Tarn - Action Logement - La Banque des Territoires - L'Assurance Maladie - La CCI du Tarn - La CAF <p>Convention EPFO pour la zone d'activité de Cantepau</p> <p>Union Européenne via dispositif FSE+ pour le volet insertion par l'activité économique (Département, gestionnaire des fonds)</p>
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de rénovation urbaine « Cantepau demain » (ANRU - quartier d'intérêt régional) <p>La convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » fixe les principaux objectifs opérationnels à réaliser pour le projet NPRU Cantepau d'ici fin 2025 :</p> <p>> sur le quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - démolition de 172 logements (6 immeubles concernés et 152 ménages environ à reloger), - réhabilitation de 140 logements au label BBC rénovation (réhabilitation de 43 logements supplémentaires non financés par l'ANRU), - résidentialisation de 253 logements, - intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance, médiathèque - requalification du square Bonaparte et reconversion des locaux en rez de dalle, - création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers... <p>> hors du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconstruction de 138 logements sur la Ville d'Albi financés par l'ANRU sur 4 sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements), Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (18 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU), - relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la Conférence Intercommunale du Logement à l'échelle de l'agglomération, dans un objectif de réduire la concentration des fragilités sur le territoire et d'enrayer la paupérisation croissante des quartiers prioritaires. <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration de la zone commerciale Cantepau <p>La réhabilitation des franges du quartier Cantepau, et notamment de la zone d'activité adjacente, constitue un enjeu important, notamment dans le cadre du projet</p>

	<p>global « Cantepau demain ». Ce projet bénéficie d'une convention de partenariat avec l'EPFO signée en octobre 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux acteurs locaux via la programmation annuelle du contrat de ville du Grand Albigeois • Programme d'insertion par l'emploi via un accompagnement individualisé (programme FSE+, adulte relais)
Indicateurs de suivi et de résultat	Indicateurs du contrat de ville

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.3. Habitat
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le PLH 2015-2020 du Grand Albigeois, exécutoire jusqu'à fin 2022, a défini 4 grandes orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter la politique locale de l'habitat ; - renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois ; - répondre aux besoins des plus vulnérables ; - répondre aux attentes de qualité du cadre de vie. <p>Les objectifs sont modulés selon les polarités définies dans le SCoT, avec un poids accru sur les communes du pôle urbain central qui portent plus de 80% des objectifs communautaires (45% des objectifs sur la seule commune d'Albi), en lien avec la localisation des principaux services, équipements et emplois. En outre, près de la moitié de l'objectif de production est destiné aux ménages modestes et aux catégories moyennes et intermédiaires.</p> <p>Par délibération en date du 11 février 2020, l'Agglomération a engagé la procédure d'élaboration de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat.</p>
Principaux partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence Intercommunale du Logement (CIL) Créée en juin 2016, la CIL de l'Albigeois, co-présidée par la présidente de la communauté d'agglomération et la préfète, est composée de 39 sièges, regroupant l'ensemble des acteurs du logement social du territoire (les 16 communes membres, Département du Tarn, les bailleurs sociaux, les réservataires, les associations de locataires, les organismes et les associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement). Après un travail réalisé en étroite collaboration avec les partenaires, la CIL a adopté en novembre 2018 son document-cadre qui comporte 3 grandes orientations : <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les équilibres territoriaux et de peuplement dans le parc locatif social ; - accompagner les ménages dans leurs choix résidentiels pour améliorer la fluidité des parcours résidentiels ; - développer des outils de connaissance et de suivi. <p>Les grands principes retenus dans le document-cadre devront être déclinés de façon opérationnelle dans la convention intercommunale d'attribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2020-2025 Le PDALHPD du Tarn, co-piloté conjointement par l'Etat et le Département du Tarn, contribue à la mise en œuvre du droit au logement des grands albigeois en agissant pour que les personnes en situation de précarité ou de fragilité puissent accéder et se maintenir dans un logement autonome et décent. <p>Formellement arrêté en avril 2020, il est structuré autour de 4 grands axes : <ul style="list-style-type: none"> - développer et mobiliser une offre d'hébergement et de logement adaptée aux besoins ; - favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages prioritaires ; - assurer la coordination et la lisibilité des actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en tenant compte des difficultés des ménages les plus précaires ; - mettre en place les conditions de réussite du PDALHPD. </p> • Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) 2020-2025 Ce pôle, animé par la DDT par délégation du préfet de Département, regroupe une trentaine de partenaires, dont fait partie la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Dans la continuité de l'organisation mise en place et des actions déjà engagées, le nouveau protocole vise à :

	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la coopération et les échanges entre acteurs pour partager une culture commune de lutte contre l’habitat indigne ; - accompagner les acteurs dans la mise en oeuvre et la coordination des actions à engager ; - informer et former les partenaires, les agents des collectivités et les élus ; - communiquer sur les actions menées par le PDLHI. <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2020-2025 en cours d’élaboration Le SDAHGV en cours de révision fixera des prescriptions, tant pour répondre aux besoins des itinérants, que pour répondre aux besoins liés à l’ancrage territorial. <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif « Action Coeur de ville » d’Albi L’axe 1 de la convention Action cœur de ville d’Albi, approuvé en avril 2018 porte l’intitulé « de la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville » et repose sur plusieurs enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - accroître et diversifier l’offre d’habitat pour répondre aux besoins en logements du plus grand nombre de ménages; - diversifier l’occupation sociale pour de meilleurs équilibres territoriaux ; - diminuer la vacance résidentielle ; - réhabiliter et améliorer la performance énergétique des ensembles immobiliers. <p>A ce titre, la communauté d’agglomération de l’Albigeois et la ville d’Albi ont travaillé conjointement à la mise en oeuvre de partenariats avec Action Logement (convention approuvée en décembre 2019, avec un avenant portant sur un concours financier prévisionnel de 9 millions d’€ en décembre 2020) et l’Établissement Public Foncier d’Occitanie (EPFO, convention approuvée en février 2020).</p> • Dispositif Bourg Centre de la Région Occitanie La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée vise à accompagner les bourgs-centres dans l’élaboration et la mise en oeuvre d’un projet global de valorisation et de développement. La communauté d’agglomération est engagée dans les contrats pluriannuels « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » pour 4 communes¹⁶ : Saint Juéry, Castelnau-de-Lévis, Marssac-sur-Tarn et Puygouzon. • Etablissement Public Foncier d’Occitanie (EPFO) Convention de carence 2020-2026 signée auprès de la commune de Lescure d’Albigeois (avril 2021) afin d’accompagner la commune dans l’atteinte des objectifs de la loi SRU.
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Les projets présentés ci-dessous correspondent aux projets connus à date. Les orientations du 3^{ème} PLH viendront les prolonger.</p> <p><u>Aider à la rénovation énergétique du parc de logements privés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au déploiement d’ un Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (<i>Grand Albigeois, 0.5 ETP, 2021-2023</i>) - mise en oeuvre du PIG départemental par l’ apport d’ une subvention directe aux ménages bénéficiant des aides de l’ ANAH (<i>Grand Albigeois</i>) <p><u>Maîtriser la consommation d’ espace</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du potentiel foncier mobilisable et mutable dans la perspective d’ élaborer une stratégie foncière en faveur du développement de l’ habitat (atlas foncier en cours de réalisation dans le cadre de l’ élaboration du 3^{ème} PLH). - identification des moyens et outils à mettre en oeuvre pour mobiliser les gisements fonciers les plus stratégiques (partenariat renforcé avec l’

	<p>EPFO)</p> <p><u>Favoriser l'accession à la propriété pour les primo accédants (prêt « 1ère Clef en Albigeois »)</u></p> <p><u>Renouveler l'offre d'accueil des gens du voyage (itinérants et les gens du voyage en voie de sédentarisation) en cohérence avec le SDAHGV en cours d'élaboration</u></p> <p><u>Poursuivre l'effort de production de logements locatifs sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation communautaire versée aux opérateurs sociaux pour les PLAi neufs et les PLAi acquisition-rénovations - rénovation de l'ancien presbytère pour création de logements sociaux (MO <i>Castelnau-de-Lévis, 88 977€HT, 2021</i>) - création de 3 logements sociaux à Dénat - école (MO <i>Dénat, 2022-2023</i>) - création de 30 logements sociaux en partenariat avec Maisons Claires (quartier Belbèze, Puygouzon) - OAP des Grèzes : création de 50 logements sociaux (<i>Lescure d' Albigeois</i>) - OAP Najac-Sud : création de 20 logements sociaux (<i>Lescure d' Albigeois</i>) <p><u>Accroître les capacités d'accueil collectif de nos aînés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - requalification de l'immeuble Emile Albet à Saint Juéry en résidence partagée senior et espaces communs, et des espaces urbains attenants (MO <i>Saint Juéry et privé, 2022-2024, candidat AP France Relance « fonds friches »</i>) - création à Cunac d'une maison partagée non médicalisée pour seniors isolés (MO <i>privé, foncier communal</i>) - résidence habitat partagé pour seniors (MO <i>CCAS Le Séquestre ou association</i>) - résidence senior d'une soixantaine de logements sur le quartier Belbèze à Puygouzon (MO <i>UMT</i>) - habitat partagé pour seniors de 14 logements à Lescure d'Albigeois (MO <i>privée</i>) - habitat partagé pour seniors de 16 logements à Lescure d'Albigeois (MO <i>Béguinage</i>)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements créés par communes (dont logements sociaux) - nombre de primo-accédants soutenus par le Grand Albigeois dans leur projet - nombre de logements rénovés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et du dispositif « Ma Prime Rénov »

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.4. Cohésion sociale
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Communes et agglomération portent des projets pour favoriser la cohésion sociale, notamment via les actions des CCAS et le soutien apporté aux acteurs locaux de solidarité.</p> <p>La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est en particulier engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de projets en faveur du développement des e-services et des applications citoyennes. Le site internet de la collectivité permet déjà aux usagers d'ouvrir un compte personnalisé facilitant l'accès à certains services. Le réseau des médiathèques de l'albigeois propose également à ses usagers des ateliers numériques (« Baba du web ») afin de familiariser le plus grand nombre aux usages du numérique. De même des actions en faveur de l'aménagement numérique des médiathèques sont envisagées : l'objectif poursuivi est un réaménagement de l'offre de services numériques (équipements, services et animations) dans les médiathèques du Grand Albigeois. Le Projet Culturel et Scientifique (PCS) du réseau des médiathèques de l'Albigeois développe enfin un volet numérique ambitieux pour élargir les publics du réseau et répondre aux nouveaux usages culturels.</p> <p>Les enjeux identifiés sur cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les habitants dans l'usage du numérique • Favoriser la cohésion sociale • Favoriser l'accès à la culture pour tous
Principaux partenaires mobilisés	Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT)
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><u>Accompagner les habitants dans l'usage du numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements numériques des bâtiments publics (ex. école Fréjairolles, tableau blanc interactif école d'Arthès) - Conseiller numérique pour le réseau des médiathèques du Grand Albigeois (<i>MO Grand Albigeois, soutien ANCT</i>) - Déploiement des pass numériques (<i>MO Grand Albigeois, soutien ANCT, 2021-2024</i>) - Actions issues du Projet Culturel et Scientifique du réseau des médiathèques de l'Albigeois : développement des accès numériques à distance, déploiement d'espaces numériques au sein des médiathèques, développement des ateliers et conférences numériques, consolidation de la médiation numérique... - Innovation et développement des usages du numérique, refonte du site internet de la commune (<i>MO Saint Juéry</i>) - Refonte du site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (<i>MO Grand Albigeois, 2021-2022</i>) - Création d'un FabLab - achats d'équipements numériques : ordinateurs, imprimante 3D... (<i>MO Saliès, 2022, 3 500€</i>) - Achats de matériels informatiques pour école et mairie (<i>MO Terssac, 2021, 5 000€</i>) <p><u>Favoriser la cohésion sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de la maison de quartier de Ranteil (<i>MO Albi, 2022, 1 250 000€HT</i>) - Rénovation de la maison de quartier de Lapanouse (<i>MO Albi</i>) - Rénovation/extension de la maison de quartier de Rayssac (<i>MO Albi</i>) - Relocalisation de l'antenne de la Croix Rouge à St-Juery (<i>MO Croix Rouge, 2021, 695 000€</i>) - Réhabilitation de locaux communaux et équipements (notamment

	<p>informatiques) pour accueillir les 11-15 ans (<i>MO Cunac</i>)</p> <p><u>Favoriser l'accès à la culture pour tous</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions du Projet Culturel et Scientifique (PCS) du réseau des médiathèques de l'Albigeois Le réseau des médiathèques de l'Albigeois organise régulièrement des expositions et ensembles de manifestations culturelles autour de thématiques. La politique d'acquisition et de renouvellement des équipements du réseau des médiathèques participent à la dynamique culturelle du territoire. - Construction d'une nouvelle médiathèque Rive Droite (<i>MO Grand Albigeois, localisation quartier Cantepau périmètre NPRU, 2022-2023, 2 700 000€HT</i>) - Projet d'un micro Folie (<i>MO Saliès, 2022</i>) - Mise en réseau et renforcement du rayonnement de « La Gare » de Saint Juéry à partir d'une offre culturelle et institutionnelle (séminaires) redéfinie et le développement des partenariats institutionnels (<i>Saint Juéry</i>)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>- nombre de pass numérique distribués par an</p>

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.5. Sécurité et efficacité des services publics
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Pour garantir un cadre de vie apaisé, les collectivités du bloc local portent des projets de sécurisation des infrastructures, équipements et espaces publics. Ces actions sont complémentaires à celles portant sur la modernisation des services publics.</p> <p>Les enjeux identifiés sur cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'espace public et les bâtiments sensibles • Améliorer le fonctionnement des services publics
Principaux partenaires mobilisés	Etat, notamment via FIPD, ANSSI, ANCT.
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p><u>Sécuriser l'espace public et les bâtiments sensibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des équipements publics (ex. écoles d'Albi, Cunac, Dénat, Fréjairolles...) - Vidéo protection sur espace public (Albi, Lescure d'Albigeois) - Déploiement de dispositif de vidéo-protection sur espaces publics, renforcement des moyens affectés à la police municipale, lutte contre la délinquance nocturne (Saint Juéry) - Sécurisation des outils et réseaux informatiques (Grand Albigeois) - Installation de radars pédagogiques et flash signalétiques (Fréjairolles et Lescure d'Albigeois) - Déploiement de dispositifs de vidéo surveillance dans les bus (Grand Albigeois) - Eau potable - garantir la sûreté des installations : amélioration de la sécurité des installations, déploiement de la vidéo-surveillance (Grand Albigeois, 2021-2030, 500 000€) - Sécurisation du parking de la salle des fêtes (Rouffiac, 2021, 69 000€) <p><u>Améliorer le fonctionnement des services publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau potable - Amélioration de la relation usagers : mise en place de nouveaux outils de gestion à l'attention des usagers de l'eau potable (Grand Albigeois, 2021-2030, 500 000€) - Eau potable - Amélioration de la relation usagers : modernisation des locaux d'accueil du service eau potable (Grand Albigeois, 2021-2030, 1 500 000€) - Création d'une "maison de l'habitant" donnant de la visibilité notamment aux services apportés en termes de mobilité, déchets, eau, assainissement et habitat (Grand Albigeois, action CTE) - Construction du centre technique communautaire LEBON (Grand Albigeois, 2021-2022, 8 106 400€) - Locaux d'archivage et acquisition d'un logiciel de système d'archivage électronique (Grand Albigeois, Albi) - Développement des services en ligne (nouveau site internet Agglo, dématérialisation ADS, paiement en ligne étendu, application "Allo Mairie"...) - Travaux de rénovation de la mairie (Lescure d'Albigeois, 2021-2025, 145 000€) - Extension et création d'un local technique sur la salle des fêtes (Carlus) - Réflexions rénovation de la mairie et de l'esplanade de l'hôtel de ville (mise en place d'un guichet unique et démarche de labellisation France services (Saint Juéry)
Indicateurs de suivi et de résultat	

Orientation du CRTE	3. CADRE DE VIE ET COHÉSION SOCIALE
Thématique du CRTE	3.6. Aménagement des espaces publics
Sous-thématique du CRTE	
Enjeux et diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Depuis le transfert de la compétence voirie en 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure l'entretien et les aménagements de voirie pour le compte de ses communes membres.</p> <p>Elle gère 749 kilomètres de voirie composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 259 km en secteur urbain dont 3 km revêtus en pierres naturelles ; - 490 km en secteur rural. <p>Afin d'optimiser et de hiérarchiser les priorités de rénovation sur la voirie, l'agglomération lance en 2021 une étude d'évaluation de l'état des chaussées. Cette étude permettra également de stabiliser l'inventaire de l'actif comptable de la collectivité.</p> <p>Les livrables attendus de cette étude sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ création d'un référentiel cartographique des voiries ; 2/ création d'une photothèque de toutes les voiries ; 3/ rapport général sur l'état des voiries ; 4/ chiffrage pour la remise en état des voiries, par ordre de priorité technique, sur la base des marchés de travaux de l'agglomération. <p>La durée de l'étude est évaluée à 15 mois.</p> <p>En complément, pour définir une politique cohérente de sécurité et de mobilité durable, l'agglomération pilote une démarche de classification de ces voies. Un travail collaboratif avec les représentants des communes et des services sera réalisé en ce sens sur 2021/2022.</p> <p>De plus, en vue de créer un maillage cohérent des déplacements sur le territoire, l'agglomération mène une réflexion sur les opportunités d'échanges des voiries avec le département du Tarn.</p> <p>Ces trois actions menées simultanément permettront d'établir un schéma directeur de voirie, à l'horizon mi-2023.</p> <p>Dans le cadre des aménagements, l'agglomération a identifié des enjeux de fonctionnalité et de pérennité des espaces créés, de sécurité des déplacements, de valorisation des centres-bourgs et des centres villes et de sécurisation des ouvrages d'art.</p> <p>De nombreuses interventions sur les ouvrages d'art sont d'ores et déjà identifiées, dont certaines d'une ampleur importante comme la rénovation du Pont Vieux (maîtrise d'ouvrage : Grand Albigeois, voir fiche relative au patrimoine) et celle du Pont de Cantepau (maîtrise d'ouvrage : Etat), 2 opérations inscrites au CPER 2021-2027.</p> <p>La collectivité mène par ailleurs un travail sur la perméabilité des aménagements pour améliorer la gestion des eaux pluviales, favoriser la biodiversité, désimperméabiliser certains secteurs en privilégiant des techniques alternatives. Des projets menés en lien avec le service environnement de la collectivité sont programmés en 2021 (2 projets lauréats de l'appel à projet « désimperméabilisation des sols » de l'AEAG).</p>
Principaux partenaires mobilisés	L'entretien courant de la voirie et de ses accessoires (fossés, talus, accotements, glissières,...) est assuré en interne par le service régie voirie.

	<p>Les opérations d'aménagement, de requalification, de création de voies sont pilotées en interne par le service maîtrise d'ouvrage. Le nombre d'opérations d'investissement représente un montant moyen annuel de 10M€. L'agglomération dispose de bureaux d'études voirie, réseaux humides (assainissement, eau potable) et réseaux secs (éclairage public, NTIC).</p> <p>Pour les opérations d'envergure, elle contractualise avec des cabinets d'urbanistes et de paysagistes au travers de concours et d'appel d'offres. Des partenariats sont noués avec le CAUE du Tarn notamment pour la réalisation des études d'orientation, préalables aux études de programmation urbaines. La direction départementale des territoires du Tarn est associée sur les projets structurants.</p> <p>Dans ce cadre, l'agglomération accompagne notamment les communes de Saint Juéry, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon et Castelnaud-de-Lévis qui sont engagées dans un contrat Bourg Centre auprès de la Région Occitanie. Par ailleurs, l'agglomération participe au programme national Ponts pour lequel 5 communes sont éligibles.</p>
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Les projets à réaliser concernent plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements urbains qualitatifs ; - Les ouvrages d'art ; - La mise en valeur des bourgs-centres et des centres villes ; - Les cheminements doux pour favoriser les déplacements actifs. - La rénovation et la valorisation urbaine du cœur de ville d'Albi (Action Cœur de Ville) - La création d'aires de co-voiturage <p>Ces projets sont portés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Ils concernent notamment :</p> <p><i>Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - programme de requalification en pavages de voiries du cœur de ville d'Albi - restauration du Pont Vieux d'Albi (CPER 3.2 MEHT) - Requalification qualitative rue Toulouse Lautrec en minéral - Requalification qualitative de l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (2021) - Requalification de l'avenue Gaston Bouteiller (dont désimperméabilisation des sols, 2021) - Mise en sécurité du pont de Cantepau (maîtrise d'ouvrage Etat, inscrit au CPER 2021-2027) <p><i>Arthès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de cheminements piétons pour favoriser les déplacements actifs et la convivialité de l'espace urbanisé (éventuellement aménagement de la liaison école maternelle-restaurant scolaire) <p><i>Cambon d'Albi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la voie communale n°1 de Cambon (2021) <p><i>Carlus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification et mise en valeur du centre bourg <p><i>Cunac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation du centre bourg de Cunac (2021-2024) - Requalification de la place de l'église de Cunac (2021-2022) <p><i>Castelnaud de Lévis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration Pont de la Linière <p><i>Dénat</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification du centre bourg de Dénat (rue des remparts, 2022-2023 - Restauration d'ouvrages d'art <p><i>Fréjairolles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de l'entrée de bourg de Fréjairolles (2021) - Requalification du centre bourg de Fréjairolles <p><i>Lescure d'Albigeois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de carrefours sur la RD97 pour mise en sécurité, carrefour des Gourgues et chemin de Grèzes - Aménagements de la route de la Barrière (2022-2023, 600 000€) - Élargissement du Pont de Coules pour cheminements piétons - Aménagements chemin des Grèzes (465 000€) - Aménagements chemin du Camil Vieil (402 000€) <p><i>Le Séquestre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désimperméabilisation de sol rue de la Gardié (2021) - Aménagements de cheminements piétons sur l'avenue Saint Exupéry (2021) <p><i>Marssac-sur-Tarn</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification du centre bourg et de la traversée de Marssac (avenue de Toulouse, rue des écoles et places) – 2023-2024 - Requalification de la ville vieille - Création de cheminements doux rue Saint-Barthélémy <p><i>Puygouzon</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement pour valoriser l'espace public autour de l'église de Creyssens - Aménagement de mise en valeur des abords de l'église de Saint Génies - Aménagement de mise en valeur des espaces derrière la mairie <p><i>Saint-Juéry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements urbains à Saint Juéry (Rue de la République, rue Talabot 2021-2022) - Requalification côte de Brus (2023) - Requalification et mise en valeur du centre bourg dont mise en œuvre de la phase 3 d'aménagement structurants du bourg centre (ilot Albet, mairie et Saint Juéry le haut) ; - Etude de programmation urbaine « Attractivité et cadre de vie du bourg centre de Saint-Juéry - volet aménagements qualitatifs des espaces urbains : mise à l'étude de la phase 4 : partie est et entrée de la vallée du Tarn (en lien avec la valorisation du site du Saut du Tarn) <p><i>Saliès</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification et mise en valeur du centre bourg <p><i>Terressac</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification et mise en valeur du centre bourg de Terressac (4 tranches, 2021-2025) - Sécurisation des déplacements RD13 (carrefour des Chaumes, 2022)
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'activité générée, en homme x jour. - Retombées financières en € sur les entreprises du territoire (Agglomération, Département, Région, France). - Amélioration de l'état de la chaussée (révision de l'étude de diagnostic dans 5 ans)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

ANNEXE 2 – FICHES ACTIONS

Orientation stratégique	2. Transition écologique 2.2. Transition énergétique
Action	Travaux de rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Curveillère (Albi) – bâtiment 1 et maternelle
Maître d'ouvrage	Ville d'Albi
Description de l'action	<p>La ville d'Albi met en œuvre, depuis plusieurs années, un programme de travaux de rénovation thermique et énergétique dans ses groupes scolaires.</p> <p>Ce type de rénovation répond à deux enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enjeu de développement durable en contribuant à l'effort collectif sur la transition énergétique par la réalisation d'économies d'énergie et l'amélioration du bilan carbone ; - enjeu de confort en garantissant une nette amélioration du confort thermique (hiver et été) et acoustique. <p>L'école de Curveillère est un groupe scolaire qui accueille 370 élèves, 15 classes et est composé de 3 bâtiments distincts construits en 1957. Après une première tranche de travaux initiée en 2019 sur un des bâtiments, la ville d'Albi entend poursuivre ces travaux sur l'ensemble du groupe scolaire. La tranche ici présentée correspond au bâtiment maternelle et bâtiment 1.</p> <p>Les travaux programmés correspondent</p> <ul style="list-style-type: none"> - été 2020 : désamiantage, remplacement des couvertures et isolation sous toiture - été 2021 : remplacement des menuiseries extérieures, isolation des façades extérieures et intérieures, remplacement du réseau de chauffage, réfection de l'éclairage intérieur et extérieur et mise en peinture des locaux.
Partenaires	Etat Union Européenne
Coût prévisionnel €HT	1 176 000€
Plan de financement	Etat – DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics : 587 996€ (50% , acquis) Europe – fonds européens FEDER : 352 800€ (en cours d'instruction, 30%) Ville d'Albi – autofinancement : 235 204€ (20%)
Calendrier de réalisation	2020-2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie générées Confort thermique des usagers des bâtiments

Orientation stratégique	3. Cadre de vie et cohésion sociale 3.1. Equipements structurants
Action	Stadium d'Albi : réfection de la piste d'athlétisme et travaux de signalétique
Maître d'ouvrage	Ville d'Albi
Description de l'action	<p>La ville d'Albi conduit depuis plusieurs années une politique ambitieuse de modernisation et de réhabilitation de ses équipements et notamment de ses installations sportives.</p> <p>Elue Terre de Jeux 2024 et récemment centre de préparation aux Jeux Olympiques, ayant accueillie 4 éditions de championnat de France Elite d'athlétisme (2008, 2011, 2018 et 2020), la ville d'Albi se positionne à la pointe en matière d'équipements sportifs.</p> <p>Les travaux de réfection de la piste d'athlétisme vont permettre à Albi d'accueillir désormais dans les meilleures conditions des événements majeurs d'athlétisme, des délégations qui souhaiteraient venir en stage mais également tout au long de l'année des associations sportives locales, des collèges et des lycées.</p>
Partenaires	Etat Région Occitanie Département du Tarn
Coût prévisionnel €HT	927 333€
Plan de financement	Etat : 162 000€ (17%, en attente de notification) Région Occitanie : 315 000€ (34%, acquis) Département du Tarn : 231 833€ (25%, en cours d'instruction) Ville d'Albi – autofinancement : 218 500€ (24%)
Calendrier de réalisation	Travaux : été 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement Tenue de manifestations sportives d'ampleur régionale et nationale sur le site

Orientation stratégique	3. Cadre de vie et cohésion sociale 3.1. Equipements structurants
Action	Réhabilitation de la salle polyvalente
Maître d'ouvrage	Ville de Marssac-sur-Tarn
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de Marssac a été construite en deux temps : dans les années 1960/1970 pour le bâtiment initial et dans les années 1980 pour la partie extension. C'est une salle ancienne, très mal isolée et insonorisée, qui se révèle au cours du temps de moins en moins attractive pour les associations et la population du village.</p> <p>La commune souhaite donc engager d'importants travaux de réhabilitation sur le plan acoustique, esthétique et énergétique. Ces travaux auront pour but d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les dépenses de fonctionnement et, de façon générale, de revaloriser cet équipement pour en augmenter la fonctionnalité et l'attractivité.</p>
Partenaires	Etat Région Occitanie Département du Tarn
Coût prévisionnel €HT	1 173 564€
Plan de financement	Etat – DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics : 492 897€ (42%, acquis) Région Occitanie : 222 977€ (19%, en cours d'instruction) Département du Tarn : 222 977€ (19%, en cours d'instruction) Ville de Marssac-sur-Tarn – autofinancement : 234 713€ (20%)
Calendrier de réalisation	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement Economies d'énergie générées par le projet

Orientation stratégique	2. Transition écologique 2.3. Ressources en eau
Action	Désimperméabilisation des sols ; rue Gaston Bouteiller (Albi) et chemin de la Gardié (Le Séquestre)
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Description de l'action	<p>Compétente en matière de gestion des eaux pluviales depuis 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage dans la désimperméabilisation des sols et dans une meilleure perméabilité des ouvrages neufs lorsque cela est possible et pertinent.</p> <p>Adossés à des investissements de réfection de voirie (mise en profil urbain, création de cheminements doux), l'action consiste en la désimperméabilisation de 2 portions de voirie (rue Gaston Bouteiller à Albi et chemin de la Gardié au Séquestre) et réalisation de la collecte et de la gestion des eaux pluviales par techniques alternatives : noues, puisards et bassins de rétention/infiltration.</p> <p>Les actions de désimperméabilisation des sols répondent à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la préservation de la quantité de la ressource en eau sur le territoire grâce à l'infiltration dans les sols permettant le rechargement des nappes phréatiques ; - Réduire les risques d'inondations par ruissellement des eaux pluviales (lors d'épisodes de pluies intenses) mais aussi par débordement de cours d'eau en diminuant les volumes d'eau circulant en surface grâce à de l'infiltration ou de la rétention ; - Réduire les transferts de pollution diffuse issue du lessivage des sols imperméabilisés vers les milieux aquatiques récepteurs ; - Améliorer le réseau de la trame verte et bleue, en augmentant le nombre et les surfaces d'espaces verts, mais aussi le réseau des dispositifs permettant de gérer de manière alternative les eaux pluviales (fosse à arbres, noues...)
Partenaires	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn aval Agence de l'eau Adour Garonne
Coût prévisionnel €HT	576 351€
Plan de financement	Agence de l'eau Adour Garonne : 403 446€ (70%, acquis) Communauté d'agglomération de l'Albigeois – autofinancement : 172 905€ (30%)
Calendrier de réalisation	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	mètres linéaires de voirie désimperméabilisée

Orientation stratégique	2. Transition écologique
Action	Programme de sensibilisation et mobilisation des élus aux enjeux de transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Description de l'action	<p>En début de mandature, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité proposer aux élus du bloc local (élus communautaires et communaux) des formations et des ateliers de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.</p> <p>Les objectifs généraux poursuivis pour ce programme de mobilisation des élus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acculturer les élus locaux sur les questions de transition écologique - Comprendre et mettre en oeuvre les leviers d'actions - Ecrire les nouveaux chapitres de l'histoire de la transition écologique du grand albigeois et des communes qui la composent <p>Dans le cadre du programme de formation des élus locaux que nous présentons dans cette candidature à l'appel à projet MOEBELUS ACTEURS de l'ADEME, nous mettrons le focus sur 6 thèmes en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement climatique - mobilité urbaine et mobilité rurale (déplacements doux et transports en commun) - réduction des déchets / valorisation des bio-déchets / économie circulaire - végétalisation / préservation de la biodiversité - économies d'énergie / construction et réhabilitation éco-responsables / production d'énergie - achats responsables
Partenaires	ADEME
Coût prévisionnel €HT	26 572€
Plan de financement	ADEME – programme Moebelus Acteurs : 16 000€ (60%, acquis) Communauté d'agglomération de l'Albigeois – autofinancement : 10 572€ (40%)
Calendrier de réalisation	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de sessions de formation organisées Nombre d'élus participants

Orientation stratégique	1. Développement économique et attractivité 1.1.4 Outils de co-investissement
Action	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une foncière immobilière à vocation économique
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Description de l'action	<p>La réalisation d'une étude d'intérêt et de mise en place d'une foncière immobilière a été inscrite dans le Plan de relance adopté le 29 septembre 2020 comme un possible levier de financement du développement et de prévention des difficultés des entreprises.</p> <p>De son côté, le Plan de relance de la Banque des Territoires prévoit l'accompagnement à la constitution de 100 foncières immobilières d'ici 2025, avec pour objectif principal la restructuration de 6 000 commerces. L'Etat met en place un fonds de subventions d'investissement, à hauteur de 180 M€, dont 60 M€ sur 2021-2022, pour soutenir de telles opérations.</p> <p>Le projet a pour objet d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une foncière économique territoriale dont les objectifs seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'opérations de portage immobilier au profit d'entreprises du territoire ; - l'acquisition de biens commerciaux sur des périmètres géographiques à définir en vue de leur mise en location.
Partenaires	Banque des Territoires
Coût prévisionnel €HT	40 000€
Plan de financement	Banque des Territoire : 20 000€ (50%, acquis) Communauté d'agglomération de l'Albigeois : 20 000€ (50%)
Calendrier de réalisation	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Livrable de l'étude : mise en place d'une foncière économique adaptée aux enjeux du territoire

Orientation stratégique	1. Développement économique et attractivité 1.4. Offres de formation et transitions professionnelles
Action	Pass numérique
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Description de l'action	<p>L'objectif est d'offrir aux publics cibles du plan d'investissement dans les compétences (personnes en insertion, personnes éloignées de l'emploi...) des formations permettant de développer les compétences numériques, notamment dans une visée d'insertion professionnelle. Outre, les personnes éloignées de l'emploi, la communauté d'agglomération a décidé de cibler aussi, avec ce dispositif, les jeunes de moins de 25 ans peu diplômés.</p> <p>En pratique, chaque bénéficiaire recevra un « Pass numérique » qui lui permettra de s'inscrire à une formation auprès d'une structure agréée. Le service Politique de la ville-Insertion de l'agglomération, en lien avec les services municipaux de l'ensemble du territoire, pilotera l'ingénierie de ce projet et l'orientation des bénéficiaires vers les formations adéquates.</p> <p>Le comité opérationnel insertion, déjà en place pour traiter les parcours individuels des publics du programme d'insertion de l'agglomération, réalisera une première information des partenaires de l'insertion (centres sociaux, service jeunesse, CCAS, la Mission Locale, Pôle Emploi...) et traitera ensuite, au fur et à mesure, les demandes de formation et les publics orientés sur le « Pass numérique ».</p>
Partenaires	Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)
Coût prévisionnel €HT	20 000€
Plan de financement	ANCT : 10 000€ (50%, acquis) Communauté d'agglomération de l'Albigeois : 10 000€ (50%)
Calendrier de réalisation	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes bénéficiaires du dispositif de pass numérique

Orientation stratégique	1. Développement économique et attractivité 1.5 Attractivité culturelle et touristique
Action	Itinéraire cyclo-touristique « Grand Albigeois par monts et par vaux »
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Description de l'action	<p>Le Plan Paysage de l'Albigeois et son plan d'actions ont été validés fin 2016. Sa mise en oeuvre permettra de passer à la prise en compte « opérationnelle » du paysage dans les politiques sectorielles engendrant des transformations du territoire.</p> <p>En ce sens, la collectivité a choisi de mettre en oeuvre l'action 5.2. Créer un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois : « Le grand Albigeois par monts et par vaux », à destination des cyclistes et des cyclotouristes. Cette action répond à l'objectif n°5 du Plan Paysage qui est : « Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'Albigeois ».</p> <p>Il existe dans l'Albigeois un réseau de petites routes qui révèle particulièrement bien toute la diversité des paysages : on les appelle les routes-paysages. Sillonnant les crêtes et les collines elles dévoilent alternativement des points de vue panoramiques sur la plaine du Tarn dominée par la cathédrale Sainte-Cécile, sur les paysages intimes des fonds de vallons, ou sur les paysages agricoles soigneusement composés dans les collines.</p> <p>Cet itinéraire à destination des cyclistes et des cyclotouristes traverse l'ensemble de l'agglomération albigeoise grâce à ce réseau de routes-paysages et est composé de 4 parcours de 30 à 40km chacun. Les parcours relient au total 19 points de vue majeurs et remarquables du territoire. Cet itinéraire est donc un véritable parcours de découverte des paysages du Grand Albigeois qui nécessite également d'être commenté. Chacun des points de vue sera donc signalé et équipé d'un support de lecture, d'interprétation et d'information culturelle sur les paysages de l'Albigeois, sous la forme de panneaux et d'une application smartphone permettant un complément d'information grâce à des modules ludiques et interactifs.</p>
Partenaires	Etat Région Occitanie Département du Tarn
Coût prévisionnel €HT	170 870€
Plan de financement	Etat : 59 500€ (35%, instruction DSIL 2021, en attente de notification) Région Occitanie : 42 500€ (25%, instruction grande itinérance en cours) Département du Tarn : 34 000€ (20%, instruction en cours) Communauté d'agglomération de l'Albigeois - autofinancement : 34 870€ (20%)
Calendrier de réalisation	Etude 2021 Travaux d'aménagement 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'itinéraire

CRTE communauté d'agglomération de l'Albigeois 2021-2026 - ANNEXE 3

CRTE Grand Albigeois - programmation 2021-1 - version validée en comité de pilotage du 29 04 2021

Les plans de financements sont prévisionnels et présentés par les maîtres d'ouvrages ; ils ne deviennent définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les porteurs financiers et après accord des assemblées délibérantes du conseil régional et du conseil général et des comités de programmation des crédits d'État.
Éléments soulignés = financement casuels

Intitulé opération	Localisation Projet	Maîtrise d'ouvrage	Coût HT	Aides publiques		Europe		État		Région Occitanie		Département du Tarn		EPCI du Grand Albigeois		Commune		Autres fh.	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE																			
1.1 Attractivité économique de l'Albigeois																			
Etude d'opportunité et de faisabilité d'une foncère		GRAND ALBIGEOIS	40 000 €	20 000 €	50%														
Immobilier à vocation économique		GRAND ALBIGEOIS	20 000 €	10 000 €	50%			10 000 €	50%					20 000 €	50%				20 000 €
Pass numérique		GRAND ALBIGEOIS	50 000 €	50 000 €	100%			50 000 €	100%					10 000 €	50%				
Conseiller numérique		GRAND ALBIGEOIS	50 000 €	50 000 €	100%			50 000 €	100%										
1.5 Attractivité culturelle et touristique																			
Rénovation de la tour Louis		LESCURE D'ALBIGEOIS	166 500 €	123 750 €	74%			57 750 €	35%	33 000 €	20%					42 750 €			26%
2 ^{ème} tranche de restauration d'œuvres d'art des églises Saint Georges et Saint Jurey		SAINT JUERY	10 410 €	5 867 €	56%			3 485 €	33%	2 052 €	20%					4 814 €			47%
Création d'un itinéraire cyclotouristique Albigeois par monts et par vaux - tranches 1		GRAND ALBIGEOIS	170 870 €	136 000 €	80%			59 500 €	35%	42 500 €	25%			34 870 €	20%				20%
2. TRANSITION ECOLOGIQUE																			
2.1. Mobilités																			
Etude relative à la révision du schéma directeur cyclable communal		GRAND ALBIGEOIS	25 725 €	15 435 €	60%									2 573 €	10%				
Création d'une voie piétonne et cyclable GRS6 chemin du G		ALBI	158 883 €	62 674 €	39%					30 902 €	19%			31 772 €	20%	96 189 €			61%
2.2 Transition énergétique																			
Travaux de rénovation thermique et énergétique groupe scolaire Cunville - bâtiment 1 et maternelle		ALBI	1 176 000 €	940 796 €	80%	352 800 €		587 996 €	50%							235 204 €			20%
Rénovation des éclairages des salles de spectacle (Grand Théâtre, théâtre des Liens, salle Ahnoui, salle Campaou)		ALBI	611 020 €	488 816 €	80%			305 510 €	50%	122 204 €	20%			61 102 €	10%	122 204 €			20%
Pavé de la Berbie - remplacement des luminaires des salles d'exposition		ALBI	442 000 €	353 600 €	80%			221 000 €	50%	132 600 €	30%								
Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Dénat - Tranche 2		DENAT	29 015 €	14 507 €	50%			14 507 €	50%							14 507 €			50%
Rénovation de la salle polyvalente de Marsac-sur-Tarn		MARSSAC-SUR-TARN	1 090 814 €	874 882 €	80%			492 897 €	45%	163 622 €	15%			218 163 €	20%	216 132 €			20%
Rénovation de la chaufferie du dojo - salle de Creysseans		PUYGOUZON	36 807 €	26 913 €	73%			19 536 €	53%	7 377 €	20%					9 574 €			27%
Recrutement d'un économiste de flux sur 2 ans - ACTEE 2		GRAND ALBIGEOIS	100 000 €	15 974 €	16%			15 974 €	16%					84 026 €	84%				
Schéma directeur immobilier et patrimonial		SAINT JUERY			100%														
Développement immobilier des sols - rue Gaston Boutallier (Albi) et chemin de la Garde (Le Séquestre)		GRAND ALBIGEOIS	576 351 €	403 446 €	70%														
Programme de mobilisation des élus à la transition écologique sur 2 ans (AMI MOBELEUS ACTEURS 2020)		GRAND ALBIGEOIS	26 572 €	16 000 €	60%									172 905 €	50%				403 446 €
3. CADRE DE VIE ET COHESION SOCIALE																			
3.1. Equipements structurants																			
Démolition et reconstruction de l'école élémentaire de Puygouzon - Tranche 1		PUYGOUZON	485 966 €	315 878 €	65%			170 088 €	35%					145 790 €	30%				170 088 €
Démolition et reconstruction de l'école (transférée toiture et sol salle)		TERSSAC	26 800 €	20 790 €	78%			10 720 €	40%	7 300 €	27%			2 770 €	10%	6 010 €			22%
Rénovation de la salle du Quartz		LE SEQUESTRE	313 844 €	212 506 €	68%			106 153 €	30%					106 153 €	30%	141 138 €			40%
Restoration de la mairie		CUNAC	10 654 €	7 932 €	74%			3 596 €	30%					3 196 €	30%	3 462 €			32%
Reparation de la toiture de la salle de spectacle		CUNAC	15 250 €	12 200 €	80%			7 625 €	50%					4 575 €	30%	3 050 €			20%
Etude pré-opérationnelle pour réhabilitation d'un ensemble immobilier "maison pour tous"		CASTELMAU-DE-LEVIS	13 105 €	3 750 €	29%			3 750 €	29%					3 750 €	29%				29%
Agrandissement du columbarium		CUNAC	4 180 €	1 045 €	25%			1 045 €	25%					1 045 €	25%				25%
Stadium d'Albi - réflexion de la prise d'initiative et travaux de signalétique		ALBI	927 333 €	666 833 €	72%			120 000 €	13%	315 000 €	34%			231 833 €	25%	185 467 €			20%
Acquisition des équipements sportifs de proximité - Tranche 1		MARSSAC-SUR-TARN	770 276 €	539 193 €	70%			269 397 €	35%	115 541 €	15%			154 055 €	20%	231 083 €			30%
Création d'une piste d'athlétisme		PUYGOUZON	80 309 €	40 154 €	50%			24 092 €	30%					16 062 €	18%	40 154 €			50%
Réhabilitation du stade d'honneur		PUYGOUZON	110 210 €	17 900 €	16%			21 000 €	30%					17 500 €	18%	28 000 €			40%
Création d'une aire de jeux à Lescure d'Albigeois		LESCURE D'ALBIGEOIS	70 000 €	42 000 €	60%			12 567 €	30%					21 000 €	30%	10 945 €			26%
Création d'une aire de jeux à Dénat		DENAT	41 890 €	30 945 €	74%			15 004 €	30%					8 278 €	24%	15 004 €			31%
Création d'un parcours santé		TERSSAC	51 348 €	35 674 €	69%			199 240 €	40%					99 620 €	20%	199 240 €			40%
Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle		LESCURE D'ALBIGEOIS	488 100 €	288 660 €	60%														
3.2 Habitat																			
Rénovation de l'ancien presbytère pour création de logements sociaux		CASTELMAU-DE-LEVIS	88 977 €	46 142 €	52%			31 142 €	35%	15 000 €	17%					31 142 €			35%
3.3 Sécurité et efficacité des services publics																			
Installation d'une alarme et vidéophone à l'école de Cunac		CUNAC	5 745 €	3 448 €	60%			2 873 €	50%					975 €	10%	2 873 €			40%
Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école de Dénat		DENAT	2 085 €	1 042 €	50%			1 042 €	50%							1 042 €			50%

	SAINTE JUERY	SAINTE JUERY	83 851 €	67 081 €	80%	50%	41 926 €	50%	25 155 €	30%	16 770 €	20%	
3.6 Aménagements des espaces publics													
Securisation des écoles Saint Juery	GRAND ALBIGEOIS	145 862 €	88 072 €	60%	35%	51 051 €	35%	7 849 €	5%	29 172 €	20%	57 790 €	40%
Aménagement de la rue Saint Euphrasy au Séquestre	GRAND ALBIGEOIS	65 510 €	42 087 €	64%	35%	22 928 €	35%	6 057 €	9%	13 102 €	20%	23 423 €	36%
Requalification centre bourg de Terrasac - phase 1	GRAND ALBIGEOIS	200 041 €	93 435 €	47%	35%	70 015 €	35%	23 420 €	12%	106 607 €	53%	106 607 €	53%
Aménagement de la voie communale n°1 de Cambon	GRAND ALBIGEOIS	8 324 882 €	6 498 100 €	78%	12%	2 838 879 €	12%	959 496 €	12%	1 214 987 €	2%	551 230 €	25%
TOTAL GENERAL													1 687 119 €
													520 709 €
													42%
													1%

CRTE Grand Albigeois - programmation 2021-2 - version validée le 23 11 2021 après consultation écrite

Les plans de financements sont prévisionnels et présentés par les maîtres d'ouvrages ; ils ne devaient définir qu'une instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du conseil régional et du conseil général et des comités de programmation des crédits d'Etat.

Intitulé opération	Localisation	Projet	Maitrise d'ouvrage		Aides publiques		Europe		Etat		Région Occitane		Département du Tarn		EPCI du Grand Albigeois		Commune		Autres fin.		
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
2. TRANSITION ECOLOGIQUE																					
2.1 Transition énergétique																					
Etude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur et de froid sur la commune d'Albi	ALBI	ALBI	13 000 €	70%	9 100 €							4 550 €	35%					3 900 €	30%	4 550 €	35%
Création passerelle piétonne et cyclable entre Arthès et Lescure d'Albigeois	GRAND ALBIGEOIS	GRAND ALBIGEOIS	320 000 €	69%	220 500 €			550%	112 000 €	160%	32 000 €	160%	64 000 €	30%	99 500 €	450%				12 500 €	63%
3. CADRE DE VIE ET COHESION SOCIALE																					
3.1 Equipements structurants																					
Renovation de la salle polyvalente de Marsac-sur-Tarn	MARSAC-SUR-TARN	MARSAC-SUR-TARN	1 173 564 €	80%	938 851 €			42%	492 897 €	19%	222 877 €	19%	222 877 €	19%			234 713 €	20%			
Plaine des sports - terrain synthétique et vestiaires	ALBI	ALBI	1 530 000 €	80%	1 224 000 €			7%	103 000 €	25%	382 500 €	25%	306 000 €	20%	382 500 €	25%	306 000 €	20%	50 000 €		
Developpement des équipements sportifs de proximité - Tranche 1	MARSAC-SUR-TARN	MARSAC-SUR-TARN	770 276 €	80%	615 240 €			35%	269 597 €	13%	230 000 €	13%	154 053 €	20%			155 036 €	20%			
Developpement des équipements sportifs de proximité - Tranche 2	SAINT JUERY	SAINT JUERY	1 058 856 €	80%	846 338 €			35%	370 425 €	19%	135 562 €	19%	211 671 €	20%			213 018 €	20%			
Relocalisation de l'entree de la Croix Rouge à St-Juery	SAINT JUERY	SAINT JUERY	695 901 €	58%	403 542 €			19%	138 000 €	19%	135 562 €	19%	135 562 €	19%					292 339 €		42%
3.2 Aménagements des espaces publics																					
Chemins piétons rue Saint Barthélémy à Marsac-sur-Tarn	MARSAC-SUR-TARN	MARSAC-SUR-TARN	110 870 €	56%	62 136 €			35%	36 804 €	21%	23 332 €	21%	48 734 €	24%							
Requalification du centre bourg de Rouffiac (tranche 3)	ROUFFIAC	ROUFFIAC	176 855 €	52%	92 200 €			35%	61 899 €	17%	30 441 €	17%	84 615 €	42%							
TOTAL GENERAL			5 515 822 €	0%	4 181 367 €			1 469 624 €	4%	1 024 712 €	12%	1 024 712 €	12%	1 024 712 €	2%	515 849 €	25%	908 767 €	42%	342 339 €	1%

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

**ANNEXE 4 - DIAGNOSTIC DU PLAN AIR-ENERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

Extrait du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (annexe à la délibération N°DEL2021_140-APPROBATION PROJET PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL du 29 juin 2021)

2. DIAGNOSTIC DU PCAET LES CHIFFRES CLÉS ÉNERGIE-CLIMAT : EN RÉSUMÉ



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
= 21,2 MWh/habitant/an
≈ 4% de plus qu'en Occitanie.



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
En 2017 = **10 %** de la consommation
En 2050 (potentiel) = **20%** de la consommation
Au total **30%** de la consommation d'ici à 2050.
(Objectif **REPOS** = multiplier par 3 la production entre 2015 et 2050)



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE
= 4,18 tCO₂e/habitant/an
≈ 20% de moins qu'en Occitanie



SÉQUESTRATION CARBONE
6 % de émissions captées dans les forêts et sols agricoles.

	Tarbes Lourdes Pyrénées	PeTR Sud Toulousain	Grand Albigeois
Consommation par habitant (MWh/an)	20.4	24.3	21.2
Emissions par habitant (tCO ₂ eq/an)	4.61	7.25	4.18
%EnR dans consommation totale aujourd'hui	5.5	18	10
%EnR dans consommation totale 2050	32.5	57	30



7

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

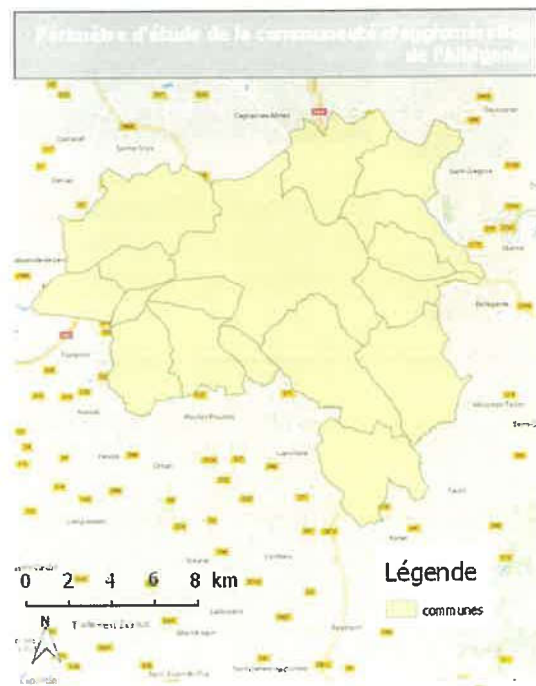
- **Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES**
- Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement
- Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques
- Diag. 4 : Séquestration Carbone
- Diag. 5 : Adaptation au changement climatique



2. DIAGNOSTIC DU PCAET LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Votre territoire c'est :

- ☼ **16 communes**
- ☼ **209 km²** (0,3 % Région)
- ☼ **81 000 habitants env.** (1% Région)
- ☼ **36 900 emplois** (2% Région)
- ☼ **392 hab./km²** (contre 78 en moy. Région)



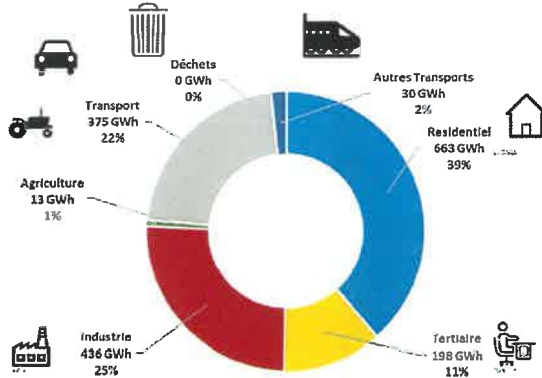
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

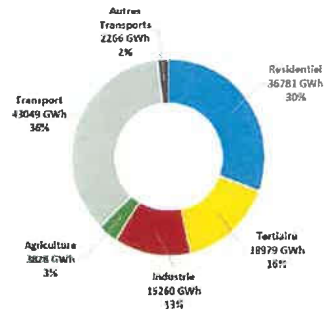
Constat 1 : Une consommation légèrement plus importante que la moyenne en Occitanie.

Constat 2 : Les secteurs industriel et résidentiel sont plus consommateurs en moyenne qu'en Occitanie.

Bilan des consommations annuelles d'énergie



Bilan des consommations annuelles d'énergie d'Occitanie



	Grand Albigeois	Occitanie
Consommation	1 714 GWh (1,5% des conso. régionale)	118 000 GWh
Consommation/habitant	21,2 MWh/habitant	20,7 MWh/habitant

1/4 de réacteur nucléaire (contre 1/6 env. pour la Région)

ARPE

11

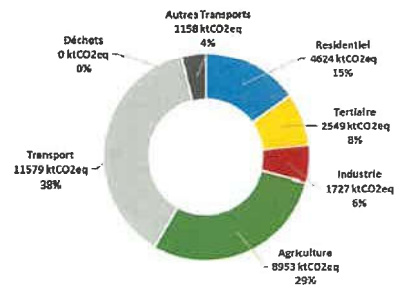
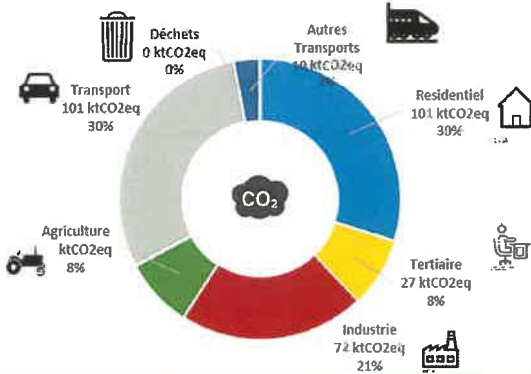
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : BILAN DES ÉMISSIONS DE GES

Constat 1 : Des émissions plus faibles que la moyenne en Occitanie.

Constat 2 : Les secteurs industriel et résidentiel sont plus émetteurs en moyenne qu'en Occitanie.

Bilan des émissions annuelles



Bilan des émissions annuelles (directes), en Occitanie

	Territoire	Occitanie
Emissions Totales	338 ktCO2eq	30 500 ktCO2eq
Emissions/hab.	4,18 tCO2eq/hab	5,25 tCO2eq/hab

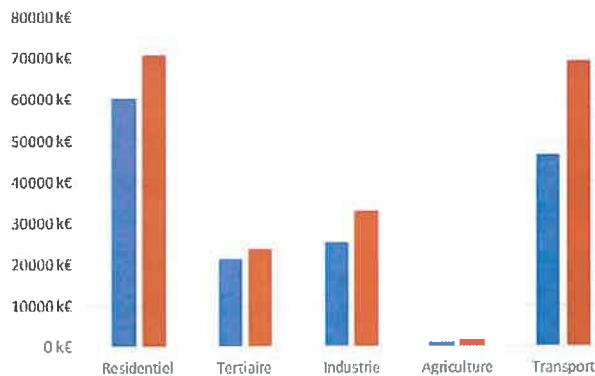
≈ 33 000 tours du monde en voiture (contre 3 millions env. pour la Région)

ARPE

12

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE À L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE



Evolution des prix des énergies entre 2018 (Bleu) et 2030 (Orange)

Paramètres	2010	2030	Unité	Source
Pétrole	78.1	134.5	\$ ₁₀ /bbl	AIE WEO 2011
Gaz	7.5	13	\$ ₁₀ /Mtu	AIE WEO 2011
Charbon	99.2	112.8	\$ ₁₀ /Tonne	AIE WEO 2011
Croissance structurelle du PIB	1.8%/an sur la période			CAS

- Une facture énergétique qui pourrait augmenter de 22%
- Impactant principalement :
 - les transports
 - Le résidentiel
- donc les **ressources des ménages**.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LE RÉSIDENTIEL

Constats

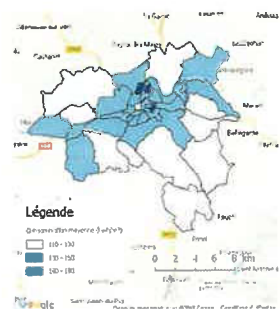
- Les consommations du secteur sont supérieures de quasiment 20% à la moyenne en Occitanie
- 66% des logements sont des maisons individuelles (64% en Occitanie) et 40% datent d'avant la première RT (42% en Occitanie).
- Le gaz, le fioul et le GPL représentent 1/2 des besoins mais 3/4 des émissions.

Enjeux

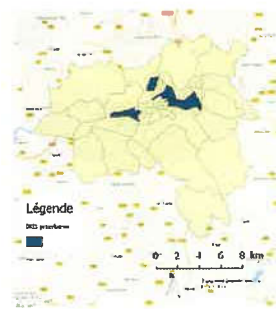
- Comment réduire les consommations d'énergie, notamment le chauffage ?
- Comment réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) ?
- Comment soutenir les ménages en précarité ?

Leviers

- Rénover les logements et les équipements, et construire autrement (SCOT, PLU...).
- Développer les énergies renouvelables dans les logements (chauffage, eau chaude sanitaire...).
- Agir sur les comportements du quotidien.



Consommations moyennes par m², INSEE, EXPLICIT 2014



IRIS à privilégier pour la rénovation des bâtiments, INSEE, EXPLICIT 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LES TRANSPORTS

Constats

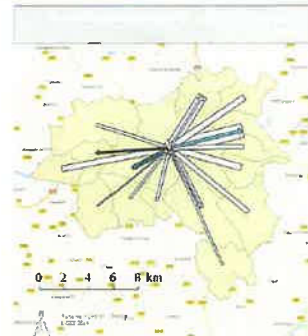
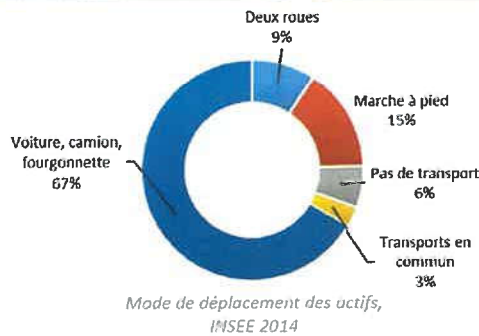
- 80% des trajets domicile / travail se font à l'intérieur du territoire.
- 50% des actifs travaillent dans leur commune de résidence dont 2/3 de ces actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture (10 000 déplacements quotidiens)
- Des déplacements intercommunaux principalement à destination d'Albi

Enjeux

- Comment favoriser l'accès à la mobilité alternative sur le territoire ?
- Comment inciter à un moindre recours des véhicules personnels sans nuire à la qualité des trajets ?

Leviers

- Favoriser les modes de transports doux.
- Encourager les transports en commun.
- Adapter les schémas de déplacements aux évolutions des villes.



ARPE

22

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR L'INDUSTRIE

Constats

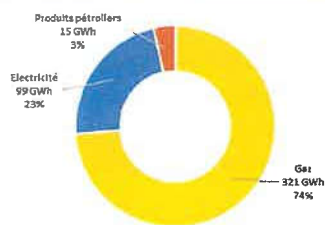
- 5 897 emplois dans l'industrie et la construction, soit 16% des emplois du territoire.
- Une entreprise déclarée à l'IREP qui représente 20% des émissions de GES du territoire.
- Deuxième secteur émetteur et consommateur d'énergie.

Enjeux

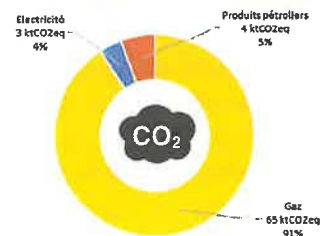
- Comment accompagner les industries vers de nouveaux procédés plus vertueux ?
- Comment développer les énergies renouvelables dans ce secteur ?
- Comment favoriser une anticipation des durcissements de la réglementation ?

Leviers

- Développer l'utilisation des énergies de récupération et les énergies fatales.
- Identifier des opportunités en matière d'économie circulaire.
- Encourager l'efficacité et l'amélioration des procédés et les changements de combustibles.



Bilan des consommations d'énergie du secteur industriel, en GWh, OREO 2014



Bilan des émissions de GES du secteur industriel, en ktCO2eq, OREO 2014

ARPE

25

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR L'AGRICULTURE

Constats

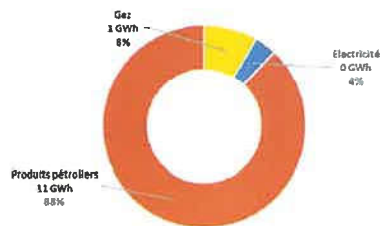
- L'agriculture représente 1.6% des emplois et 47% de la surface du territoire.
- 88% des consommations dépendent de produits pétroliers.
- Une cinquantaine d'exploitations (25% du territoire) commercialisant en circuits courts (RGA 2010)
- En 2015, une vingtaine de producteurs sous label agriculture biologique.

Enjeux

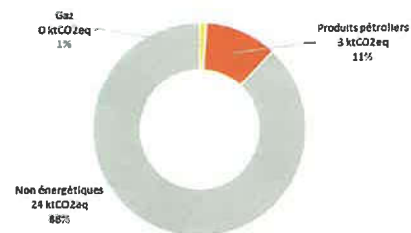
- Comment maintenir et développer l'agriculture biologique sur le territoire ?
- Comment limiter les besoins en produits pétroliers du secteur ?

Leviers

- Valoriser les résidus agricoles : méthanisation, compostage...
- Développer les circuits courts.
- Réduire l'usage de fertilisants artificiels.
- Développer l'agriculture bio et l'agroécologie.



Bilan des consommations d'énergie du secteur agricole, en GWh, OREO 2014



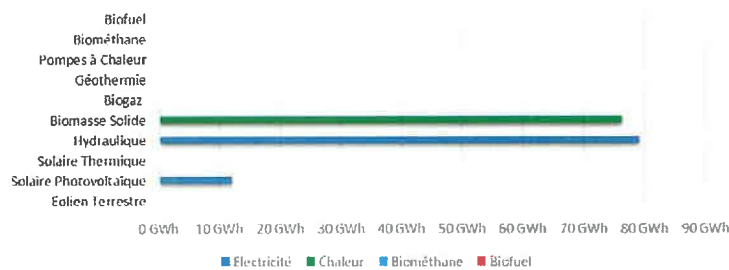
Bilan des émissions de GES du secteur agricole, en ktCO2eq, OREO 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : SYNTHÈSE PRODUCTION D'ENR



Bilans des productions par filière



Les filières de production d'EnR sur le territoire sont :

- **L'hydroélectricité**, plus grosse capacité installée sur la commune d'Arthès
- **La biomasse solide**, majoritairement consommation bois du secteur résidentiel, présence de 4 chaufferies. Réseau de chaleur ?
- **Le solaire PV** avec la plus grosse capacité d'installation située à Albi (données SOES)

Au total, 168 GWh/an sont produits sur le territoire soit 10% des consommations actuelles.

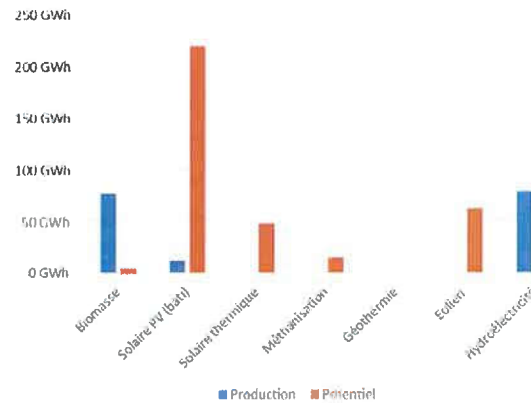
DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : SYNTHÈSE DÉVELOPPEMENT ENR



Le graphique dessous résume l'étude potentiel de développement des EnR sur le territoire. Ainsi la filière solaire présente le potentiel le plus important.

Le gisement potentiel total est de **349 GWh/an** (20% des consommations actuelles).



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : BILAN ENR

Constats

- L'équivalent de 10% de la consommation est produit par des EnR (majoritairement hydroélectricité et bois)
- Un potentiel pouvant augmenter la production totale à 30% des consommations (majoritairement solaire PV et éolien)
- Un objectif REPOS qu'il n'est possible de remplir qu'à condition de développer les EnR ET de réduire les consommations

Enjeux

- Comment atteindre au mieux un niveau compatible avec la stratégie REPOS ?
- Comment exploiter le potentiel des différentes filières ?
- Comment intégrer ces potentiels sur les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur ?

Leviers

- Repérer géographiquement chaque potentiel et mener des études faisabilité localisées.
- Développer les réseaux et l'autoconsommation.
- Diminuer les consommations énergétiques en travaillant sur les leviers énoncés en partie 1.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION SOLAIRE



- Prise en compte des surfaces de toitures et de leur orientation (BD-TOPO)
- Les surfaces de toit de moins de 5m² sont jugées trop petites et éliminées.
- Les surfaces totales sont converties en surfaces utiles en fonction de la nature de la toiture.
- Les capacités installables sont converties en utilisant le facteur de charge solaire de Toulouse.



40

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 3 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Rapport Evaluation de la qualité de l'air sur le Grand Albigeois de l'Atmo Occitanie :

- Légère amélioration de qualité de l'air en 2016 par rapport à 2015
- Légère amélioration des particules en suspension PM10
- Situation stable sur les NO_x
- La réglementation est respectée pour tous les polluants contrôlés
- **Aucun épisode de pollution en 2016**

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de Soufre	
Castres- fond urbain						Échelle des valeurs réglementaires : ■ Valeur limite dépassée ■ Valeur cible dépassée ■ Objectif de qualité non respecté ■ Réglementation respectée
Albi- fond urbain						

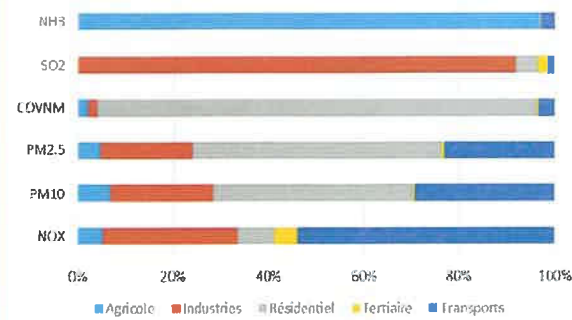
	SO ₂	Nox	PM	COV	NH ₃
Impacts sanitaires	Gaz irritant	Gaz toxique, maladies respiratoires	Maladies respiratoires	Cancérigène	Gaz irritant, brûlures.
Impacts environnementaux	Pluies acides	Pluies acides, effet de serre, réduit croissance végétaux	Pluies acides	Formation ozone, effet de serre	Pollution aquatique



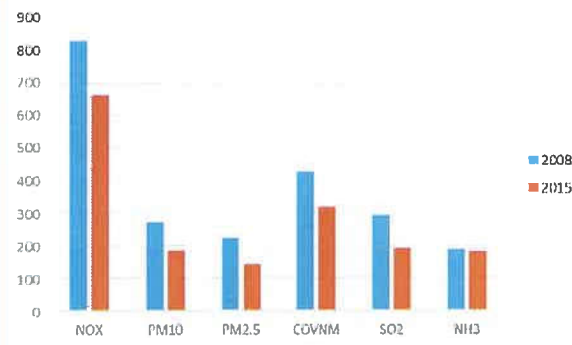
55

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 3 : POLLUTION ATMOSPHERIQUE



La proportion de chaque secteur par polluant est illustrée dans le graphique à gauche. Cela nous permet d'identifier les principaux secteurs émetteurs pour chaque polluant.



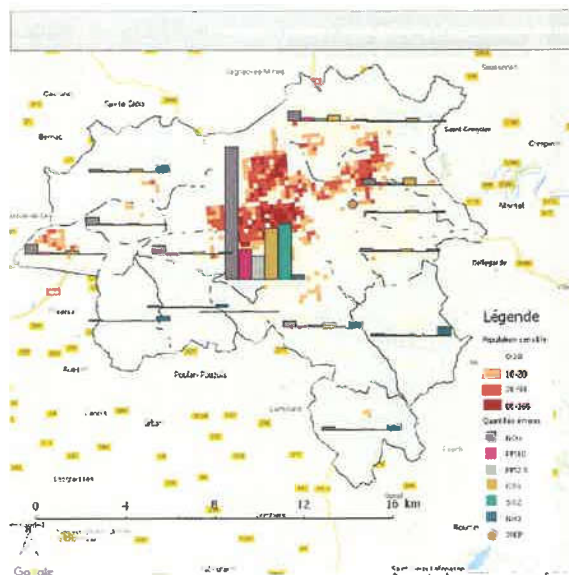
Nous observons une diminution des émissions de chaque polluant entre 2008 et 2015.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 3 : POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La sensibilité des individus à la pollution atmosphérique est principalement liée à l'âge. Les jeunes enfants sont susceptibles d'inhaler une plus grande quantité de particules nocives que les adultes relativement à leur poids. La sensibilité des personnes âgées de plus de 65 ans est, elle, plutôt due à la préexistence de certaines pathologies comme les troubles cardio-vasculaires et les troubles ventilatoires-obstructifs (TOV) qui peuvent être aggravées par l'exposition à de fortes concentrations en polluants.

1 industrie IREP sur le territoire relâchant des COV.



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : BILAN POLLUTION ATMOSPHERIQUE

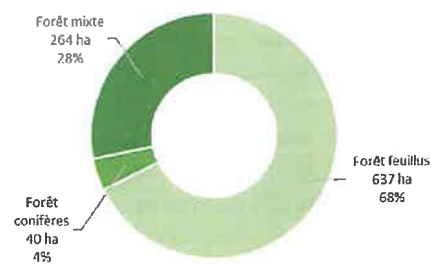
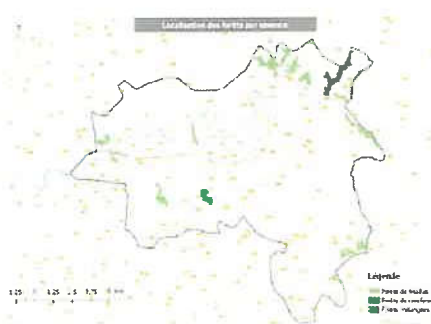
Constats	Enjeux	Leviers
<ul style="list-style-type: none"> -Aucun épisode de pollution en 2015. -Des émissions provenant principalement des secteurs résidentiel, industriel, des transports et de l'agriculture. -Des émissions en diminution entre 2008 et 2015. -Des personnes sensibles proches de sources importantes de pollution. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comment réduire d'avantage les émissions de polluants sur le territoire ? -Comment protéger au mieux la population de la pollution atmosphérique ? 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre vigilant par rapport au chauffage en bois dans le secteur résidentiel. -Développer les connaissances sur l'état de flux des marchandises et des personnes sur le territoire. -Encourager le développement des procédés plus « propres » dans le secteur industriel.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG. 4 : SÉQUESTRATION CARBONE

Séquestration des forêts

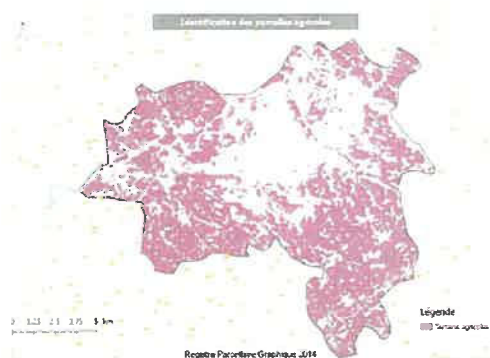
Les forêts et espaces boisés représentent une superficie d'environ 1385 ha, soit 7% de la superficie du territoire.



Séquestration	Coefficient de stockage de carbone (tC/m ³)	Stockage surfacique carbone (tC/ha/an)	Stockage surfacique CO ₂ (tCO ₂ /ha/an)	Surface (Ha)	Stockage CO ₂ (tCO ₂ /an)
Forêt feuillus	0.420	1.66	6.09	637	3 878
Forêt conifères	0.300	1.39	4.35	40	174
Forêt mixte	0.360	1.42	5.22	264	1 378
Total				941	5 430

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : SÉQUESTRATION CARBONE

Séquestration des sols agricoles

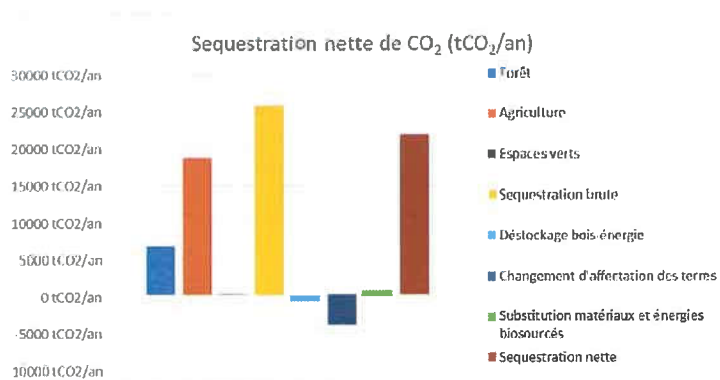


	Stockage surfacique net carbone (tC/ha/an)	Surface (Ha)	Stockage carbone (tC/an)	Stockage CO ₂ (tCO ₂ /an)
Terres arables	0.30	13 694	4 108	15 077
Prairies	0.50	2 027	1 014	3 720
Total		15 721	5 122	18 797

ARPE

61

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : SÉQUESTRATION CARBONE



En conclusion, la séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 20 600 tCO₂/an (6% des émissions)

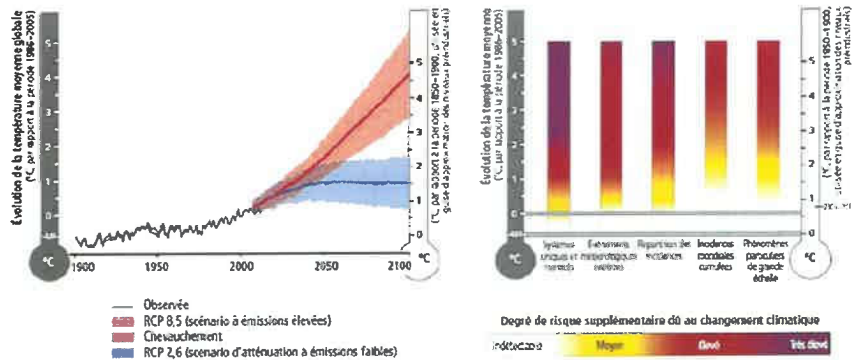
Pistes de réflexion pour développer ce potentiel :

- Etre vigilant par rapport aux changement d'affectations des sols (imperméabilisation des sols),
- Développer les pratiques d'agroforesterie,
- Cadre de vie : Développement des espaces verts en ville, lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbain --> Pérenniser la politique locale en faveur d'une "ville verte"

ARPE

63

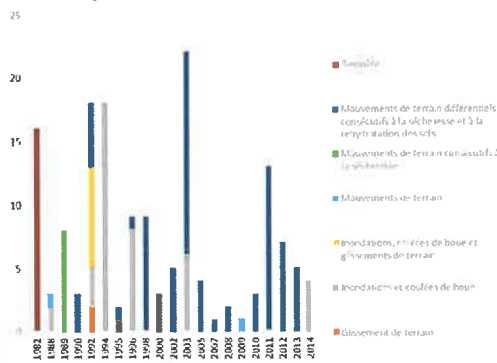
2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ



- Plusieurs scénarii du réchauffement climatique en fonction de la politique de réductions des émissions mise en œuvre, entre +1 et +5°C par rapport à 1990 sur l'ensemble de la planète.
- De nombreux phénomènes climatiques sont engendrés par le changement climatique à l'échelle planétaire : sécheresses, inondations, canicules...
- Ces phénomènes vont probablement avoir des effets sur plusieurs secteurs du territoire : agriculture, ressource en eau, biodiversité, logements, infrastructure...

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

- Des périls de nature différente



- Le territoire risque de connaître des changements climatiques importants :

Politique climatique	Horizon Proche (2050)		Horizon 2100	
	Mesures visant une réduction du CO ₂ atmosphérique	Aucune politique mise en place	Mesures visant une réduction du CO ₂ atmosphérique	Aucune politique mise en place
Températures	Poursuite du réchauffement annuel (de l'ordre de 1 à 2°C)	Réchauffement stabilisé (+ 2°)	Réchauffement non stabilisé, pouvant atteindre + 4°C	Réchauffement non stabilisé, pouvant atteindre + 4°C
Précipitations	Faible évolution des cumuls annuels	Faible évolution des cumuls annuels	Faible évolution des cumuls annuels	Augmentation du nombre de jours secs (+11 jours)
Etat des sols	Assèchement des sols modéré	Assèchement des sols important	Assèchement des sols important	Assèchement des sols très important
Événements climatiques extrêmes	Augmentation de l'ordre de 10 journées chaudes par an	Augmentation de l'ordre de 15 journées chaudes par an	Augmentation de l'ordre de 35 journées chaudes par an	Augmentation de l'ordre de 75 journées chaudes par an
	Diminution de l'ordre de 5 jours de gelée par an	Diminution de l'ordre de 10 jours de gelée par an	Diminution de l'ordre de 15 jours de gelée par an	Diminution de l'ordre de 25 jours de gelée par an

- Un nombre important d'inondations dans le passé
- De plus en plus de phénomènes de mouvements de terrain différentiels.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

Augmentation de la sécheresse (y compris des sols)

+

Episodes de pluies intenses /
Inondations



Des effets sur :

- La ressource en eau,
- L'industrie,
- L'énergie (hydroélectricité)
- Les infrastructures et plus particulièrement les bâtiments :

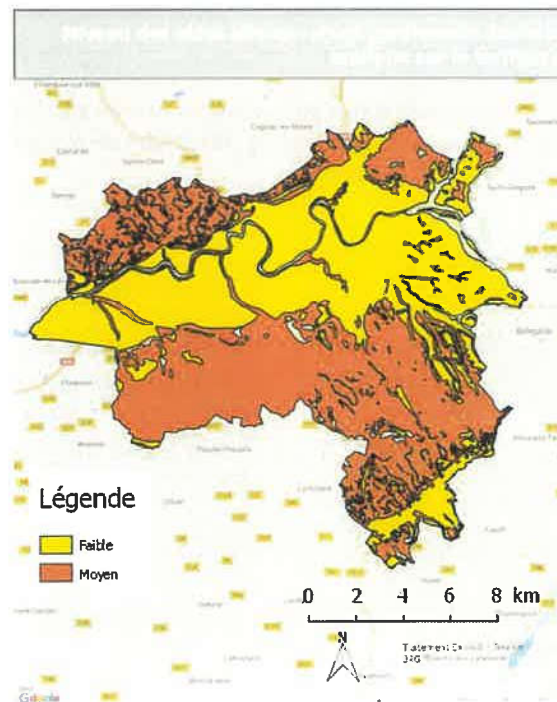


Retrait gonflement des argiles



68

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ



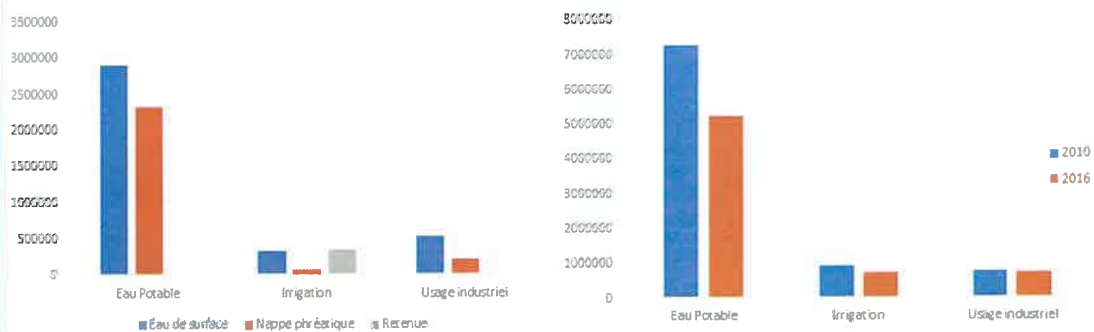
69

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

➤ La ressource en eau

- Les données utilisées sont celles du SAGE.
- Des besoins qui dépendent principalement des eaux de surface et des nappes.
- Une demande relativement forte en eau potable.
- Des demandes décroissantes entre 2010 et 2016.

PRÉLÈVEMENT EN EAU PAR AN SUR LE TERRITOIRE



70

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

➤ La ressource en eau

- La partie Nord du territoire vulnérable aux pollutions par nitrates (agriculture)
- Une grande partie du territoire en zone de répartition des eaux (insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins).



ZONES VULNÉRABLES À LA POLLUTION PAR LES NITRATES SUR LE TERRITOIRE



ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX SUR LE TERRITOIRE



CoTech_PCAET_13.03.2018



71

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

Conclusion sur la ressource en eau :

- **Diminution de la demande** en eau du territoire
- Des besoins principalement en **eau potable**
- **Problématiques de qualité** (pollution aux nitrates) et **quantité** (insuffisance chronique des ressources + niveau de nappe en diminution)
- Des phénomènes climatiques (hausse des températures, sécheresse) qui risquent d'augmenter les tensions entre les ressources et les besoins.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET RÉSULTATS DIAG. 4 : VULNÉRABILITÉ

- Des risques de santé dus à l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse.

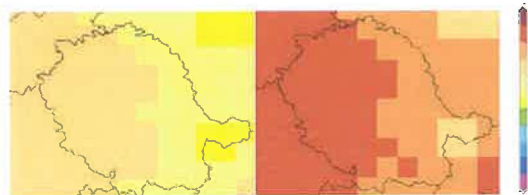
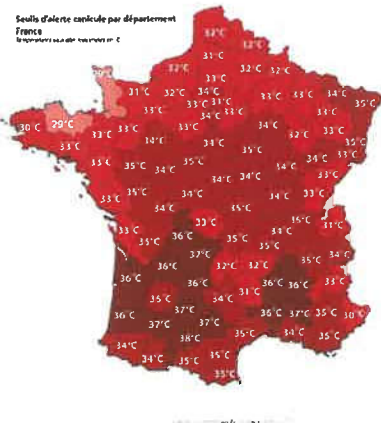


FIGURE 7 : ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE SUR LE TARN ENTRE LES PÉRIODES 1976-2000 ET 2071-2100 SELON UN SCÉNARIO NE VISANT PAS À RÉGULER LES CONCENTRATIONS DE CO₂

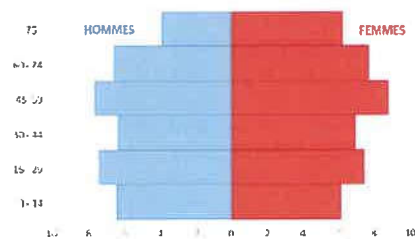


FIGURE 22 : PYRAMIDE DES ÂGES DU TERRITOIRE (EN MILLIERS, DONNÉES INSEE 2013)

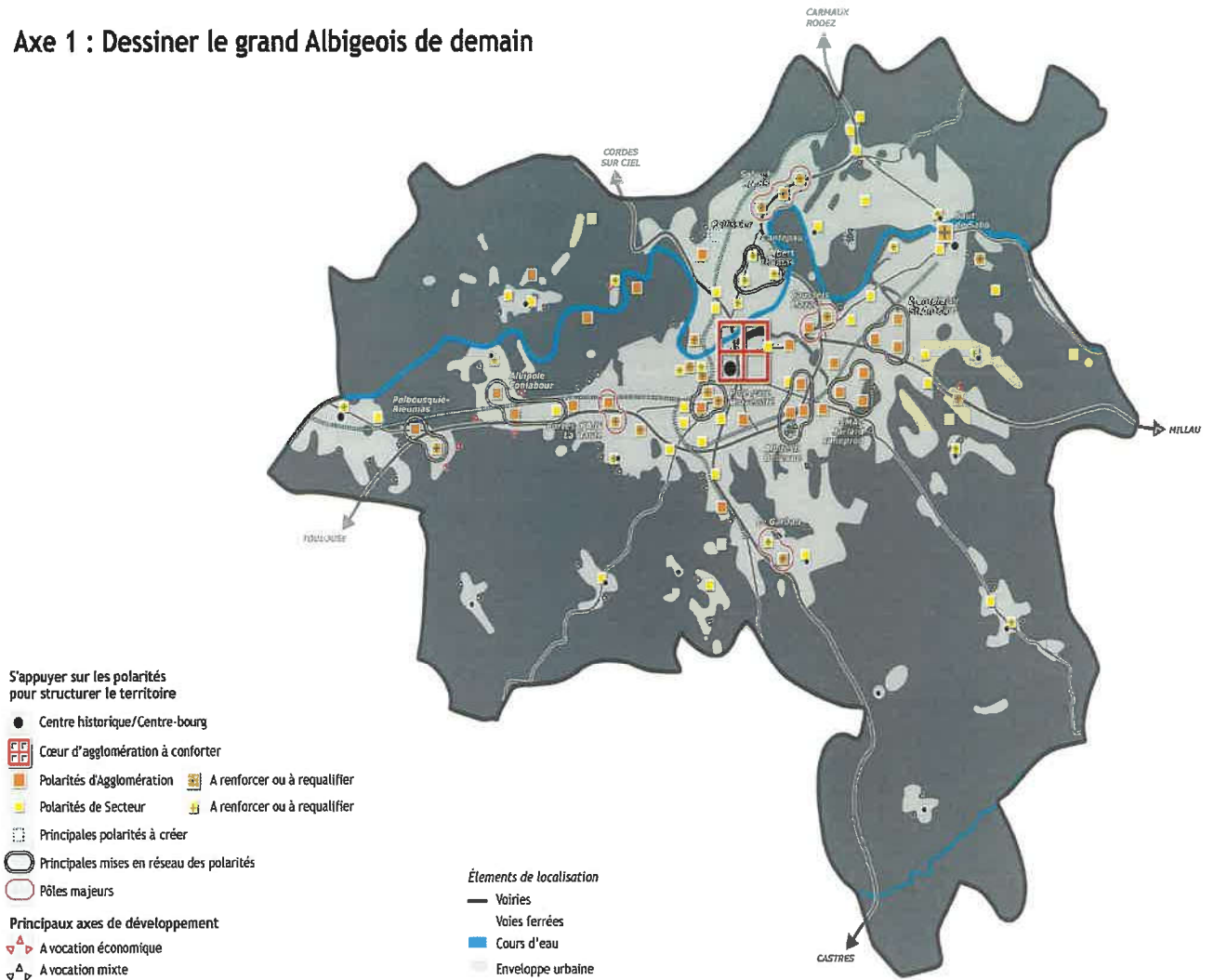
22 000 personnes de moins de
14 ans et de plus de 75 ans.

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

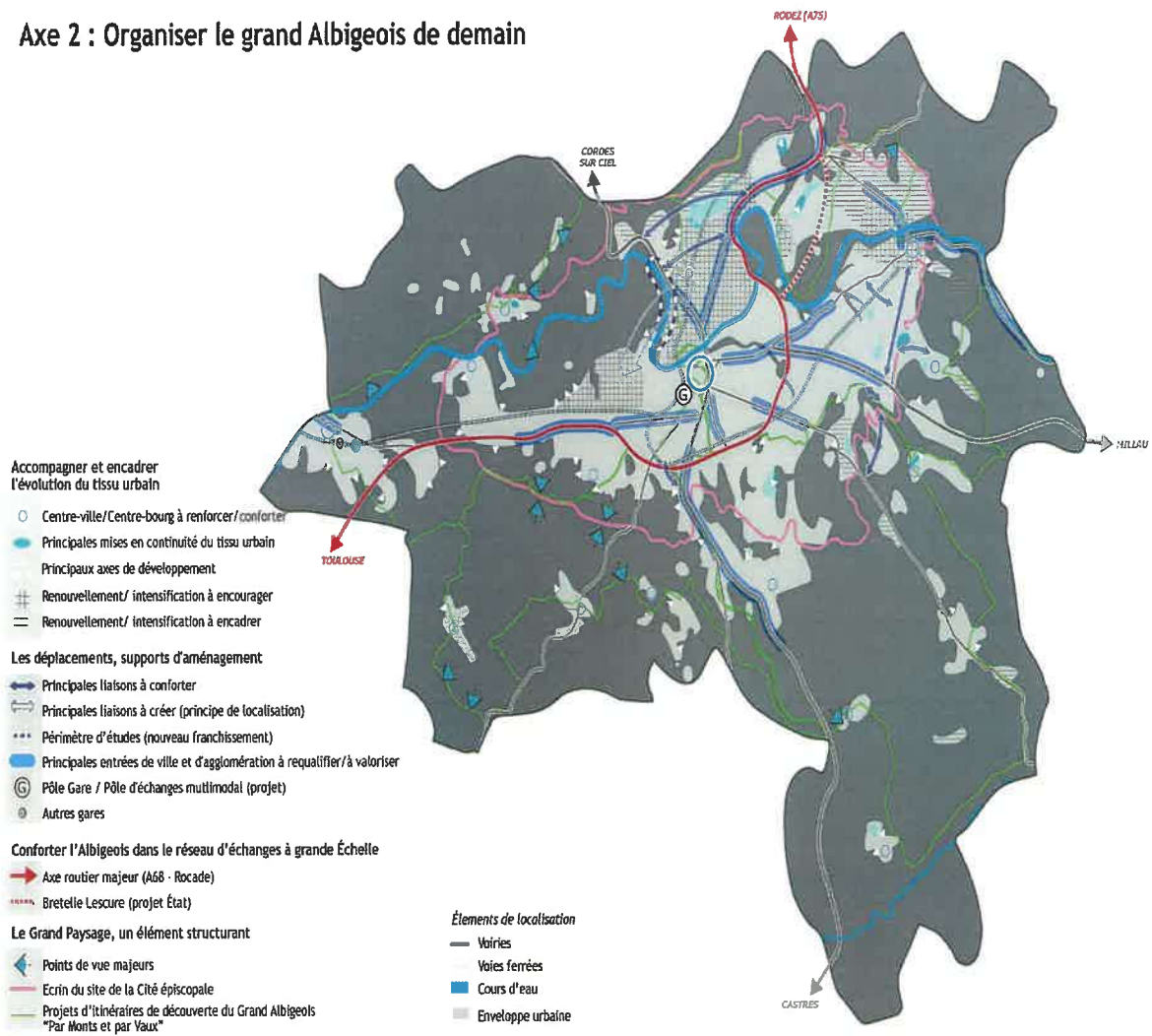
ANNEXE 5 - CARTES SYNTHETIQUES DES ENJEUX DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Extrait du PADD du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (annexe de la DEL2018_168 :
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND ALBIGEOIS - ELABORATION - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Axe 1 : Dessiner le grand Albigeois de demain



Axe 2 : Organiser le grand Albigeois de demain



Axe 3 : Assurer le grand Albigeois de demain

